



Paysage et développement durable : à la recherche d'une participation créative



© RémY Gallas, Balade dans les Alpilles

Rapport final - Tome 1 Participation créative : un concept opératoire ?

Responsable scientifique du projet : Yvette Lazzeri

Équipe de recherche : Hélène Balu - Anne Cadoret - Florent Chiappero - Michel Chiappero -
Caroline Giran-Samat - Arinna Latz - Béatrice Mésini - Hélène Tudela - Martine Perron

Pôle Développement Durable et Territoires Méditerranéens

<http://www.pole-developpementdurable.univ-cezanne.fr>

Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires (CERIC)

Aix-Marseille Université, CNRS, Université de Pau, Université de Toulon

CERIC - DICE UMR 7318, 13628, Aix-en-Provence, France

Mars 2014



Le thème de la recherche commandait d'examiner des études de cas et interroger des praticiens, des élus, des chercheurs pour croiser les regards, les connaissances et les analyses. L'équipe, mêlant différentes spécialités scientifiques et praticiens, a travaillé pendant deux ans, forgeant son identité et donnant ainsi sens au terme de recherche-action. De façon délibérée et en toute simplicité, les membres de l'équipe ont mobilisé leurs savoirs et leurs outils pour les mettre à la disposition de cette recherche action. En cela, les dimensions académiques n'ont pas toujours été respectées. Nous assumons cette rupture/césure pour éviter de se retrouver dans l'injonction paradoxale, d'écrire un rapport de recherche avec des praticiens en recherche de sens.....c'est le pari de ce rapport.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ - SUMMARY	7
INTRODUCTION	8
I – ENJEUX, PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE : PAYSAGE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE	8
1.1. Le paysage, patrimoine commun	9
1.2. Développement durable et paysage : quelle participation citoyenne ?	10
II - OBJECTIF ET QUESTIONS DE RECHERCHE	11
III - CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET MOYENS MOBILISÉS	11
3.1. Le groupe de travail	11
3.2. Une démarche en trois étapes	12
3.3. Collecte de données	12
3.4. Production du groupe de travail PDD	14
3.5. Architecture du rapport	16
CHAPITRE I – LE PAYSAGE : ENJEU ET VECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	18
I – COMPRENDRE LE PAYSAGE	18
II – PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE	22
2.1. Le paysage, bien commun...	23
2.2. ...pour fonder un projet territorial de développement durable et penser les Évolutions futures	24
2.2.1. Transversalité et transmissibilité du paysage bien commun	26
2.2.2. Le paysage : source d'information, outil de communication, support de médiation	26
2.2.3. Le paysage bien commun, pour penser l'action territoriale et les évolutions futures	29
CHAPITRE II – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE : POUR, PAR, AVEC LE PAYSAGE	31
I – DE L'IMPERATIF PARTICIPATIF À UNE PARTICIPATION CREATI	31
1.1. UNE LONGUE HISTOIRE QUI S'ECRIT ENCORE	32
1.1.1. UNE VOGUE PARTICIPATIONISTE	32
1.1.2. Hétérogénéité des dispositifs de participation	33
1.2. PAYSAGE ET PARTICIPATION	34
1.2.1. La participation dans la Convention européenne du paysage	34
	36
	39

1.2.2. SIX FORMES DE PARTICIPATION POUR, PAR, AVEC LE PAYSAGE	41
1.3. ANALYSE DES PROCESSUS PARTICIPATIFS : PROPOSITION D'UN CADRE REFERENT APPLIQUE AU PAYSAGE	44
	47
1.3.1. Forme basique : information-consultation, le droit commun	53
1.3.2. Forme active : recherche d'un consensus démocratique, acceptabilité	
1.3.3. Forme de participation créative : production citoyenne et co-conception	53
	53
II – RETOUR D'EXPIÉRIENCES SUR LES PROCESSUS PARTICIPATIFS ET LEURS RETOMBÉES	56
2.1. La participation citoyenne mise en procédure	56
2.1.1. Un écart entre ambition et pratique	57
2.1.2. Le paysage dans les processus participatifs	57
2.2. Initiatives citoyennes et institutionnelles : ferments d'une participation nouvelle, inspirée, créative	57
2.2.1. De la contestation à l'outil de projet : vers une participation citoyenne renouvelée	74
2.2.1.1 De la contestation à la proposition : le cas des « Comitati locali » italiens	74
2.2.1.2. <i>Trois mouvements favorisent le lâcher prise, l'ouverture au dialogue, l'émergence d'idées</i>	74
	75
	77
2.2.2. Processus participatifs et retombées	77
2.2.2.1. <i>Trois mouvements participatifs, trois finalités</i>	
2.2.2.2. <i>Potentiel médiateur du paysage</i>	
2.2.2.3. <i>Maillage des savoirs locaux dans les processus participatifs</i>	
2.2.2.4. <i>Les facteurs de blocage dans le processus participatif</i>	
2.2.2.5. <i>Des retombées encore limitées mais porteuses d'un nouveau souffle</i>	79
	80
CHAPITRE III – VERS UNE PARTICIPATION CRÉATIVE : CONDITIONS ET EVALUATION	81
I – LES CONDITIONS D'UNE PARTICIPATION CREATIVE	82
1.1. STIMULER LA CREATIVITE INDIVIDUELLE : ASSURER LA LIBERTE ET LA SECURITE PSYCHOLOGIQUES DES INDIVIDUS	83
	84
	84
1.2. DE LA CREATIVITE INDIVIDUELLE A LA PARTICIPATION CREATIVE : CONSTRUIRE LA PARTICIPATION	85
	85
1.2.1. Une approche relationnelle	85
1.2.2. L'expérimentation avec les habitants : donner du plaisir à faire ensemble	85
1.2.3. L'atelier participatif : construire une expertise citoyenne	
	86
1.3. DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE PLUS TRANSVERSALE ET COOPERATIVE	86
1.3.1. Notion de gouvernance coopérative	88
1.3.2. Intégration de l'expertise d'usage dans le projet	89
1.3.3. Positionnement de la maîtrise d'ouvrage	94

II – UNE GRILLE EXPÉRIMENTALE DE POSITIONNEMENT, DE PILOTAGE ET D'ÉVALUATION DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES	97
2.1. Évaluer quoi et comment ?	97
	99
2.2. Construction de la grille d'évaluation de la participation créative	
2.2.1. Conception de la grille : principes généraux	101
2.2.2. Expérimentation de la grille	
CONCLUSION : BILAN ET PERSPECTIVES	110
	110
I - BILAN	120
II – PERSPECTIVES POUR L'ACTION PUBLIQUE	
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	
ANNEXE 1 – GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION CRÉATIVE	
ANNEXE 2 – ACTIONS DE VALORISATION : UN COLLOQUE ET UN OUVRAGE COLLECTIF	

RÉSUMÉ

Dans un contexte de mutations environnementales, urbanistiques..., et plus largement sociétales, le projet de recherche vise à interroger la démarche participative dans le champ du paysage et du développement durable, dans l'esprit de la Convention européenne du paysage. Deux axes de travail sont retenus : une analyse/bilan d'expériences de participation ainsi qu'une réflexion sur la participation créative. Celle-ci est entendue comme la combinaison d'un processus et d'un acte créateur, pour réaliser une production à la fois nouvelle et adaptée au contexte, mettant l'accent sur le désir et le pouvoir d'agir collectif. Les procédures classiques de concertation citoyenne, trop souvent convenues, formatées et instrumentalisantes, mobilisent peu les individus et interrogent sur l'incitation et l'injonction à participer. Des initiatives, associatives comme institutionnelles, hors cadre, parfois très éphémères, foisonnent dans les territoires, mais sont encore peu lisibles par l'acteur public. Elles constituent les ferments d'une participation nouvelle, inspirée et créative. Elles favorisent le croisement des regards et des pratiques, le dialogue, la production de solutions adaptées aux besoins et aux désirs, originales, transversales et ingénieuses, avec l'objectif, pour les plus ambitieuses, d'impulser de nouvelles perspectives pour la démocratie locale. De ce retour d'expériences conduites autour du paysage, un modèle de recherche-action propose les conditions pour rendre opératoire le concept de participation créative, à l'interaction d'individus-acteurs, de méthodes innovantes de participation et d'une gouvernance renouvelée. Une grille de positionnement, de pilotage et d'évaluation des dispositifs participatifs dans les démarches de projets de territoire est élaborée.



© Sylvie Lalot

SUMMARY

In a context of environmental, urbanistic, and more generally societal mutations, the objective of this research project is to assess participatory approaches in the fields of landscape and sustainable development, bearing in mind the European Landscape Convention. Two areas will be considered: an analysis/overview of participatory experiences, and a reflection on creative participation. The latter refers to the combination of a process and a creative act, in order to carry out a production that is new and context-adapted, based on a collective willingness and ability to act. Too often conventional, formalized and used in a predefined way, classic procedures of public consultation mobilize few individuals, and lead us to question incentives and the injunction to participate. There are many initiatives on the ground, both associative and institutional; often outside any framework and short-lived, they are still unclear for public actors. They constitute the seeds for a new, inspired and creative participation. They facilitate the exchange between points of view and practices, dialogue, and the production of original solutions, adapted to actors' needs and desires. The most ambitious of these aims to open up new perspectives for local democracy. Feedback from the research conducted on landscape has led to the setting up of a matrix for the positioning, running and assessment of participatory approaches in local projects. An action-research model suggests the conditions to render the concept of creative participation operational, with interaction between individuals-actors, innovative participatory methods and a renewed governance.

INTRODUCTION

I – ENJEUX, PROBLÉMATIQUE DE LA RECHERCHE : PAYSAGE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Le paysage, défini comme « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* », se démocratise. Il ressort du quotidien, s'inscrit dans une proximité territoriale et affective. La préoccupation de plus en plus marquée des populations pour la qualité de leur cadre de vie, la transformation de territoires habités et vécus par des projets de développement durable, interrogent sur la manière d'impliquer le public concerné dans des démarches réparatrices, initiatrices et anticipatrices.

Les politiques publiques sectorielles (développement économique, transports, habitat, énergie...) ont façonné le paysage, bien davantage que les politiques paysagères visant à le protéger (Luginbühl, 2013). Nul doute que la mise en œuvre des orientations de la Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (*encadré 1*) va à son tour contribuer à transformer le paysage (naturel ou urbain).

Encadré 1 – Les 9 axes de la SNTEDD (2015-2020)

Développer des territoires durables et résilients

S'engager dans l'économie circulaire et sobre en carbone

Inventer de nouveaux modèles économiques et financiers

Orienter la production de connaissances, la recherche et l'innovation vers la transition écologique

Éduquer, former et sensibiliser à la transition écologique

Accompagner la mutation écologique des activités économiques

Protéger les populations et atténuer les impacts

Mobiliser les acteurs à toutes les échelles

Promouvoir le développement durable au niveau communautaire et international

Cependant, les mutations à venir (environnementales, urbanistiques...) ne peuvent pas résulter de la simple transcription dans les décisions publiques du constat ou des solutions proposées par des experts. Il s'agit bien au contraire d'inventer de nouvelles gouvernances, des dynamiques de changement, voulues et partagées par la société, les scientifiques et les techniciens. Dans ce contexte, le paysage n'est plus seulement un objet à protéger, aménager, valoriser ; il devient un outil du changement.

1.1. LE PAYSAGE, PATRIMOINE COMMUN

Le paysage : du pittoresque au fait culturel. Longtemps considéré comme un simple décor, le paysage a d'abord été l'objet du peintre. Il faut attendre la seconde moitié du 19^{ème} siècle, pour voir le paysage devenir, sous la houlette des géographes, un objet d'étude. Avec Paul Vidal de la Blache (1883), le paysage apparaît comme un espace composé d'éléments naturels mais aussi anthropiques, résultats de l'adaptation des hommes à leur environnement naturel. Dans cette approche, le paysage est analysé au regard des éléments linéaires et entités qui le composent.

À partir des années 1970, le paysage est vu comme un objet hybride entre nature et culture, en perpétuelle évolution, résultant de l'interaction dynamique des processus naturels et des aménagements humains, des perceptions et des idéologies, dépassant le cadre de la géographie et faisant appel aux sciences naturelles et sociales (Bertrand, 1968).

De nombreux travaux montrent les limites des modes de production et de consommation actuels. Produire toujours plus, en prélevant des ressources naturelles, conduit à une impasse (Nahon, 2008 ; Bar El, 2010). Il faudra créer de la valeur sans dégrader le milieu et c'est probablement la recherche de qualité qui deviendra la principale source de richesse. Le paysage représente un atout majeur dans cette perspective. Les attributs paysagers constituent *ipso facto* une ressource économique pour l'activité touristique et la promotion immobilière (Lifran et Oueslati, 2007).

Le paysage est un patrimoine qu'il convient de préserver, voire de restaurer si nécessaire, qui vit et se compose avec les hommes qui y habitent, impliquant alors des droits et des responsabilités pour chacun. Il possède ainsi une valeur d'héritage à transmettre aux générations futures pour la mémoire, la définition d'une identité ou « *pour leur léguer un environnement qui soit, au moins, aussi agréable que le notre* » (Magnin J.C., 2008).

Le paysage : composante du cadre de vie. Dans les textes, il faut attendre la Convention européenne du paysage de 2000 (convention cadre mais avec des moyens limités), pour rompre avec la représentation artistique du paysage (qui devient banal, du quotidien) et introduire l'humain, avec la prise en compte des différentes perceptions des parties de territoire par les populations. La Convention a pour objet de promouvoir la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens, et d'organiser la coopération européenne dans ce domaine, considérant que le paysage participe de manière importante à l'intérêt général sur le plan culturel, écologique, environnemental et social. Elle s'applique à tout le territoire des Parties contractantes et porte sur les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elle concerne tous les paysages, remarquables, ordinaires ou dégradés. Elle est le premier traité international englobant le paysage européen sous tous ses aspects. En prenant en compte les richesses paysagères naturelles et culturelles, le Conseil de l'Europe entend préserver la qualité de vie et le bien-être des Européens, et s'inscrire par là même dans une démarche de développement durable.

En France, la législation reconnaît juridiquement le paysage « *en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité* »¹. En aménagement du territoire, la prise en compte des aspects paysagers d'un projet d'aménagement (rénovation, remembrement agricole, autoroutes, etc.) est désormais obligatoire. Le Plan local d'urbanisme des communes doit désormais prendre en compte le paysage et les plans de gestion des espaces naturels comportent au préalable une analyse paysagère du milieu.

1.2. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PAYSAGE : QUELLE PARTICIPATION CITOYENNE ?

L'engagement dans un processus de transition écologique vers un développement durable et la mise en œuvre de politiques y afférant (économie circulaire et sobre en carbone, urbanisme durable, adaptation au changement climatique....) ne sont pas « un long fleuve tranquille ». L'aventure requiert une implication de toutes les parties prenantes. Ainsi les réponses à la substitution aux énergies fossiles (par la géothermie, l'éolien, le photovoltaïque...) entraînent à des degrés divers des transformations du paysage qui devraient nécessiter un consensus social et politique véritable. De même, l'adaptation au changement climatique impose de revoir des choix d'urbanisme antérieurs, qu'il s'agisse de constructions sur le littoral, dans le lit des vallées fluviales, ou sur les sols argileux... Parmi les options de réduction des émissions de CO², voire de « nettoyage de l'atmosphère », le stockage géologique des émissions issues de sources fixes consommant des ressources fossiles ou de biomasse représente une solution attrayante au plan technique, mais qui implique là aussi un haut degré de consensus social, puisque s'agissant d'accepter un impact local pour une contribution à la solution d'un problème global.

La participation des habitants, dans des actions qui concernent leur cadre de vie, est d'autant plus incontournable que les territoires sont tous sillonnés, souvent déjà habités et « vécus ». Toute intervention doit tenir compte des pratiques et des représentations sociales et spatiales qui ont marqué et marquent encore l'identité des lieux. Parce que le paysage urbain ou naturel englobe des valeurs émotionnelles, esthétiques et fonctionnelles, il peut contribuer à faire partager, par tous les citoyens et tous les acteurs, la conscience des enjeux écologiques, économiques, sociaux et de leurs effets, qu'ils concernent la qualité de vie des citoyens (accès à l'eau, à l'énergie,...) ou qu'ils portent sur le changement climatique, l'épuisement des ressources, la perte de biodiversité...

Relever le défi du développement durable invite alors à renouveler les formes de participation encore trop convenues et formatées, où le citoyen a un droit à parler plus qu'un droit à décider. Cela interroge la mise en procédure de la participation (comment améliorer la maîtrise d'ouvrage, quel rôle pour « l'expertise d'usage » ?...), appelle à redéfinir les pratiques professionnelles des urbanistes, des architectes, des paysagistes, afin de remettre l'individu (habitant, usager, client, contribuable) au cœur des projets de territoire. Cela invite plus globalement à engager une réflexion sur la gouvernance.

¹ Loi paysage, 1993.

II - OBJECTIF ET QUESTIONS DE RECHERCHE

Dans un contexte de mutations environnementales et urbanistiques, notre projet de recherche a pour objectif d'interroger la démarche participative dans le champ du paysage et du développement durable, à partir de deux axes de travail : une analyse/bilan d'expériences de participation ainsi qu'une réflexion sur la participation créative comme forme nouvelle de participation favorable à la mise en œuvre à l'échelle territoriale de la Convention européenne du paysage.

Plusieurs questions de recherche découlent de cet objectif :

- Qu'entend-on par paysage ?
- Comment intégrer le paysage, séquence du développement durable au prisme de la participation ?
- Pour le citoyen/habitant/usager, c'est quoi participer ?
- Quelles modalités et perspectives d'une participation créative, pour donner envie d'être acteur de son territoire, de le préserver, d'y produire du sens, d'être acteur du changement ?
- Comment évaluer la participation créative, en termes de processus et d'impacts sur la décision, le projet, le territoire ?

III - CHOIX MÉTHODOLOGIQUES ET MOYENS MOBILISÉS

3.1. LE GROUPE DE TRAVAIL

L'équipe mêle des chercheurs de différentes disciplines et des praticiens.

- Hélène BALU, Directrice d'Études, Responsable du pôle Territoires durables, Solidarités et Société, AGAM, Marseille, *Spécialité : Environnement et Paysages*
- Florent CHIAPPERO, Architecte, membre du « Collectif Etc », *Spécialité : Architecture de l'urbain*
- Michel CHIAPPERO, Professeur associé à l'IUAR, Aix-Marseille Université, *Spécialité : Urbanisme*
- Caroline GIRAN SAMAT, Maître de conférences à l'IEP d'Aix-en-Provence, *Spécialité : Information et communication*
- Arinna LATZ, Consultante Association CAP (Conduite Action Publique), *Spécialité : Développement territorial*
- Yvette LAZZERI, Enseignant-Chercheur CNRS - CERIC, Aix-Marseille Université, Responsable scientifique de la recherche, *Spécialité : Évaluation des politiques publiques et Développement durable*
- Béatrice MESINI, Chercheur au CNRS - TELEMME, Aix-Marseille Université, *Spécialité : Géographie, droit et Science politique*
- Martine PERRON, Ingénieur d'Études CNRS - CERIC, Aix-Marseille Université, *Spécialité : Communication-Édition-Partenariats*
- Hélène TUDELA, Chercheur, Aix-Marseille Université, *Spécialité : Droit international et paysage.*

3.2. UNE DÉMARCHE EN TROIS ÉTAPES

Identification des formes de participation et élaboration d'un cadre référent de la participation. À partir d'un recensement de démarches participatives, impulsées et mises en place par les acteurs locaux, associant le paysage et le développement durable, dans l'esprit de la Convention européenne du paysage, une typologie des processus participatifs est réalisée, croisant les interventions (pour, avec/par le paysage) et les initiatives privées ou publiques. Cette première étape conduit à l'élaboration d'un cadre référent qui identifie les formes de participation (passive, active, créative) et en décline tout le processus. Ce cadre permet alors de révéler toute la complexité du jeu d'acteurs multi-niveaux, en termes de relations, d'outils participatifs, ainsi que l'intention/intentionnalité du paysage et les résultats de la démarche participative.

Proposition d'un modèle de recherche-action sur la participation créative. La participation créative ne se décrète pas, elle se construit petit à petit au moyen d'une ingénierie particulière, afin d'amener les individus, tout comme les institutions à évoluer.

Il est alors nécessaire d'identifier les dynamiques qui sous-tendent le processus créatif des individus, les pratiques participatives qui contribuent à créer un « climat créatif », les mécanismes coopératifs entre élus, techniciens et citoyens.

La réflexion est l'aboutissement des travaux précédents. Elle est nourrie par les nombreuses expériences observées, décortiquées et évaluées, quelques travaux académiques sur les démocraties participative et délibérative, les idées, réflexions, propositions issues d'un colloque organisé par l'équipe en 2013.

Élaboration d'une grille de positionnement, de pilotage et d'évaluation de démarches participatives, au regard de la créativité. Il s'agit d'un outil de réflexion pour comprendre ce dont un processus de participation créative est porteur pour l'avenir : mobilisation de la population, enracinement local, prise en compte des envies, attentes et besoins des populations, mutualisation des savoirs (théoriques, pratiques et techniques) et des pouvoirs (politiques, économiques, sociaux), mise en œuvre d'une gouvernance locale... La grille est expérimentée sur deux démarches participatives, qui ont fait l'objet soit d'une observation participante d'un chercheur de l'équipe (opération d'écoquartier social dans la commune d'Aureille, Bouches du Rhône), soit d'une rencontre *in situ* et *a posteriori* avec des responsables de collectivités (construction d'un quartier durable à l'entrée d'Aubagne, Bouches du Rhône).

La grille d'évaluation repose sur quatre grands items : qualité de la démarche de participation, modalités du déroulement de la participation, appréciation des effets (attendus ou pas) de la participation, transférabilité méthodologique du processus participatif.

3.3. COLLECTE DE DONNÉES

□ **Exploitation de travaux de recherche, études professionnelles, expériences de la Convention européenne des paysages (CEP)** à partir de l'ouvrage de Jones et Stenseke (2011) :

- Recueil (Internet, littérature, rencontres *in situ*, séminaires, colloque) et sélection d'une

centaine d'expériences de participation (Parcs régionaux, documents de planification PLU et SCOT, SAGE-SDAGE, Parcs naturels, Plans de gestion pour PNR, Gestion de risques (inondations...), contentieux sur l'éolien, conflits d'usage (ville et agriculture)...

→ *Objectif : typologie des interventions sur le paysage.*

- Focus sur quelques expériences de concertation/participation emblématiques :
→ *Objectif : analyse du processus de concertation, construction d'un cadre référent sur les formes de participation.*
→ *Elaboration de 15 fiches d'expériences (Tome 2 - Expériences de participation citoyenne).*
- Exploitation des travaux de J.E. Beuret et A. Cadoret sur les 300 initiatives locales de concertation de la Fondation de France, en filtrant les expériences dans le champ du paysage et développement durable.

□ **Interventions et rencontres *in situ* :**

Les expériences retenues visent à identifier les dynamiques qui sous-tendent le processus créatif des individus (*leadership*, motivation, acceptation du risque, remise en question...) et les pratiques participatives qui contribuent à créer un « climat créatif » (*brainstorming*, séances de divergence, innovation participative...).

- Le « Détour de France » du Collectif Etc (septembre 2011 - septembre 2012) : mission *in situ* des membres du Collectif Etc et retour d'expériences : analyse des paroles d'acteurs politiques et institutionnels (Marseille, Busséol, Saint-Étienne, Bordeaux) ; analyse de la couverture médiatique.
→ *Document sur les expériences du Détour de France (http://www.collectifetc.com/wp-content/uploads/2012-09-12_Portfolio_Collectif-Etc_Ilt.pdf) ;*
→ *Notes sur les retours d'expérience : Marseille, Busséol, Saint-Étienne, Bordeaux ;*
→ *Analyse de la couverture médiatique du Collectif Etc.*
- Rencontres *in situ* : démarches de concertation/participation citoyenne.
 1. Démarche de concertation au Parc national des Calanques (Marseille) ;
 2. Insertion paysagère, environnementale et architecturale du projet d'écoquartier social dans le PNR des Alpilles. Le travail empirique de l'équipe intègre cette démarche participative initiée par l'association *Éco-Habitat Pour Tous* dans le village d'Aureille, dans un territoire rural en forte mutation, caractérisé à la fois par ses paysages remarquables et fortement contraints (zone Natura 2000, Zico, Znieff, en périmètre de site classé) ;
 3. Traitement de points noirs paysagers à Lamanon (dans le cadre du projet « Dessinons nos paysages en Lubéron », Parc naturel régional du Lubéron) ;
 4. Démarche de concertation de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : réalisation d'une ZAC (commune de La Bouilladisse) et construction d'un quartier durable (entrée Ouest d'Aubagne - quartier Rousselot) ;
 5. « Le Mastoc » à Arles, dans le cadre des quartiers créatifs de Marseille 2013, Association Les Pas perdus ;
 6. Conservatoire des restanques à Marseille, Association Colinéo.

□ **Organisation d'une journée d'étude le 26 juin 2011**, « *Paysage, créativité, participation... et dynamiques d'innovation* » :

Intervenants : Émeline Bailly et Hervé Duret (CSTB Paris), Constance de Gourcy (Aix-Marseille Université), Sylvie Lalot (Paysagiste-conseil de l'État), Jacky Denieul (IAAT, Plateforme Créativité et territoires), Guy-André Lagesse (Groupe Artistique Les Pas Perdus), Nathalie Marteau (Théâtre du Merlan).

27 participants.

→ *Plaquette programme.*

→ *Compte-rendu.*

□ **Colloque 5 et 6 décembre 2013**, « *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance* » :

→ *Programme, Compte-rendu et mise en ligne des communications sur le site du Pôle (www.pole-developpementdurable.univ-cezanne.fr).*

3.4. PRODUCTION DU GROUPE DE TRAVAIL PDD

□ Une réunion mensuelle est organisée, d'octobre 2011 à mars 2014 :

→ *15 Comptes-rendus scientifiques.*

□ Élaboration de 7 notes de travail mises en débat :

→ *Paysage de l'éolien (F. Zitouni) ;*

→ *Paysage vu par les économistes (Y. Lazzeri et E. Moustier) ;*

→ *Approche institutionnelle du paysage (H. Tudela) ;*

→ *Paysage et communication (C. Giran-Samat) ;*

→ *Approche géographique et ethnologique du paysage (B. Mésini) ;*

→ *Paysage bien commun et développement durable (Y. Lazzeri) ;*

→ *Participation et créativité : de quoi parle-t-on ? (H. Balu et Y. Lazzeri) ;*

→ *Participation populaire et label « Produit » : le cas de la Suisse (H. Tudela).*

□ Élaboration de **grilles de lecture/évaluation** sur le paysage :

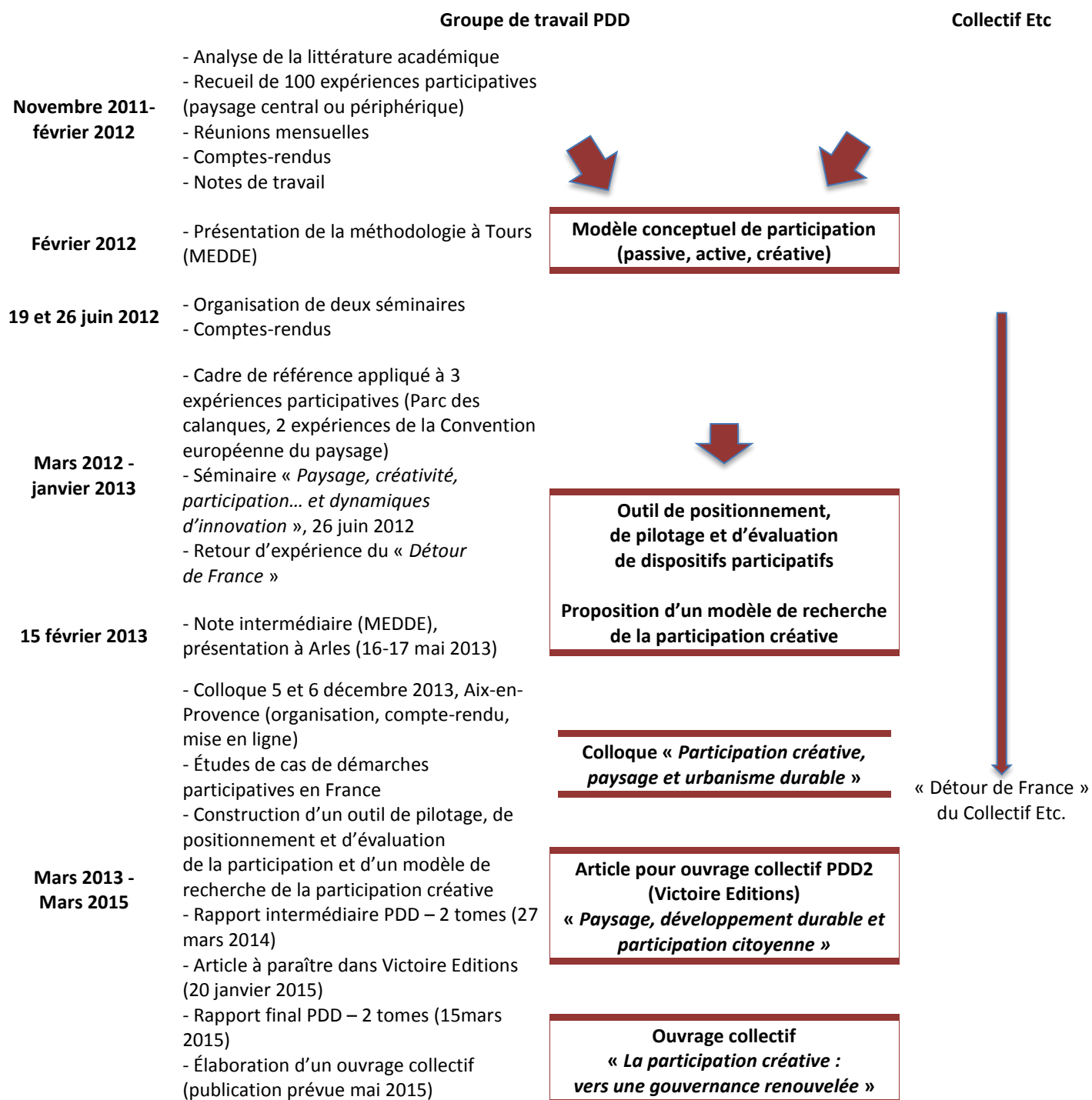
→ *Typologie des interventions sur le paysage ;*

→ *Cadre d'analyse de la participation citoyenne (basique, active, créative) ;*

→ *Grille de positionnement, de pilotage et d'évaluation des dispositifs participatifs dans les démarches de projets de territoire.*

□ Réalisation d'un **ouvrage collectif**, « *La participation créative : vers une gouvernance renouvelée* », Collection Espace et développement durable, PUAM&PUP, publication prévue mai 2015.

Schéma général de déroulement de la recherche



3.5. ARCHITECTURE DU RAPPORT

Le rapport se compose de **deux tomes** :

➤ Le **tome 1** s'organise autour de trois chapitres :

- Dans un premier temps, nous nous sommes attachés à clarifier notre lecture du paysage « *à la fois réalité et apparence de la réalité saisissable par la perception des sens humains* » (Berque, 1995), à construire une définition opératoire – le paysage bien commun – pour ensuite montrer le lien entre paysage et développement durable. La recherche d'une qualité paysagère peut être le trait d'union de nombreuses politiques sectorielles (agricole, énergétique, urbanistique,...) engageant la France dans la transition écologique vers un développement durable (Chapitre I).

- Le paysage, dans sa qualité de bien commun, est concerné par les approches participatives comme expression des formes à créer, conserver, valoriser, nécessitant de recueillir l'avis des populations, comme outil de médiation sociale, capable de rassembler différents acteurs pour débattre d'une action localisée ou d'un projet de territoire et comme outil pour fonder des projets territoriaux de développement durable. Le paysage « *ne peut être le regard d'un seul mais doit émaner du sensus communis, que l'on ne peut plus atteindre que par le biais du dialogue et dans le respect de la démocratie* » (Berque, 1995, p. 172). C'est dans ce sens que la Convention européenne du paysage invite à « *la mise en place de procédures de participation du public, des autorités locales et régionales, et des autres acteurs concernés par la conception et la réalisation des politiques du paysage, visant la protection, la gestion et l'aménagement des paysages* » (2000, chapitre 2 - Mesures nationales).

Les expériences de participation témoignent de la coexistence de procédures, de techniques et de démarches d'inégale importance dont l'objectif commun est d'« associer » les citoyens à la prise de décision politique, avec des niveaux d'implication et d'influence du public très différents. Au final l'approche participative, pour, par, avec le paysage, reste en quête de sens (Chapitre II).

- La recherche d'une participation citoyenne renouvelée interroge sur la mobilisation des individus (avec quoi et comment les attirer, les apprivoiser, faire émerger des idées nouvelles) et invite à explorer tout un foisonnement d'initiatives, dont la lisibilité est encore faible auprès des pouvoirs publics, mais qui semble constituer les prémisses d'une participation créative. La question de l'évaluation de ces expériences étant posée, nous avons élaboré une grille expérimentale pour positionner, piloter et évaluer les démarches participatives (Chapitre III).

Le **tome 2** rassemble 15 expériences de participation illustratives d'une réelle volonté d'associer les populations dans la protection, l'aménagement ou la gestion des paysages. Les expériences sont classées en trois catégories, selon qu'elles s'incrivent dans des procédures réglementaires (charte de parc, aménagement d'une ZAC...), qu'elles émanent d'initiatives institutionnelles (parcs régionaux, collectivités) ou citoyennes (associations, collectifs).

Chaque expérience a fait l'objet d'une fiche qui questionne :

- Le projet paysager : objet du projet, éléments initiateurs, mode de financement,

caractérisation du milieu d'intervention, appréhension des usages des lieux, temporalités du projet, acteurs impliqués.

- Le processus de participation : lien avec d'autres projets, facteurs de blocage, type et moment de mobilisation, outils de communication, dispositif d'échange/animation, support de représentation du paysage, moments de créativité, a(ré)appropriation des lieux par la population.

- L'après-projet : usage, mode de gestion, relation entre l'espace et le voisinage.

- Les impacts/effets d'entraînement du projet : nouveaux financements, extension à d'autres lieux/projets affiliés, impact sur le paysage, effets sur les modes de participation de la population, évolution du contenu de la commande publique, mobilisation/repositionnement institutionnel, prise en compte du projet en cours.

« Le paysage n'existe pas en lui-même comme une quelconque morphologie,
il n'existe qu'avec le regard de celui qui sait le reconnaître »
Augustin BERQUE

CHAPITRE I – LE PAYSAGE : ENJEU ET VECTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Si le paysage fait l'objet d'une demande sociale et d'un intérêt croissant de la part des acteurs territoriaux, la notion n'est pas clairement établie, tant de la part des acteurs à l'origine même de sa production (agriculteurs, forestiers,...) que des prescripteurs comme les services de l'État ou les collectivités territoriales (Donadieu, 2007 ; Candau et Michelin, 2009). Le paysage a glissé de la notion de site (loi Malraux de 1930), unilatéralement défini comme remarquable, à la notion de paysage ordinaire, c'est-à-dire couvrant l'ensemble du territoire, construit par les pratiques des habitants et déterminé par la perception qu'ils en ont (Convention européenne du paysage, 2000). Ainsi tous les espaces sont concernés (naturels, ruraux, urbains, périurbains, remarquables ou quotidiens voire banals et dégradés) et tout un chacun peut s'approprier le paysage. Cette évolution a amené le paysage au cœur des politiques locales, au plus près des territorialités habitantes. Élément de cadre de vie, support géographique de projet, support de médiation, le paysage peut être aussi composante de la fabrication de l'espace urbain, voire créer du sens, en associant l'ensemble des acteurs des territoires. Le paysage peut être « *un bel outil de démocratie locale et de réappropriation du débat* » (Giorgis, 2014).

I – COMPRENDRE LE PAYSAGE



Paysage remarquable (site classé UNESCO), grand paysage ou paysage ordinaire, de montagne ou de zone côtière, de forêt ou de prairie, paysage agricole ou industriel, rural ou urbain..., à chaque fois, le paysage marque une relation à l'espace. Alors que les Hommes ont souvent considéré le paysage d'abord comme un objet esthétique (peint, codifié, signalé dans des guides), il représente aujourd'hui la façon dont chacun perçoit et vit son territoire.

Le paysage est du ressort de l'ordinaire, du banal, du quotidien. C'est un espace à l'échelle de nos sens physiques (vue, ouïe, odorat) et sa perception – influencée par les croyances religieuses, la culture, les modes de vie – varie selon les époques (au 17^{ème} siècle, les constructions humaines ne font pas partie du paysage) et les individus. Le regard sur le paysage véhicule ainsi toute la complexité humaine (sensibilité, vécu, désir,...) et parfois tout son arbitraire (vision de l'Homme occidental plutôt urbain). Cette dimension subjective définit « la valeur paysagère » que l'on donne à un point de vue, à un lieu...

Le paysage a un caractère évolutif. Il évolue aussi bien dans sa production physique (transformations naturelles ou liées aux pressions de l'Homme) que dans la perception qu'on en a.

Le paysage est trajectif. Le paysage est un langage du territoire, expression d'une construction humaine unique sur un socle géographique singulier (Lalot, 2013 ; Luginbühl, 2013a). Parce qu'on ne peut dissocier ses composantes physiques de ses résonances existentielles et symboliques, le paysage est trajectif (Berque, 1995). Il appelle ce sens la médiance, forgée à partir de sa racine latine de milieu, qui renvoie à l'intention du paysage exprimée par les chinois (yi), ou la propension des choses (shi) : « *Ni subjective, ni objective, la médiance est trajective. Elle réalise une trajection, c'est-à-dire la conjugaison dans le temps et dans l'espace, de facteurs subjectifs et objectifs qui concourent à élaborer des milieux* ».

Le paysage atteste d'une rencontre entre :

- Une matérialité (une étendue avec ses composantes physiques), façonnée par l'interaction d'agents naturels (géologie, climat,...) et de l'action humaine. Le paysage dans sa matérialité traduit le mode d'habiter des sociétés humaines et plus largement les rapports qu'elles entretiennent avec leur environnement.
- Une perception individuelle (regard et interprétation). Le percevant porte, sur cette matérialité, un regard synthétique de l'ordre du sensible, de l'émotion, de l'affectif, attribuant toutes sortes de valeurs au paysage (esthétique, qualité du cadre de vie, sentiment d'appartenance par rapport à un lieu et à une communauté d'habitants, élément d'identité d'un territoire...). Chaque individu voit le paysage en fonction de ses connaissances, ses idées, ses modes de vie, des usages qu'il en fait, des pratiques qu'il en a.

Toute rupture (ou crise) conduit à un ajustement social et politique et à une recombinaison paysagère. Les perceptions individuelles et collectives de la dimension matérielle du paysage orientent les décisions et les actions sociales qui vont transformer cette réalité et par contrecoup induire de nouvelles représentations. Le paysage est



© Sylvie Lalot

ainsi le fruit d'une construction sociale, dont il reflète les errements, comme les belles actions (Luginbühl, 2013b). Il est alors, selon les lieux et les périodes, un élément à figer, à protéger, à exploiter, à valoriser selon des représentations iconiques.

De la loi paysage à la Convention européenne du paysage : un cadre législatif français qui peine à définir réellement le paysage. Historiquement, le paysage fait implicitement son apparition dans la loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des



sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, les paysages pouvant être inclus au titre de la liste des sites.

La France s'est dotée tardivement d'une législation spécifique (loi Paysage du 8 janvier 1993). Cependant, l'ensemble de la réglementation en matière de paysage n'est pas contenu dans cette loi, intégrée au Code de l'environnement. D'autres textes, législatifs, réglementaires voire infra-réglementaires, appréhendent le paysage selon des angles différents (Code de l'urbanisme, Code de la construction et de l'habitation, Code de l'environnement, Code rural et de la pêche maritime...). En raison de la diversité des acteurs engagés (Parcs, DREAL, Pays, Communautés de Communes, communes, associations), de la divergence de leurs intentions – préservation *versus* valorisation des paysages –, du cloisonnement de leurs missions et des outils mobilisables, la notion de paysage peine à trouver une définition homogène et concertée dans les territoires d'application.

Le paysage au sens du Code de l'environnement (article L 350-1) s'identifie par son caractère remarquable, excluant par là même les paysages du quotidien. De plus, le paysage se définit par des critères qui relèvent davantage d'une typologie que d'une définition réelle, et qui guident les décideurs dans leur identification des éléments linéaires, des unités remarquables et des caractères patrimoniaux – sans précision quant au caractère naturel, urbain ou rural – ou aux interrelations directes avec l'Homme. La circulaire n°94-88 du 21 novembre 1994 (abrogée depuis) donnait des critères plus précis permettant l'identification, tout en ouvrant paradoxalement le paysage à tout type d'espaces :

« végétal ou minéral, naturel ou urbain, ouvert ou fermé (...) façonné par l'Homme ou par la nature, son caractère remarquable peut être lié autant à ses composantes géographiques ou visuelles qu'à son contexte historique ou culturel ».

Il faut attendre la Convention européenne du paysage du 20 octobre 2000 (ratifiée par la France en 2006) pour qu'une définition générale du concept de paysage soit adoptée :

« Il désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations » (article 1, a).

La Convention marque le passage définitif d'une conception territoriale à une conception perceptive, anthropocentrée, puisque ce ne sont pas des critères objectifs qui font d'un territoire un paysage mais un critère subjectif : la perception qu'en ont les populations et les relations qu'elles entretiennent avec lui. Dès lors, tout devient paysage, tant les espaces exceptionnels que les espaces ordinaires, les territoires « *naturels, ruraux, urbains et périurbains (...)* les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes » (article 2). Il ne s'agit donc plus de protéger, gérer et aménager des paysages exceptionnels ou remarquables, ou dégradés, mais d'intégrer la dimension quotidienne du paysage et de protéger tous les espaces perçus et vécus. Dans ce vécu, apparaissent alors toutes les dimensions, sociale, environnementale, économique du développement durable.



L'enjeu économique du paysage. Longtemps ignoré, l'enjeu économique du paysage est aujourd'hui bien établi et se situe à plusieurs niveaux² :

- L'activité économique, en tant que processus de transformation des milieux naturels, influe sur la formation du paysage.
- Les différents modèles d'aménagement et d'occupation de l'espace impliquent des arbitrages économiques.
- Des ressources sont engagées, des projets mis à l'écart pour des raisons de qualité paysagère. L'évaluation des coûts et des bénéfices des actions paysagères est donc nécessaire.
- Le paysage est générateur de retombées économiques souvent majeures.
- La demande de paysage et la prise de conscience des populations de la valeur marchande de leur paysage créent un intérêt économique pour le paysage et invitent les chercheurs à déterminer des méthodes d'appréciation de la valeur économique des paysages.

Une demande sociale de qualité paysagère. Le paysage est source d'émerveillement, d'inspiration (Lalot, 2013). Il renvoie à du sensible, des ressentis aménitaires (Faburel, 2014 ; Kéravel, 2013). C'est un trait commun entre ceux qui habitent, fréquentent ou travaillent dans un même territoire. Deux valeurs principales sont accordées au paysage, l'harmonie et la liberté (Luginbühl, 2013b) :

- L'harmonie, à la fois sociale (entre les hommes), écologique (des hommes avec la nature) et esthétique (des formes) ;
- Liberté d'accéder à la nature, d'en jouir mais aussi liberté de transformer le paysage selon ses besoins et désirs.

La demande sociale, toujours plus insistante sur la qualité esthétique et environnementale du cadre de vie comme un élément essentiel de l'« habiter », pousse les acteurs locaux à intégrer le paysage (la qualité paysagère) dans les politiques sectorielles (valorisation d'activités économiques, habitat, énergie...) voire dans les projets territoriaux de développement durable (agenda 21, urbanisme durable...), en particulier au



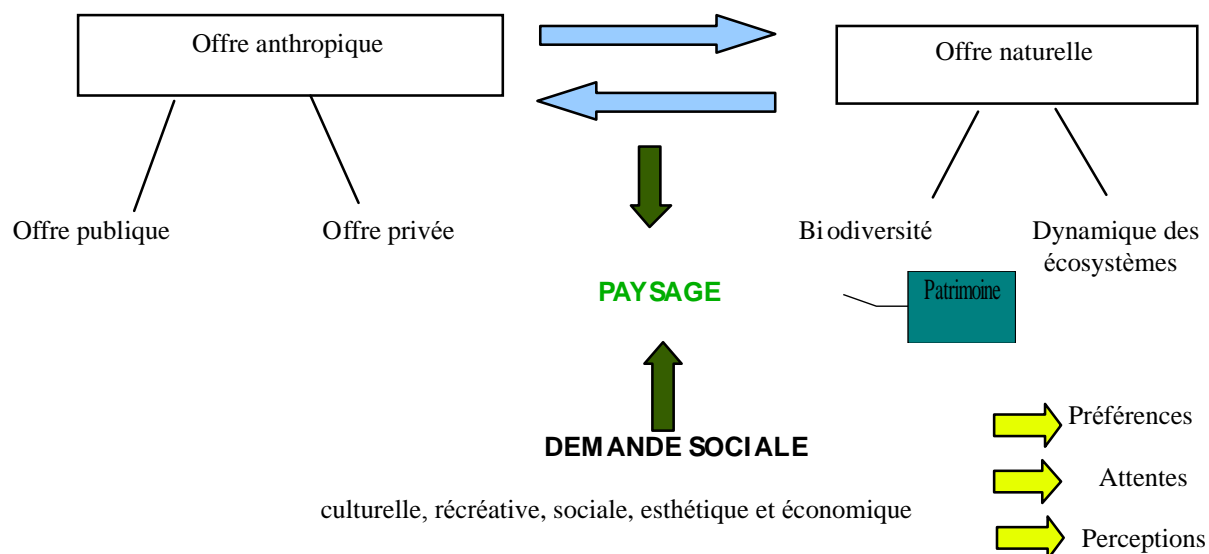
² Il revient à Colin Price, dans un ouvrage datant de 1978 et intitulé *Landscape Economics*, la première revendication d'une économie du paysage.

travers des démarches de planification (SCOT, PLU et futurs PLUi), non pas dans un souci de protection d'un paysage figé mais dans la création de nouveaux paysages de qualité (Giorgis, 2014).

Le paysage « territoire perçu » : à l'interaction de l'économie géographique et de l'économie publique :

- Le territoire traduit les relations de l'activité humaine (agriculture, urbanisation, infrastructure routière...) à un espace naturel → offre biophysique et anthropique du paysage (champ de l'économie géographique). C'est l'école de la synthèse initiée, d'après Luginbühl (2007), par les articles de Bertrand (1968 ; 1978), qui reconnaît « *la réalité socio-écologique du paysage et situe son étude à l'interface nature-société* » (Bertrand, 1978). La Convention européenne du paysage s'est largement inspirée de cette approche.

- La perception du paysage décrit la relation qu'entretiennent les individus avec leur environnement. Comme le souligne Augustin Berque (1994), « *Les sociétés perçoivent leur environnement en fonction des aménagements qu'elles en font, et elles l'aménagent en fonction de la perception qu'elles en ont* » → demande sociale de paysage (champ de l'économie publique).



(Source : W. Oueslati, Conseil scientifique de l'INH (2004))

II – PAYSAGE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le paysage, en tant que « *partie de territoire telle que perçue par les populations (...)* » est un bien matériel perceptible (public ou privé) qui se prête à des usages, selon les valeurs (utilitaires, affectives, esthétiques, éthiques,...) qui leur sont accordées et qui varient selon les regards. Le paysage peut ainsi être considéré comme un bien commun à tous ceux qui peuvent le partager.

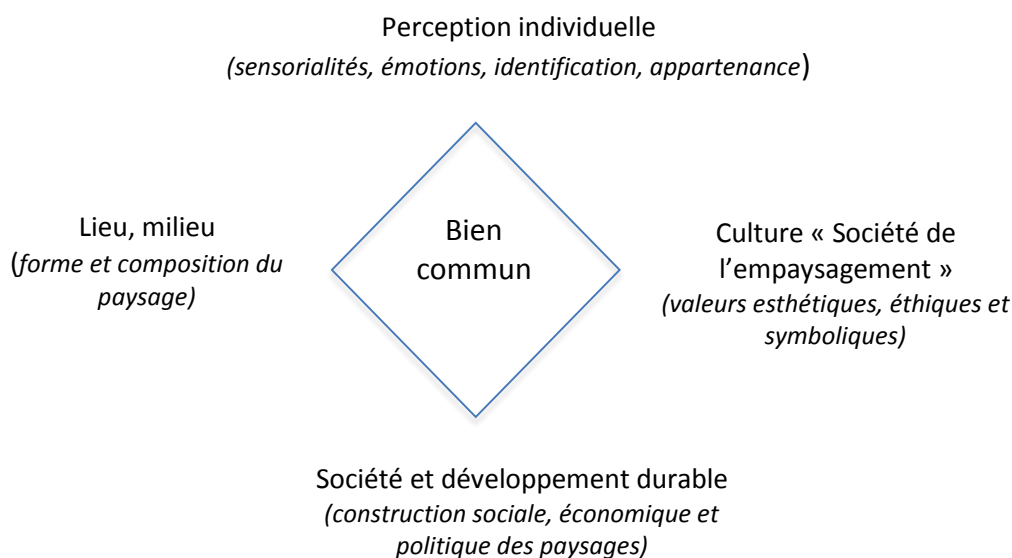
Reconnu comme « *composante essentielle du cadre de vie des populations (dans sa qualité esthétique et environnementale), expression de la diversité de leur patrimoine commun, naturel, culturel, environnemental et socio-économique, et fondement de leur identité locale* » (article 5 a. de la CEP), le paysage bien commun, qu'il soit naturel ou urbanisé, remarquable ou ordinaire, soulève des questions de valeurs, de partage, de participation, de

responsabilité et de transmission entre générations. Le paysage bien commun devient pour les générations à venir un « *héritage sans testament* » selon l'expression d'Hannah Arendt³, signifiant que liberté est laissée aux légataires de se saisir de l'héritage et de le réinterpréter. Le paysage bien commun s'ancre alors dans le développement durable par ses caractéristiques (ressenti aménitaire, hybridation du naturel et du sociétal, lien social, valeurs écologiques et économiques...) qui en font potentiellement un outil participatif, pour fonder un projet de territoire, voire pour anticiper et penser les évolutions futures (transition énergétique, écologique, agricole et urbanistique).

2.1. LE PAYSAGE, BIEN COMMUN...

Le paysage, valeur de Bien commun. Le paysage, désigné dans le droit français comme le « *Patrimoine commun de la nation* » (art L 110-1 Code de l'environnement) devient une valeur de Bien commun, « *en tant que valeur ou principe à finalité collective, visant la réalisation d'une ambition humaine universelle dépassant les intérêts particuliers des personnes concernées* » (Donadieu, *op. cit.*). Dans l'esprit de la CEP, il constitue un projet éthique et esthétique dépassant ses seuls éléments matériels, véhiculant des valeurs. Le texte débute par un appel aux idéaux à défendre : l'objectif est de « *sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont le patrimoine commun des Européens* » ; dès lors « *le paysage participe de manière importante à l'intérêt général, sur les plans culturel, écologique, environnemental et social* » (Préambule).

Figure 1 – Le paysage, bien commun



Source : Lazzeri *et al.*

Le paysage, bien commun. Le fait que le paysage s'inscrive dans une relation physique, sensorielle et culturelle avec un espace, sans lien de propriété entre l'individu qui perçoit et le lieu qui est perçu, transforme le paysage en une véritable « ressource commune ». Ce n'est pas une ressource ordinaire que l'on peut aisément intégrer sur le marché, chercher à

³ Hannah Arendt cite un aphorisme de René Char (publié dans *Feuillets d'Hypnos* en 1946).

échanger et à reproduire : on peut vendre sa représentation, pas le regard. Cette notion de ressource, émerge des réflexions construites sur la question du développement durable. Elle fait sens car elle s’inscrit dans des approches solidaires et sociales.

Le bien commun, pour les sciences juridiques et économiques, est un élément matériel ou immatériel dont l’usage et/ou la propriété sont partageables par plusieurs personnes physiques ou morales et, dans le cas du paysage non déterminées et non limitées. Le paysage, en tant que perception d’un espace, est un bien partagé. Il inclut donc le paysage offert à la vue/perception de tous, qu’il soit privé (espace agricole propriété d’un agriculteur...) ou public (paysage de montagne, vue sur la mer...) et le paysage dont l’accès est limité (parc public payant, propriété privée visible...). Cette ressource commune est partie intégrante du cadre de vie des populations qui le perçoivent et le ressentent sans nécessairement le posséder. Pour Donadieu (2012, p. 9), « *le bien commun paysager s’entend comme le bien de la communauté qui se constitue autour d’un espace perceptible qu’elle revendique comme sien avec les caractères qu’il offre ou devrait offrir à la vue* ».

Encadré 2 – Biens privés, collectifs, communs, à péage

En termes économiques, le bien commun est non exclusif, mais admet une rivalité entre ceux qui veulent en faire usage. Il s’oppose au bien privé qui est la propriété exclusive ou partagée d’une personne physique ou morale privée. Il est distinct du bien public ou collectif pur (non exclusif, sans rivalité), qui est sous le contrôle exclusif ou partagé des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales). Il diffère aussi du bien dit à péage ou de club (principe de non-rivalité entre usagers mais contrôle d’accès). Le paysage, lorsqu’il désigne l’usage visuel et plus largement plurisensoriel de l’espace, indépendant du droit et du marché, entre dans la catégorie des biens communs (Donadieu, 2012).

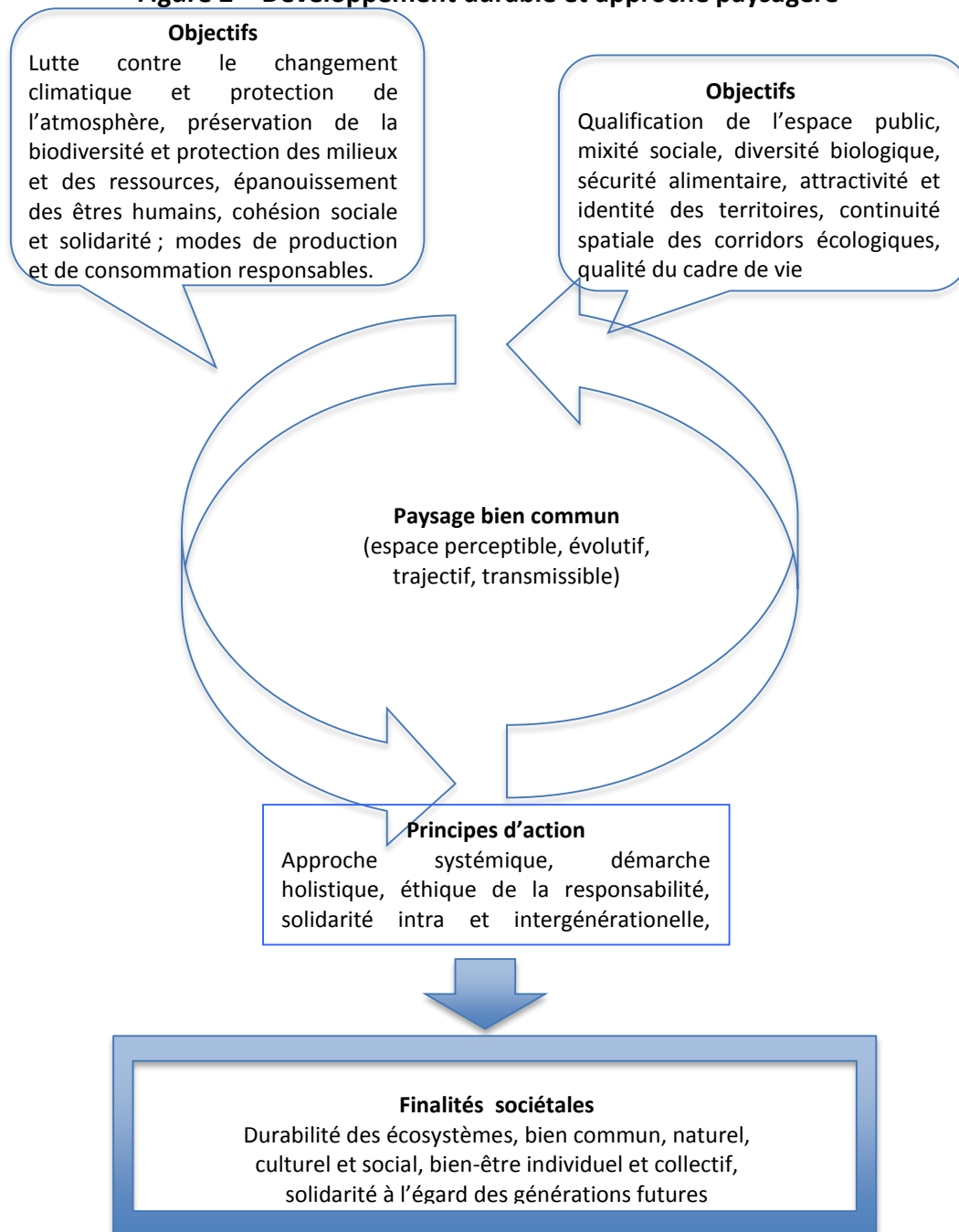
Usage/ modalité d’accès \ Propriété	Exclusive <i>(il est facile d’exclure les consommateurs non-payeurs)</i>	Non exclusive <i>(impossible, ou au moins difficile/coûteux, d’interdire la consommation du bien à un consommateur non-payeur)</i>
Rivalité entre usagers <i>(biens dont la consommation par un agent empêche la consommation par d’autres agents)</i>	<i>Biens privés purs</i>	Biens communs
Non-rivalité <i>(biens qui peuvent être consommés par plusieurs agents simultanément sans entraîner de perte)</i>	<i>Biens de club ou à péage</i>	<i>Biens collectifs purs</i>

2.2. ...POUR FONDER UN PROJET TERRITORIAL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PENSER LES ÉVOLUTIONS FUTURES

La Convention européenne du paysage ancre le paysage dans les fondements du développement durable (préambule, article 1^{er}). Les deux peuvent se répondre et se renforcer l’un l’autre (*figure 2*). Le développement durable constitue une démarche, un processus d’évolution bien plus qu’un ensemble de normes à atteindre. Il peut se définir comme la mise en pratique d’un certain nombre de principes contribuant au développement économique, à l’amélioration du bien-être, à davantage de justice sociale et au respect des écosystèmes. Sa mise en œuvre impacte directement le paysage, en positif ou négatif (éoliennes, panneaux solaires, transport collectif,...) et influe aussi sur la démarche paysagère (manière de voir, finalités, médiation paysagère,...). En retour, la recherche d’une

qualité paysagère dans les politiques publiques ou privées contribue à une qualité du cadre de vie, au bien-être individuel, au vivre ensemble. Paysage et développement durable se croisent également autour de principes communs : transversalité, transmissibilité, participation citoyenne.

Figure 2 – Développement durable et approche paysagère



Source : Lazzeri *et al.*

2.2.1. Transversalité et transmissibilité du paysage bien commun

La qualité paysagère : dénominateur commun aux politiques publiques. Par l'intégration des problématiques environnementales, agricoles, économiques et sociales qu'il est supposé impliquer, le développement durable trouve dans le paysage un champ privilégié, où s'hybrident dans des processus complexes, le sociétal, le culturel et le naturel (De Gourcy, 2012). Le paysage, dans sa réalité locale, répond à des besoins collectifs (jardins publics, jardins partagés, habitat...) et culturels (mémoire, identité, référents d'appartenance...), tout en contribuant à des fonctions écologiques (ressources en eau, biodiversité, trame verte...) et économiques (gestion et entretien, image, requalification d'une friche industrielle, préservation de l'agriculture, filières professionnelles...). Il englobe des valeurs esthétiques et fonctionnelles. Son évolution interroge ainsi les politiques publiques d'urbanisme, d'aménagement, d'habitat, de transports et déplacements, d'agriculture, de développement économique, touristique et énergétique, de culture, d'environnement, qui affectent le cadre de vie des populations.

Paysage comme responsabilité individuelle et collective. Le développement durable dessine une éthique de la responsabilité, à l'égard des générations présentes et futures. Cette responsabilité est collective et individuelle, globale et locale, universelle et territoriale. En application de ce principe, les modes de production et de consommation non viables (épuisement des ressources naturelles, pollution des écosystèmes, creusement des inégalités sociales...) doivent être modifiés. Les préoccupations paysagères sont au cœur de ces processus de changement, invitant au respect des lieux de vie et à la mise en forme qualitative des territoires. Le paysage est un « *facteur d'équilibre entre un patrimoine naturel et culturel reflet de l'identité et de la diversité européenne, et une ressource économique créatrice d'emplois et liée à l'essor d'un tourisme durable. (...) Sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun* » (CEP, 2000).

L'exigence de durabilité oblige à se projeter dans le devenir du territoire, à s'interroger sur le choix des interventions – pérenne, éphémère ou réversible – sur le paysage. L'enjeu n'est plus sa conservation en l'état, mais le désir des usagers et la maîtrise de son devenir. C'est un bien à transmettre dont chacun est responsable vis-à-vis des générations futures. Il s'agit donc de réfléchir en termes de transmission et de responsabilité collective. Quel paysage pour demain, sera-t-il acceptable, qui y aura accès ? Comment transmettre un bien construit, hérité du passé mais revu et corrigé en fonction des préconisations du présent ? Transmettre un paysage bien commun, « *c'est non pas léguer un bien préservé, muséifié mais plutôt la force du lien entre le territoire et les hommes (symbolique du lieu...), afin de laisser libre les légataires de s'en saisir et de le réinterpréter* » (Sgard, 2010).

2.2.2. Le paysage : source d'information, outil de communication, support de médiation

La mise en œuvre d'un développement durable n'est pas un long fleuve tranquille (multiplicité des parties prenantes, intérêts contradictoires, incertitude, intrication des dynamiques naturelles et anthropiques...). Les politiques y afférant soulèvent des conflits qui témoignent de l'existence de valeurs, représentations et pratiques multiples. Une approche participative peut faire émerger différents choix possibles, adopter un langage commun pour appréhender un problème, permettre une gestion adaptative, atteindre un consensus sur les réponses à apporter. Sintomer (1999) souligne l'aspect inclusif de la participation :

« La norme n'est légitime que si elle est fondée sur des raisons publiques résultant d'un processus de délibération inclusif et équitable, auquel tous les citoyens peuvent participer et dans lesquels ils sont amenés à coopérer librement »⁴.

Le paysage mobilisé pour observer le territoire. Dans un contexte d'observation des territoires, le paysage est mobilisé comme source de formation du regard et d'information, en témoignent les nombreux Atlas paysagers et la multiplication des Observatoires du paysage, qui confèrent une place centrale à la photographie. Le paysage renseigne sur lui-même, permet de saisir les formes d'interface entre société et nature et leur évolution, et traduit les dynamiques territoriales. Les paysages deviennent ou sont devenus objets d'attention et de regards revisités, favorisant une approche, un spectre de perception plus large dans les lectures qu'ils génèrent et dans leur appropriation. « *Les lieux, même les plus délaissés, les plus déficients sont pleins de propositions qui méritent votre considération* » (Corajoud, 2000, cité par C. de Gourcy).

© Sylvie Lalot



La communication sur ou avec le paysage. Le paysage est un vecteur de communication, car il s'appuie autant sur les éléments matériels des lieux que sur les représentations que l'on peut en avoir. Le paysage fait intervenir des valeurs subjectives et collectives : il invite au partage du sensible. De ses éléments matériels, vont naître des émotions, de l'affectivité, de l'imaginaire, de la responsabilité. À la valorisation d'un territoire exceptionnel, tout autant que d'un patrimoine modeste, pourra correspondre un sentiment de fierté, à la protection d'un paysage le sens de la responsabilité, à la notion de caractère d'un paysage la sensibilité et l'émotion, à sa fonction de patrimoine naturel et culturel le respect et le partage.

Communiquer sur ou avec le paysage peut s'avérer performant du point de vue de l'identification que l'on s'efforce de générer ou du processus d'identité territoriale que l'on souhaite déclencher. En ce sens, les affiches politiques électorales illustrent bien la force de l'image et des représentations qui sont associées au paysage.

C'est François Mitterrand qui avec la force tranquille en 1981⁵ place en toile de fond un paysage rural, celui du village de Sermages de 200 habitants avec son église romane et son clocher. Cette affiche, c'est la volonté d'incarner un changement dans le respect de traditions et de l'identité françaises. C'est aussi Nicolas Sarkozy en 2007 avec son affiche « ensemble, tout devient possible », qui utilise un paysage rural en toile de fond : un cadre champêtre, vallonné, une herbe bien verte, des conifères, un ciel de printemps avec de légers nuages, un dessin d'oiseau : un paysage qui est une invitation au calme, à la sérénité, au repos. François Hollande en 2012 retiendra les mêmes codes, utilisant un paysage qui évoque la Corrèze et ses collines, alliance de douceur et de profondeur : une nouvelle fois, l'image de la France profonde, du terroir, de ses racines fut utilisée avec succès.

Le paysage fait ici message. Aux mots d'un discours, il substitue l'efficacité d'un message subliminal, d'une atmosphère, d'un climat qui sont captés par la personnalité du candidat et qui lui sont attribués comme caractéristiques par l'électeur. Veut-on incarner la modernité ?

⁴ Cité par Loïc Blondiaux et Yves Sintomer (2002), Démocratie et délibération, *Politix*, n° 57, p. 18.

⁵ Mitterrand disait toujours à son chauffeur : « roulez doucement pour que je puisse regarder le paysage ». C'est en revenant de Château Chinon qu'il a vu le clocher de Sermages.

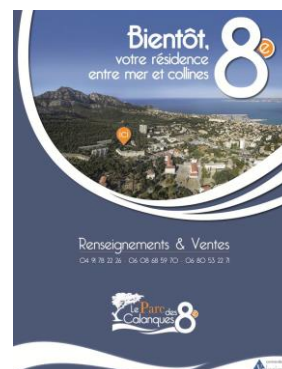
Il y aura le Futuroscope. Veut-on incarner la mondialisation ? Il y aura les tours de la Défense. Veut-on incarner la France profonde ? La campagne française avec son équilibre, son calme, son clocher sera sollicitée.

Quant aux députés, ils tireront leur fierté du territoire où ils sont élus, espérant sans doute que soient confondues la grandeur de l'un et celle de l'autre. Ainsi sera-t-on Député des Alpes, des Pyrénées, de la Baie de Somme, des Îles d'Hyères...

Il n'est jusqu'à la promotion immobilière qui joue de vocabulaire pour vanter l'image subliminale d'un cadre de vie :

Ainsi, le « Parc des calanques » façon label...

*« Cap Morgiou
Livraison 4^{ème} trimestre 2015. Découvrez « Cap Morgiou », une réalisation située entre le village de Mazargues et la Calanque de Morgiou, proche du Parc National des Calanques et à 1 minute de l'arrêt de bus Morgiou Rosiers. »*



« Résidence de standing au calme dans un véritable havre de verdure, avec entrée privée. Situation idéale pour une qualité de vie unique à Marseille Sud entre ville, mer, collines et Calanques. Très proche des commerces, cinémas, groupes scolaires, etc... Au cœur d'un parc boisé classé. Signature architecturale balnéaire et contemporaine. »

« Situé au cœur de la Pointe-Rouge, dans un cadre enchanteur, entre azur et verdure, au pied du massif de Marseilleveyre, près de la campagne Pastré, et à proximité du port de plaisance, le Parc des Calanques, luxueuse résidence de 42 appartements aux volumes généreux... »

Le paysage, support de médiation. La médiation est définie comme un espace de collectes de données avec les acteurs, visant à en faciliter le partage pour exprimer ensuite, de manière la plus distanciée possible, les valeurs (d'agrément, d'usage...) attribuées au paysage (Paradis et Lelli, 2010, p. 8). La médiation paysagère permet de révéler, comprendre, définir et partager les enjeux d'une action localisée ou d'un projet collectif (Candeau et Michelin, 2009), donc plus légitimes. Elle favorise le dialogue en amont et en aval d'un processus de projet qui, directement ou indirectement affecte la qualité du paysage et la durabilité des territoires (eau, énergie, biodiversité, forme d'habitat...). *Le paysage est un moyen pour aborder les façons dont se construit le territoire, pour définir une vision commune de son devenir* (Donadieu, 2012, p. 63).

Dans le cadre de démarches participatives (chartes de Parcs naturels régionaux et nationaux, gestion de l'environnement et des ressources naturelles, agenda 21...), l'observation du paysage et la confrontation des représentations paysagères peut être un moyen de susciter des discours d'acteurs sur les aspirations paysagères des habitants et parties prenantes, de donner une lisibilité à l'action publique locale, de révéler l'interaction des rapports sociaux, représentations et dispositifs techniques (agronomiques, urbanistiques, architecturaux...) qui semblent importants pour les acteurs d'intégrer dans leur procédure ou projet.

2.2.3. Le paysage bien commun, pour penser l'action territoriale et les évolutions futures

La Convention européenne du paysage prône la mise en œuvre de politiques pour le paysage, elle appelle aussi à l'intégration du paysage dans les politiques publiques. En qualité de bien commun paysager, le paysage peut être mobilisé de façon transversale, englobante, non pas comme lieu et décor du développement (sanctuarisation, patrimonialisation ou valorisation) mais comme outil pour penser une politique de développement durable des territoires.

Le paysage, une entrée privilégiée sur le territoire. Le paysage peut être appréhendé comme une ressource spécifique, par son ancrage spatial et la difficulté à le reproduire et le transposer d'un territoire à l'autre (Colletis et Pecqueur, 1995, 2001). Selon cette approche, le territoire et les ressources se co-construisent en quelque sorte. « *C'est l'existence même d'un territoire voulu qui semble pouvoir déterminer la mise en valeur de ressources potentielles* » (Lima, 2004). Le paysage (vécu, milieu englobant) peut faire partie des potentialités endogènes susceptibles d'être révélées à travers un processus de spécification, par lequel les acteurs énoncent des valeurs, des enjeux et des intentions associées au développement local et donnent au paysage un statut de ressource territoriale (Peyrache-Gadeau, Perron, 2012). Par sa nature transversale, le paysage autorise une approche intégrée des spécificités territoriales, favorise leur mise en cohérence et leurs liens avec les modalités de développement. En cela, il devient un outil de projet, en tant qu'instrument de mise en œuvre d'un processus de transformation et participe à la production de valeur (Angeon, Caron, 2004) en rendant possible une image différenciée, propre à produire un « *véritable référentiel identitaire* » (Cadiou, Luginbühl, 1995). Le paysage est à la fois miroir et matrice : « *miroir parce que construit par un collectif qui se projette dans une lecture plurielle mais partagée de son cadre de vie – quoique pas forcément unanime –, et matrice parce que cette lecture guide ensuite les pratiques et l'aménagement* » (Sgard, 2010).

Fonder un projet de territoire participatif à partir du paysage. Le paysage peut contribuer à co-construire un projet de société, en lien avec les particularités locales. Faire ensemble, c'est d'abord exprimer ce qui ne fait pas sens, imaginer ce qui pourrait faire sens, pour ensuite poser ce qui fonde la valeur commune du lieu pour tous les acteurs. C'est aussi proposer des scénarios contrastés et valoriser les composantes d'ambiances identitaires locales (Lalot, 2013).

La transition écologique dans laquelle s'engage la France va s'imprimer dans nos paysages, ce qui peut faire débat. Mettre ces derniers au cœur du projet territorial permet d'anticiper les conflits mais peut aussi contribuer à imaginer un projet qui fait sens auprès des populations, parce qu'il permet la prise en compte des ressentis aménitaires par les citoyens (valeurs patrimoniale et identitaire, esthétique paysagère, qualité du cadre de vie...). Lors de débats, *il advient un moment où les arguments techniques, économiques, scientifiques laissent la place aux arguments esthétiques, affectifs, on fait appel au patrimoine, à l'identité, au jugement de goût et non de connaissance* (Sgard, 2012).

Tout l'enjeu consiste à penser l'action territoriale, avant que le paysage n'apparaisse confisqué ou menacé d'atteintes diverses voire de modifications significatives. Cet aspect nécessite une vigilance, au sens où des politiques sectorielles peuvent elles-mêmes générer de la perte de sens du paysage et induire une posture de réserve du point de vue d'une dynamique participative.

« Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher
de nouveaux paysages mais à avoir de nouveaux yeux »
Marcel PROUST

CHAPITRE II – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE : POUR, PAR, AVEC LE PAYSAGE

Le développement durable fait surgir de nouveaux enjeux qui invitent à une évolution des modes d'action publique et privée. Il privilégie une approche ascendante, pour lui donner une dimension concrète et assurer la réussite des projets dont il est porteur. De ce fait, il place la participation citoyenne comme un élément transversal dans l'ensemble des politiques publiques, invitant à associer les citoyens et parties prenantes aux projets qui les concernent et à trouver des solutions de compromis, voire originales. S. Van den Hove (2001) entend par participation ou approche participative tout arrangement par lequel des acteurs différents sont réunis dans le but de contribuer de manière plus ou moins directe et plus ou moins formelle au processus de décision. Ainsi, le concept de participation se rapporte à l'implication dans le processus décisionnel de personnes extérieures au cercle politique ou administratif formel. « *On fait valoir qu'une décision collective a plus de chances d'être correcte, que ce soit en termes factuels et techniques ou en termes de valeurs, si ceux qui décident ont préalablement échangé des arguments que si un tel échange n'a pas eu lieu* » (Manin, 2011, p84). Pour Blondiaux (2008), la participation peut aussi contribuer à créer du lien social dans un contexte de mutations sociales profondes (sociétés de plus en plus divisées, complexes, réflexives, individualistes). Mansbridge (2011) souligne que la délibération contribue à la production de connaissances, de références, d'opinions nouvelles, voire d'innovations que l'on n'aurait pu produire autrement.

I – DE L'IMPERATIF PARTICIPATIF À UNE PARTICIPATION CREATIVE

L'impératif participatif saisit l'ensemble des pouvoirs locaux mais le contenu reste vague, les objectifs multiples et on assiste à une prolifération de dispositifs de nature diverse, plus ou moins formatés. Dans le champ du paysage et de l'urbanisme, des initiatives innovantes de participation voient le jour, marquées par la présence d'acteurs engagés sur la scène de la concertation mais aussi par l'introduction de nouveaux thèmes de débats, la prise en compte de la conflictualité, l'ouverture au dialogue avec différentes composantes sociétales, l'évolution des positions et des solutions adoptées, voire la délégation de projets de

puissance publique aux associations et populations. Elles constituent les prémisses d'une participation renouvelée où l'individu ou le groupe acquiert tout à la fois les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper pour co-élaborer, co-décider, voire co-concevoir.

1.1. UNE LONGUE HISTOIRE QUI S'ECRIT ENCORE

1.1.1. Une vogue participationniste

La participation de la société civile demeure un enjeu majeur du développement durable des territoires au 21^{ème} siècle. Au niveau international, cette volonté d'implication des communautés locales se trouve énoncée dans la Déclaration de Rio (1992), qui souligne que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient* ». La convention d'Aarhus, ratifiée par la France en 2002, met en œuvre le 10^{ème} Principe de la Déclaration de Rio sur la participation de la société civile aux décisions publiques. Elle renforce, dans le domaine de l'environnement, les dispositions générales du droit national en faveur de l'information, la consultation, la concertation et le développement d'une « démocratie participative » en parallèle aux mécanismes classiques de la démocratie représentative.

En France, on assiste depuis les années 80 au développement de politiques dites « procédurales » (Lascoumes, 1997a) qui opèrent par la mise en place locale d'instruments de connaissance, de délibération et de décision peu finalisés à priori. L'essentiel de leur contenu porte sur l'organisation de dispositifs locaux destinés à assurer des interactions cadrées, des modes de travail en commun et la formulation d'accords collectifs. Une série de textes pose le principe de l'information, consultation, concertation avec les habitants : la loi d'orientation sur la ville en 1991, la loi sur l'administration territoriale en 1992 et la loi Barnier de 1995 qui a mis en place la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) « *Un débat public peut être organisé sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets pendant leur phase d'élaboration* ». Cette innovation institutionnelle contraint les maîtres d'ouvrage à se soumettre à une discussion sur toutes les dimensions du projet. Depuis la fin des années 90, la participation est un principe reconnu par la loi (Fourniau, 2004) : la loi Voynet de 1999 introduit les conseils de développement, la loi SRU de 2000 prévoit une concertation obligatoire pour l'élaboration des PLU. La loi Vaillant de 2002 sur la démocratie de proximité impose la création de conseils de quartier dans les villes de plus de 80000 habitants. La loi Grenelle 2 de 2010 insiste sur l'accès du public à la participation et sur l'importance de « *nouvelles formes de gouvernance favorisant la mobilisation de la société par la médiation et la concertation* ».

Plus récemment, la toute nouvelle Stratégie nationale de la transition écologique vers un développement durable (2015-2020) souligne dans son axe 8, la nécessité de « *développer les alliances, les synergies et les stratégies « gagnant-gagnant », notamment par le renforcement de la participation publique* »⁶.

⁶ Les grandes lignes de la SNTEDD 2014-2020, Commissariat général au développement durable, Commission indicateurs du CNTE, février 2014.

La norme participative s'installe donc un peu partout, à toutes les échelles territoriales, reconnaissant au citoyen une forme de compétence politique et un droit de regard sur l'action des gouvernants. « *L'impératif délibératif entendu comme mode d'action publique imposant la mise en discussion publique de la décision se fait aussi impératif participatif au sens où, pour le grand public et plus particulièrement pour les associations, il existe désormais une injonction à participer aux dispositifs et aux procédures qu'ils ont souvent réclamés et parfois contribué à créer* » (Blatrix, 2002, p80).

1.1.2. Hétérogénéité des dispositifs de participation

Dans cette vogue participationniste, le législateur reste silencieux sur le contenu formel de la participation, laissant aux acteurs de terrain le soin de définir les bonnes pratiques. Il s'ensuit un foisonnement de dispositifs de participation que Cosson (2009), inspiré des travaux de Blondiaux (2008), propose de regrouper en trois grandes familles :

- Dispositifs de participation des habitants aux affaires locales qui empruntent aux formes traditionnelles de la démocratie locale : conseil de quartier, conseil municipal de jeunes, commission extra municipale, forum de discussion internet....

- Procédures de concertation en accompagnement d'un projet d'aménagement ou d'infrastructure, issues de la loi Barnier sur le débat public et renforcées par la loi de 2002. Cela peut aller de la simple obligation d'informer et de débattre jusqu'à affecter les conditions d'élaboration et d'adoption des projets. En France, les dispositifs les plus répandus relèvent de l'enquête publique et du débat public, qui visent à la fois à concilier le droit à l'expression voire à la contestation des populations concernées par un projet, mais aussi la sûreté des décisions publiques par une relative transparence sur les motifs et le contenu des projets. On y trouve aussi les démarches de médiation environnementale où un tiers supposé neutre est chargé d'assister dans leurs négociations les partisans et les opposants d'un projet.

- Dispositifs de participation ad hoc visant à associer des citoyens à l'élaboration d'un choix collectif. Certains visent à éclairer les décideurs en explorant les attitudes et attentes du public ou en bénéficiant des capacités d'analyse d'experts (focus group, world café, panel d'experts, groupes consultatifs ...). D'autres visent à cerner les positionnements des parties prenantes et favoriser leurs ajustements (ateliers multi-acteurs, ateliers de construction de scénarios...). Certains ont pour objectif d'associer les citoyens « profanes » (conférences de consensus, sondages délibératifs, panels ou jurys citoyens, dispositifs de gestion concertée...).

Ces démarches hétérogènes, développent peu ou prou le pouvoir d'agir des individus et produisent de la confrontation démocratique. Blondiaux (2008) plaide pour une valorisation de ces formes de participation, seules à même d'offrir une réponse adéquate aux défauts du fonctionnement démocratique actuel, à condition qu'elles ne reproduisent pas les mêmes écueils (confiscation du débat par une minorité de participants...).

L'échelle locale est un maillon central de ces derniers dispositifs qui peuvent être multiples, et de nombreuses expériences françaises et étrangères permettent de saisir un mouvement global dans lequel nous nous inscrivons dans le cadre de cette recherche.

Pour autant, nous avons tous à œuvrer... et entendre aussi que participer n'est pas

nécessairement décider. Il y a bien des limites à la participation, la question est de savoir comment la réussir et favoriser le sentiment d'être entendu... et comment limiter/éviter de ne pas entendre certains...

1.2. PARTICIPATION ET PAYSAGE

Si la participation est un principe du développement durable et de la gestion écosystémique (Schlaepfer, 1997), elle interroge sur l'hétérogénéité des démarches participatives, des acteurs et sur la complexité du processus de décision. À l'appui de nombreux travaux (Arstein, 1966 ; Luyet *et al.*, 2005 ; Pretty, 1994, 1995), qui postulent que le système de participation interagit avec divers éléments (acteurs, projet, techniques, niveau de participation...) et processus (identification, caractérisation, structuration des acteurs, choix des techniques d'application et évaluation de la participation), nous avons élaboré un cadre référent des processus participatifs (basique, actif, créatif).

1.2.1. La participation dans la Convention européenne du paysage

La CEP, dans son article 5 encourage les modes de décision participatifs. Dans son préambule, il est dit que le public⁷ souhaite jouir d'un paysage de qualité et jouer un rôle actif dans sa transformation, se référant à la Convention d'Aarhus.

Toutes les actions entreprises pour la définition, la réalisation et le suivi des politiques du paysage devraient être précédées et accompagnées de procédures de participation du public et des acteurs concernés, afin que ces derniers jouent un rôle actif dans la formulation des objectifs de qualité paysagère, dans leur mise en œuvre et dans leur suivi.

L'article 5 c énonce l'obligation juridique des Parties de mettre en place des procédures de participation. On notera qu'il s'agit de tous les acteurs du paysage, institutionnels et non institutionnels (encadré 3).

Encadré 3 - La démocratisation des acteurs du paysage

Les acteurs institutionnels du paysage se retrouvent à tous les niveaux : international, européen et interne. Ils constituent au premier chef les organes décisionnels, responsables des de la formulation des principes généraux, stratégies et orientations (CEP, Article 1, b), soit les autorités publiques responsables de la politique du paysage. Les paysages français sont ainsi saisis par un certain nombre d'institutions, aux compétences spécifiques ou générales, selon le mandat qui leur a été confié. Sans entrer dans le détail de chaque autorité, et sans prétendre à l'exhaustivité complète, les institutions suivantes sont chargées de la politique du paysage :

- le Comité du patrimoine mondial concernant la protection des sites paysagers de la Convention de l'UNESCO. Le Comité fait appel à l'ICOMOS et l'UICN⁸ pour évaluer les sites méritant d'être protégés par la Convention.
- le Conseil de l'Europe concernant la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage. Plusieurs organes sont concernés au sein du Conseil de l'Europe : la Conférence des Etats membres du Conseil de l'Europe sur la CEP et les Comités d'experts établis par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe en vertu de l'Article 10 de la CEP (Comité pour les activités du Conseil de l'Europe en matière de diversité biologique et paysagère, CO-DBP ; Comité du patrimoine culturel, CC-PAT) ou encore l'Assemblée parlementaire et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe (CPLRE).
- l'Union européenne en matière de politique européenne du paysage, particulièrement la protection du

⁷ Il s'agit des populations « concernées », au sens de la Convention d'Aarhus : le public qui est touché ou risque d'être touché, ou qui a un intérêt à faire valoir.

⁸ Conseil international des monuments et sites et Union internationale pour la conservation de la nature.

« paysage traditionnel européen ».

- le Ministère de l'Ecologie, du développement durable, des transports et logement, chargé de la mise en œuvre de la politique gouvernementale dans le domaine de l'environnement et donc de l'implémentation des conventions internationales et européennes pertinentes. A ce titre, il est responsable « des actions de protection de la nature, des paysages et des sites ainsi que celles concernant la protection du littoral et de la montagne » (Décret du 25 novembre 2010 relatif aux attributions du ministre). Le Ministère comprend à cet égard une Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature qui comprend elle-même la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.

- le Conseil national du paysage, institué par l'Arrêté du 8 décembre 2000, organe consultatif près le ministre chargé de la politique des paysages, a pour mission de faire un rapport annuel sur l'évolution des paysages en France (définition, mise en œuvre et évaluation de la politique des paysages et de la CEP en France).

- la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, organe consultatif près le ministre chargé des sites, le conseille « pour l'élaboration et l'application sur l'ensemble du territoire d'une politique de protection, de conservation et de mise en valeur des monuments naturels, des sites et des paysages urbains et ruraux (Article 341-28 du Code de l'environnement).

- les Commissions départementales de la nature, des paysages et des sites se composent notamment d'une formation spécialisée dite « des sites et des paysages » (Article R341-20) qui inscrivent et classent les sites, veillent à l'évolution des paysages et peuvent être consultées sur les projets de travaux les affectant, et émettent les avis prévus par le code de l'urbanisme (Article R341-16 du Code de l'environnement).

A l'échelle infra étatique cependant, les collectivités locales sont non seulement responsables de la politique du paysage mais sont également des agents de mise en œuvre de cette politique, en termes de protection, gestion et aménagement, aux côtés d'autres acteurs dont le rôle et la participation sont de plus en plus recherchés.

Les acteurs non institutionnels du paysage. L'avènement du paysage dans les diverses instances européennes s'est accompagné d'un processus de démocratisation de la participation à la politique du paysage, soit au stade de son élaboration soit au moment de la mise en œuvre de celle-ci.

La conception anthropocentrée du paysage, quelle que soit sa nature, a traduit la population dans la situation non plus d'objet mais d'acteur. Certes, la population reste réceptrice de la politique du paysage dans une large mesure et n'est appelée à participer que de façon mesurée, mais les instruments normatifs l'intègrent de plus en plus dans l'action. La Recommandation du 6 février 2008 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur les orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage énonce à cet égard : « L'implication des populations dans les décisions d'intervention et dans leur mise en œuvre et leur gestion dans la durée est considérée non pas comme un acte formel mais comme partie intégrante des processus de protection, de gestion et d'aménagement ». Les valeurs attribuées au paysage appartiennent avec cette conception « à la culture savante comme à la culture populaire ».

En pratique, cette volonté de démocratiser les acteurs du paysage se traduit par une relativité participative. Sont acteurs de la politique du paysage et sa mise en œuvre les membres de la communauté paysagère, directement ou par la voie notamment de leurs représentants locaux, d'associations, mais aussi les professionnels concernés par les activités sociales et économiques du paysage : agriculteurs, forestiers, professionnels du tourisme ou de l'industrie, etc...

La démocratisation du paysage est non seulement liée au nouveau champ d'application introduit par la Convention européenne du paysage, mais elle s'exprime par l'appropriation collective et individuelle de tous les paysages qui nécessitent, pour leur transformation, le suivi de leur évolution et la prévention de leur destruction inconsidérée, une participation directe de tous à toutes les phases de la décision.

« L'implication du public, qui peut supposer des contradictions dues à la diversité des systèmes de valeurs que les divers groupes sociaux peuvent exprimer, devrait être considérée comme un enrichissement et une possibilité de validation des connaissances, de définition des objectifs et d'action ».

« L'échange d'informations, la circulation des théories, des méthodologies et des expériences, entre les spécialistes du paysage, comme l'enseignement apporté par ces expériences sont fondamentaux pour

favoriser l'ancrage social et territorial et l'accomplissement des objectifs de la Convention européenne du paysage. Les populations possèdent des connaissances empiriques (savoirs locaux et naturalistes) qui peuvent être utiles pour compléter et relativiser les savoirs savants » (CEP).

Pour autant, le cadre juridique est particulièrement peu contraignant, la démarche participative demeure floue, son contenu reste vague, ses objectifs multiples, allant de l'opération de communication à la recherche d'une forme de démocratisation des modes d'élaboration des politiques publiques, en passant par l'encouragement à l'activité associative (Zask, 2011 ; Roux, 2011). Tout se passe comme si on célébrait « *l'avènement d'un droit à la participation sans qu'il soit précisé ce à quoi il est désormais permis de participer* » (Blatrix, 2009).

« Les moyens pour la participation devraient être choisis par chaque Etat, dans des modalités adaptées aux différents problèmes identifiés, en tenant compte des habitudes de consultation et de confrontation en vigueur, des différentes organisations administratives, des caractéristiques des différentes réalités territoriales, des types d'instruments opérationnels utilisés, des échelles d'intervention, des expériences passées et présentes au niveau international ».

« La participation vise tous les acteurs concernés : les autorités nationales, régionales et locales, les populations directement concernées, le public en général, les organisations non gouvernementales, les acteurs économiques, les professionnels et les scientifiques du paysage ».

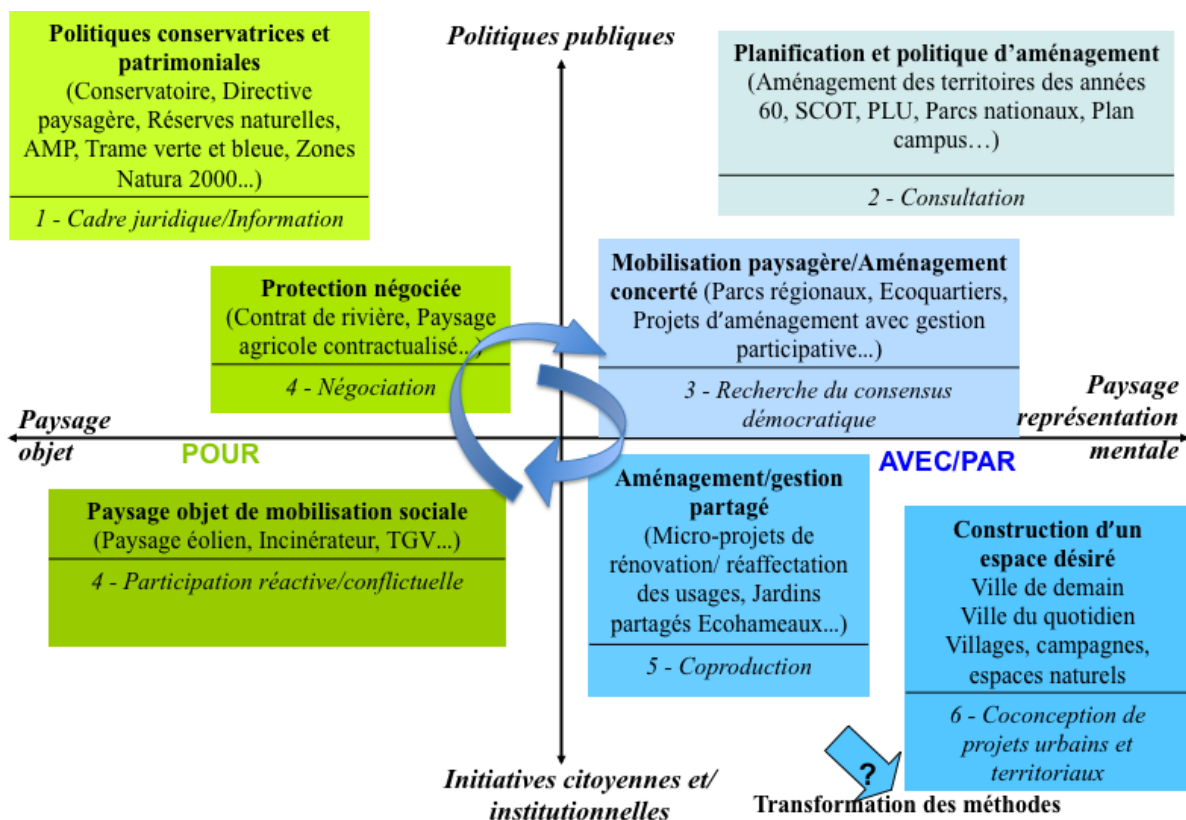
« Il est particulièrement important que la participation soit organisée à toutes les phases de la mise en œuvre, depuis la connaissance jusqu'à la mise en œuvre des actions décidées en concertation, c'est-à-dire tout au long de la réalisation des projets élaborés par l'ensemble des acteurs ».

« Dans la définition des modalités d'approbation des choix, il peut être fait appel aux moyens déjà utilisés et expérimentés, tels que la concertation, l'enquête publique, les réunions d'information ou les expositions pédagogiques. Ces moyens peuvent être également utilisés simultanément » (CEP).

1.2.2. Six formes de participation pour, par, avec le paysage

Dans un premier temps, l'équipe a effectué un tour d'horizon de différentes expériences de participation où le paysage est convoqué (*figure 3*), à titre central (Plans de paysage, Chartes de parcs nationaux...) ou périphérique (Chartes PNR, PLU, SCOT, SDAGE, gestion de risques, conflits d'usage tels agriculture-nature ou nature-plaisir, contentieux sur l'éolien...). Puis, l'analyse des travaux d'Arstein (1966), Luyet *et al.* (2005) et Pretty (1994, 1995) nous ont conduits à identifier six formes de participation (*figure 3*), selon la nature des interventions locales (pour et avec/par le paysage) et leur portage (public ou privé).

Figure 3 – Typologie des interventions (pour, avec/par le paysage) et modes dominants de participation



Source : Lazzeri et al.

- **Niveau 1 – Information.** L'information rend intelligible, fait connaître, renseigne (réglementations, démarches, actions...).

Il en est ainsi des actions de protection « pour » le paysage (sites, caractères, paysages naturels exceptionnels, patrimoniaux). Des mesures réglementaires de conservation ou de protection sont définies en amont de toute concertation et portées à connaissance du public. L'information est une construction en soi, car il faut rendre intelligibles et accessibles des données rarement évidentes pour l'individu profane. L'information d'experts est souvent présentée mais ne permet pas aux citoyens de se construire une idée.

- **Niveau 2 – Information/consultation.** La consultation consiste à recueillir un avis dont il n'est pas nécessairement tenu compte dans la décision. L'inscription spatiale de certains projets (économique, technique...) qui relèvent d'une planification technocratique, vont impacter le paysage, qu'il soit naturel, artificiel, commun. La procédure obéit aux exigences réglementaires. Les réunions publiques sont ouvertes à tous, avec un grand nombre de participants, sans toutefois déboucher sur une construction collective.

- **Niveau 3 – Concertation.** Dans son sens large, se définit comme l'opération « où des acteurs de la société civile sont invités à la préparation partiellement négociée d'une décision qui sera prise par une autorité administrative ou politique » (Mermet, 2003). Se concerter ce n'est pas seulement prendre l'avis (consultation) mais « projeter de concert » et donc engager le débat et tenter de trouver une position commune. La décision est du ressort des

décideurs prévu par la loi.

Pour la plupart des projets d'aménagement, la « concertation » telle qu'elle est définie dans les textes législatifs et réglementaires est imposée et planifiée (Parcs régionaux, Ecoquartiers...). Ouvertes à tous, ces démarches ne font pas toujours l'objet d'une grande mobilisation sociale, ce qui pose la question de la représentativité du groupe et de la légitimité des avis et/ou propositions issus de ces rencontres.

- **Niveau 4 – Négociations conflictuelle et concertative.** La procédure de négociation vise à un accord entre des acteurs aux intérêts distincts et parfois divergents.

La protection du paysage peut faire l'objet d'une négociation conflictuelle entre des intervenants où chacun tente de construire un rapport de force qui lui soit favorable et l'exploite pour imposer ses préférences. Manifestation de protestation ou d'opposition (éoliennes, lignes TGV...), le conflit peut prendre des formes diverses (menaces, recours aux tribunaux, médiatisation...), s'inscrire dans le temps ou déboucher sur un dialogue constructif (Beuret, 2010).

La protection de certains paysages (espaces naturels, agricoles...) relève d'une « négociation concertative »⁹ où les intéressés (agriculteurs, riverains...) acceptent de coopérer pour construire ensemble une solution reconnue acceptable.

- **Niveau 5 – Coproduction (ingénierie).** La démarche vise à partager différents moments de construction du projet avec des citoyens impliqués dans la transformation de leurs espaces de vie.

Le Collectif Etc, dans son « Détour de France », a développé le principe du « chantier ouvert », moment de coconstruction de nouveaux espaces, avec la population.

- **Niveau 6 – Coconception.** Les ambitions territoriales sont définies conjointement avec les habitants. C'est l'espace de l'imaginaire où l'on invente des futurs possibles. La projection dans un territoire autre, souhaité ou à venir peut donner lieu à des réponses créatives et innovantes.

On peut ainsi citer les exemples de construction de la ZAC La Chapelle à la Bouilladisse (13), de la requalification d'une friche industrielle Rousselot à Aubagne (13), de la création d'un écoquartier social La Grand'Terre, dans la commune d'Aureille (13), comme autant de témoignages de procédures de concertation avec la population, en amont du projet.

La typologie témoigne de la coexistence de procédures, de techniques et de démarches d'inégale importance, dont l'objectif commun est d'« associer » les citoyens à la prise de décision politique. Pour autant, étudier la participation citoyenne en matière de paysage est d'autant plus difficile que les différentes situations (consultation, concertation, négociation...) s'inscrivent dans des processus complexes d'intervention publique relevant à la marge de politiques paysagères mais pour l'essentiel de la planification urbaine, de politiques agricoles, d'habitat, de transport, de tourisme, de l'énergie... À ceci, se greffe la dimension territoriale et la déclinaison locale du projet qui n'est pas sans impacter les processus de concertation/participation.

Le prisme du paysage en mode participatif relèvera ainsi, à titre d'exemple, d'un SCOT « Grenellisé » qui induit, notamment, la prise en compte de la biodiversité, des trames verte et bleue. Les modes d'association des habitants s'inscrivent alors dans une vision d'ensemble du Schéma de cohérence qui, prenant en compte ces éléments de nature, construit du paysage voire le retrouve, le préserve.

Il peut en être de même pour les problématiques agricoles. Préserver ces espaces en ce qu'ils sont essentiels d'un point de vue économique, social, environnemental..., crée du sens dans la structuration des territoires et participe de formes paysagères. Ainsi, le processus de planification pourra induire des

⁹ Dupont, 2006, cité par Beuret J.E. et Cadoret A. dans *Retour d'expériences sur la concertation vue par les acteurs environnementaux et les élus locaux*, Ademe, 2011.

temps de participation qui « hébergent » du paysage au travers d'une problématique première qui ne formule pas nécessairement le vocable paysage.

Il est important de noter que, dans la mesure où aucun projet ne fonctionne de manière linéaire, on retrouve différents niveaux d'implication du public et donc de gouvernance selon les étapes d'un projet. Il est ainsi tout à fait possible, lors de la construction d'un projet, de s'apercevoir que toute l'échelle de la participation peut y trouver place, allant de l'information jusqu'à l'autogestion.

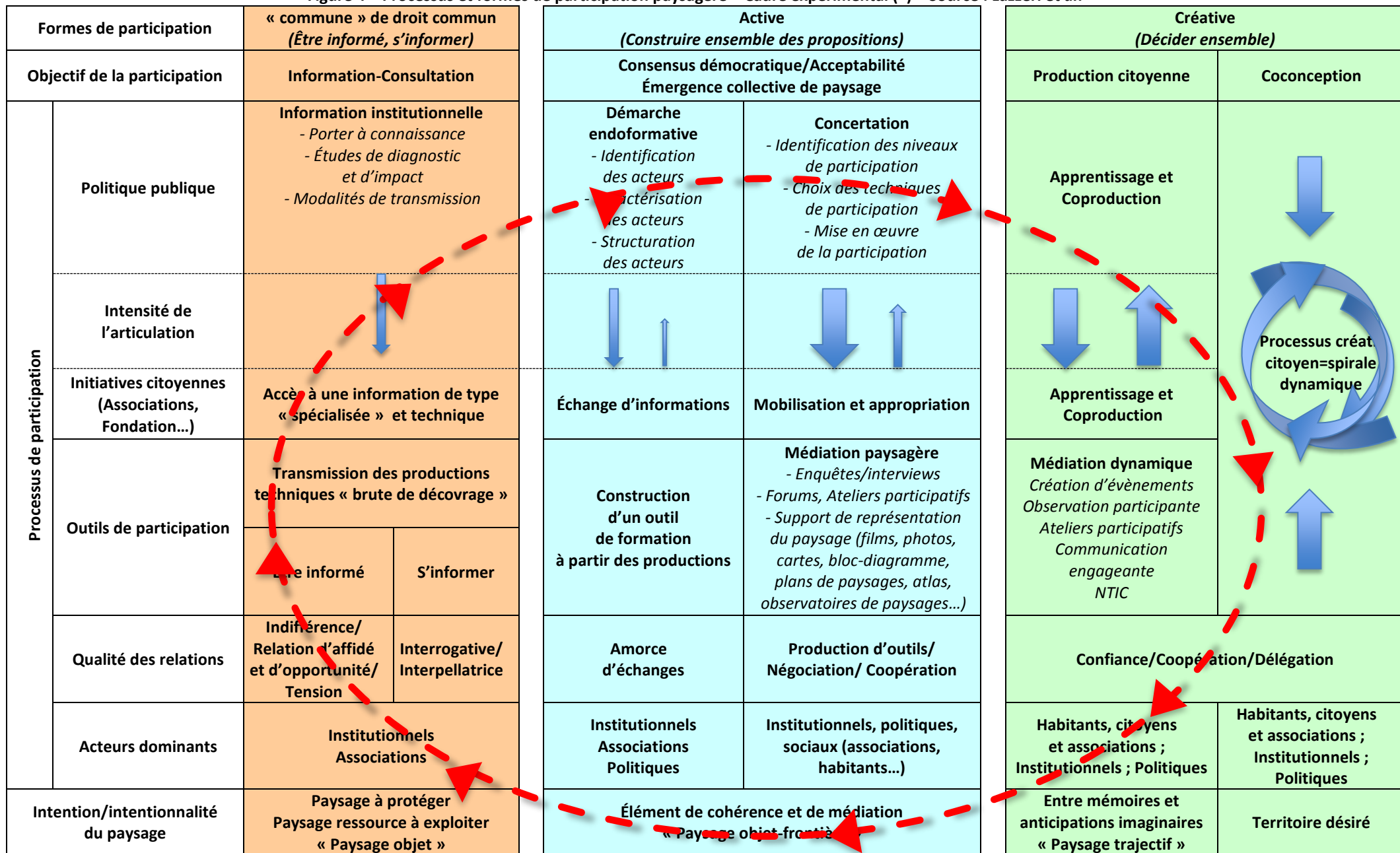
1.3. ANALYSE DES PROCESSUS PARTICIPATIFS : PROPOSITION D'UN CADRE REFERENT APPLIQUE AU PAYSAGE

Le tour d'horizon des démarches participatives où le paysage est convoqué, nous a conduits à élaborer un cadre d'analyse de la participation (*figure 4*). Il fait état des logiques à l'œuvre (participation basique, active, créative) et de leur contenu, en termes de :



- Objectif de la participation (information-consultation, recherche de consensus, coproduction, coconception)
- Intention/intentionnalité du paysage
- Processus de participation, qualifié au regard de six critères : le positionnement de la politique publique, le sens et l'intensité de l'articulation avec l'action citoyenne, les outils de participation, les acteurs dominants, la qualité des relations entre acteurs,

Figure 4 – Processus et formes de participation paysagère – Cadre expérimental (*) – Source : Lazzeri et al.



(*) Les trois blocs sont indépendants et ne fonctionnent pas de façon linéaire

Légende : interdépendance et non linéarité

Ce cadre peut être illustré par trois démarches participatives : Pré-sélection et désignation de sites Natura 2000, Otepää et Konnumaa (Estonie) ; Gestion du bassin hydrographique de la Rivière Dart (Grande Bretagne) ; Elaboration d'une Charte au Parc national des Calanques de Marseille (France).

1.3.1. Forme basique : information-consultation, le droit commun

La participation est qualifiée de basique lorsqu'il s'agit simplement de *prendre part* à quelque chose, sans en être pour autant l'instigateur, sans avoir de quelconque pouvoir. Cette approche, dirigée/encadrée, est celle pratiquée communément. L'information est descendante, on informe le citoyen/habitant/usager, invité à faire son « devoir de participation » et à se placer d'emblée dans le registre de l'intérêt général (Carrel, 2013). Les débats publics consistent souvent à une présentation d'un expert suivie de quelques questions de la salle, selon une procédure cadrée qui ne permet qu'un faible nombre d'interactions. Au mieux un « retour » est organisé pour « informer » des décisions prises, au pire, l'information reste technique, parfois manipulée en fonction du dessein des décideurs. La mobilisation est le fait de personnes ayant des intérêts particuliers, ou bien de groupes de pression qui vont épurer et lisser les résultats. Parfois, des structures sont invitées à soutenir un projet. À cette étape, on observe des attitudes démagogiques liées à des postulats idéologiques ou des stratégies politiques engendrant des formes de participation manipulée.

Politique publique : Ce niveau constitue le niveau basique que promeut la littérature institutionnelle des politiques publiques. Ce que l'on peut également désigner le droit commun. Ce qui est donné à tous, qui n'a aucun caractère spécifique. Trois cas de figures peuvent se présenter :

- A minima, le cadre légal est respecté sans que la maîtrise d'ouvrage n'exprime la volonté de consulter ou d'informer. La procédure est respectée, mais personne ne se préoccupe de savoir si le citoyen/habitant est au courant. Juridiquement inattaquable, elle ne conduit pas les citoyens à se mettre en dynamique. L'information est légale, c'est parce que la procédure a été légiférée qu'elle se trouve dans l'obligation d'assurer « *un porter à connaissance* »¹⁰. Cette démarche est normative.
- Le second cas de figure fonctionne dans le même état d'esprit, mais l'appréhension qu'une contestation puisse émerger, conduit la maîtrise d'ouvrage à produire des documents sous forme de tracts dont les contenus ne permettent pas que le débat s'installe. On est dans le registre de la manipulation.
- Le dernier cas se caractérise par la présentation d'un « projet » porté par une maîtrise d'ouvrage qui se veut puissante, soucieuse de conserver la cohérence ou pressée par le temps, ou encore voulant conserver son autonomie décisionnelle et qui va organiser une information/concertation sous la forme d'un monologue démontrant le bien fondé. Face à une telle démonstration, le citoyen est souvent impressionné par la masse d'informations alors que les associations dénoncent une manipulation rhétorique, allant à l'encontre d'une éthique notamment par rapport aux citoyens/habitants.

¹⁰ Article L 121-2 et R 121-1 du Code de l'urbanisme.

Intensité de l'articulation. L'information est descendante, on informe le citoyen/habitant/usager.

Initiatives privées. Les associations luttent pour connaître et avoir accès à l'information. Moins l'information circule, plus les opérateurs sont enclins à « faire un procès », avancent « la théorie du complot », « on nous cache quelques chose ».

Outils de participation. Une simple diffusion des informations techniques est réalisée que l'on met à la disposition du public. Ces documents sont souvent volumineux, techniques, indigestes ou illisibles pour le public, car ils s'adressent à d'autres techniciens initiés ou à des élus dûment « accompagnés ». Ce sont souvent les études de faisabilité qui permettent de déclencher les autorisations administratives et financières.


Une dimension « savante » qui se veut pédagogique et didactique préside à la réalisation de ce type de documents, ainsi qu'une volonté affichée de communication pour rendre l'information accessible. En réalité, la production reste peu accessible et la communication est par définition institutionnelle.

Qualité des relations. Si l'information est réduite aux points précisés par une procédure qui vise à minimiser la phase d'information pour maximiser le contrôle décisionnel, alors les relations restent le plus souvent indifférentes. Seules les personnes avec des intérêts particuliers se mobilisent. Les groupes de pression peuvent également se manifester et déconstruire les résultats et la légitimité des décideurs. Mais cela n'aboutit pas à un dialogue.

EXPERIENCE ILLUSTRATIVE : OTEPÄÄ ET KONNUMAA, NATURA 2000 (ESTONIE)

Participation des propriétaires terriens pour la pré-sélection et la désignation des sites Natura 2000*

Formes de participation		Passive (Être informé, donner un avis)
Objectif de la participation		Information Consultation
Échelle de l'action publique		Européenne
Processus de participation	Politique publique : Ministère de l'environnement, départements de l'environnement des Comtés, administrations des zones protégées et experts	Information institutionnelle : <i>scientific knowledge</i> - Campagne d'information nationale 2002 : transmission par un site Internet, des posters, brochures, dépliants et émissions radio et télévisées. - Journées d'informations locales à l'attention des propriétaires terriens, distribution de brochures et dépliants. Consultation : - Consultation printemps 2004 sur les pré-sélections : (que les propriétaires hors zones déjà protégées, avertis par voie de presse) doléances et commentaires écrits attendus des propriétaires sur les zones, les restrictions d'usage temporaires et les propositions d'extension de zones.

		- Consultations été 2004 sur la désignation par des réunions publiques locales : (que les propriétaires concernés invités par lettre) transmission d'informations de base, réponse aux questions et clarification des incompréhensions.
	Intensité de l'articulation	
	Initiatives privées population, propriétaires terriens	Accès à l'information (l'échange d'informations, <i>local knowledge</i> , n'a pas eu lieu)
	Outils de participation	Transmission des doléances écrites (avant chaque consultation) Consultations
	Qualité des relations	- Tensions - Sentiment d'injustice des propriétaires (pas de conscience commune : ni compréhension mutuelle ni langage commun : mauvaise acceptation des sites Natura 2000)
	Acteurs dominants	Institutionnels (MoE et administrations locales) Propriétaires terriens
	Intention/intentionnalité du paysage	Paysage à protéger, « Paysage objet » Intentionnalité de conservation des sites pour préserver la biodiversité des habitats et les espèces d'oiseaux, en soumettant tout projet d'aménagement à autorisation des autorités publiques compétentes

* « *The Role of Information, Knowledge, and Acceptance During Landowner Participation in the Natura 2000 Designations: The Cases of Otepää and Konnumaa, Estonia* », M. Suskevics and M. Külvik, pp. 275-294.

Ce niveau « de droit commun » de la participation n'est pas l'objet de notre recherche. En effet ce qui est décrit représente la pratique répandue lorsqu'on évoque les termes de participation, de citoyenneté de manière normative. De façon triviale, on peut affirmer que le degré de participation, ou plus largement de démocratie participative ne se déploie que si et seulement si les élus /dirigeants le décident. Les procédures servent ces desseins mais sont très éloignées de pratiques qui visent à mettre en mouvement des personnes et des idées. Si dans ce niveau « de droit commun » les résultats sont connus d'avance, les risques sont limités, cadrés, l'objet de notre recherche est bien de montrer comment l'innovation, les espaces de respiration sont des leviers pour faire évoluer ce socle du niveau « Droit Commun ». C'est à l'aune de ce premier niveau que nous avons pu alors bâtir les autres perspectives.

1.3.2. Forme active : recherche d'un consensus démocratique, acceptabilité

La participation peut être plus active lorsqu'il s'agit *d'apporter une part, de prendre la responsabilité*, de s'approprier jusqu'à construire ensemble des propositions et influencer sur le contenu des politiques publiques. Les usagers sont parties prenantes de la démarche, détenteurs d'une expérience d'usage qui intègre la dynamique de projet. Afin qu'elle soit intégrée, la dimension formative est mise en avant dans son acception la plus ambitieuse : la dimension endoformative¹¹ (Donald et Schön, 1996). Il s'agit d'interroger la pertinence des projets d'action au regard des situations observées et de repositionner les stratégies des partenaires locaux. L'information reste descendante, mais la démarche de formation permet une réelle concertation, avec des participants qui deviennent des acteurs à part entière d'un processus et qui interviennent dans la définition du projet.

1. Politique publique : la démarche endoformative. C'est la démarche la plus aboutie que l'on observe dans les expérimentations participatives. Les usagers sont parties prenantes de la démarche. Afin qu'elle soit intégrée, la dimension formative est mise en avant dans son acception la plus ambitieuse : la dimension endoformative : il s'agit d'interroger la pertinence des projets d'action au regard des situations observées et de repositionner les stratégies des partenaires locaux.

Ces approches formatives se déclinent selon plusieurs modalités, recherche-action ou formation-action. Les attendus sont assez proches de la recherche-action qui réunit les différents acteurs impliqués dans la problématique étudiée, pour la production conjointe de connaissance et d'action. Par contre la formation-action en est assez éloignée du fait d'une attente d'opérationnalité dans un temps très court, à partir de situations apportées par les participants.

La recherche-action vise à retravailler le projet en questionnant les points suivants : l'articulation entre le sens du projet et la dimension opérationnelle ; le fondement du projet à partir de la reformulation du problème en lien avec le travail de diagnostic ; la dimension stratégique du projet en lien avec la construction du partenariat ; la participation des habitants, usagers, l'évaluation.

Il s'agit au travers de ces processus d'apprentissage de :

- Distinguer ce qui est de l'ordre du sens et ce qui s'inscrit dans la procédure, l'organisation, la planification. Si la vision stratégique ne prend pas en compte le sens, on aura à gérer un projet de type technocratique. D'où la nécessité de nourrir la pensée et mettre la dimension instrumentale au bon niveau ;
- Cerner le bienfondé du projet au regard du problème : quelle est la validité du diagnostic ? Ne faut-il pas déconstruire la problématique car selon la façon dont est posé le problème, il est difficile d'avancer ;
- Identifier et donc décoder les stratégies et les réseaux des acteurs pour bâtir ensuite les conditions d'une coopération réelle et d'une concertation aboutie.

¹¹ La dimension endoformative vise à améliorer l'action, en impulsant une évolution, une transformation des pratiques avec les différents acteurs.

Là encore, la caractéristique de la démarche de formation-action consiste à aider les acteurs porteurs d'un projet collectif à promouvoir des formes de participation active dans le sens de prendre part à la conception, l'action et/ou la réalisation. Ainsi au-delà des apports théoriques, la formation de type endoformative se propose d'aider les participants à élaborer autour de cette question un point de vue collectif, aboutissement d'un travail d'échange, de participation pour identifier les possibles.

Intensité de l'articulation. L'information reste descendante, mais la démarche de formation vient bousculer cette approche. La démarche prend alors sa dimension ascendante et permet de faire évoluer le projet.

Initiatives privées. Les associations sont reconnues comme parties prenantes, elles sont un outil de médiation pour servir de support à la formation. Elles font le lien entre la sphère institutionnelle et les usagers en établissant des espaces d'échanges, de travail en vue de construire des coopérations.

Outils de participation. Il s'agit essentiellement d'un outil de formation/action.

Qualité des relations. Le cadre permet qu'évolue le mode de relation entre les protagonistes : les échanges contribuent à développer une compréhension des logiques à l'œuvre et entamer des échanges « de nature plus égalitaire » et qui s'inscrivent dans une volonté de changement. La responsabilité des acteurs est ainsi engagée. Ce qui signifie :

- La considération de tous les habitants comme acteurs de leur territoire ;
- La reconnaissance aux habitants du territoire d'une « compétence d'usage » qui comprend leurs activités, leurs rapports à l'environnement, leurs modes de vie et de déplacement (les interrelations) ainsi que leur connaissance réelle et symbolique du quartier, du village, de la ville, du Pays... ;
- L'association des habitants (individuellement et collectivement – sans opposer individus et associations) aux processus de changement et leurs implications dans les décisions ;
- La confrontation de la compétence des habitants avec des expertises professionnelles, institutionnelles ou associatives, favorisant la prise de parole multiple, mais aussi le décentrement des points de vue, l'expressivité d'arguments dans la délibération et le partage du pouvoir décisionnel ;
- La compréhension des enjeux par le plus grand nombre d'habitants.

La temporalité est une des dimensions à prendre en compte. Les pratiques d'enfermer les processus de participation dans des calendriers « serrés » est incompatible avec cette démarche endoformative, car l'impact des formations – phase d'interpellation du projet – s'inscrit dans une temporalité plus importante.

2. Politique publique : la concertation. Le niveau de concertation devient la résultante de l'approche endoformative. Car les participants deviennent des acteurs à part entière d'un processus, et interviennent dans la définition du projet.

Selon l'Observatoire régional de l'intégration et de la ville (ORIV), « on se propose de réfléchir en termes non de participation mais de mobilisation de la parole des habitants (terme plus en adéquation avec le résultat escompté) en adaptant les démarches mises en œuvre aux enjeux identifiés et aux profils des habitants/acteurs dont la participation est souhaitée, tout en tenant compte des réalités locales (instances de démocratie locale existantes, fonctionnement associatif, lieux d'expression préexistant...). Autre élément, n'écouter que des représentants n'est pas forcément judicieux, la multiplication des approches peut permettre une confrontation des points de vue. En ce qui concerne les acteurs, tels que les associations, il est important de souligner dès le départ la place de chacun et les attentes. Les avis doivent être resitués en fonction de la connaissance du territoire de ces acteurs et de leurs missions, et donc du point de vue qu'ils expriment ».


In fine, l'ORIV souligne la nécessité d'une démarche de mobilisation de la parole des habitants qui comprend :

- « - La considération de tous les habitants comme acteurs de leur territoire ;
- La reconnaissance aux habitants du territoire d'une « compétence d'usage » qui comprend leurs rapports à l'environnement, leurs modes de déplacements ainsi que leur connaissance du quartier ;
- L'association des habitants (individuellement et collectivement – sans opposer individus et associations) aux processus de changement et leurs implications dans les décisions ;
- La confrontation de la compétence des habitants avec des expertises professionnelles ou associatives, favorisant la prise de parole multiple ;
- L'appropriation des enjeux par le plus grand nombre d'habitants ».

EXPERIENCE ILLUSTRATIVE : PARC NATUREL NATIONAL DES CALANQUES (MARSEILLE)

La loi du 14 avril 2006 stipule que la « charte fonde un projet de territoire partenarial entre l'Etat et les collectivités territoriales après concertation avec les acteurs » (...) « Il s'agit donc d'une nouvelle conception du parc national, reposant sur une vision partagée, intégrée et vivante, d'un espace cohérent dans ses différentes composantes, induisant une nouvelle gouvernance ».

Formes de participation	Active : concertation encadrée par le GIP (Construire ensemble des propositions)
Objectif de la participation	Proposition d'un Projet de Charte et des éléments du décret
Échelle de l'action publique	Locale
Processus de Politique publique : - Groupement d'intérêt public (GIP) - État - Comité national de protection de la nature - Communes	2009-2010 : stratégie de mobilisation pour construire la légitimité de la décision (plus de 200 réunions et 500 heures de débats au sein du GIP) - Réunions spécifiques (agriculture, pêche, chasse, intercommunalités...) - Rencontres territoriales (mesures ou dérogations spécifiques propres à certains secteurs) - 5 ateliers thématiques

	(élus, représentants de l'État, professionnels, associations d'habitants, d'usagers et de protection de l'environnement et scientifiques et personnalités qualifiées) - Rencontres bilatérales thématiques (acteurs liés aux usages impliquant des enjeux spécifiques)
Intensité de l'articulation	
Initiatives privées : associations d'usagers et de protection de l'environnement, professionnels (tourisme, pêche...)	Animation locale (associations et professionnels, prépondérance de la représentation des « usagers traditionnels », au détriment des usagers périurbains et touristiques)
Outils de participation	Discussions, débats, organisation des groupes de pression
Qualité des relations	Débats Indifférence voire réticence des élus locaux quant aux Aires d'adhésion
Acteurs dominants	Institutionnels locaux, Propriétaires publics, Associations d'usagers
Intention/intentionnalité du paysage	Élément de cohérence et de médiation « Paysage objet-frontière » - Créer un parc national réunissant territoire terrestre, maritime, patrimoine naturel et culturel ; - Rationaliser les usages : intentionnalité de protéger l'espace naturel de la densification touristique, des usages nuisibles, de l'extension foncière mais en maintenant les usages respectueux du site.
Impacts	- Charte d'engagement réciproque (a minima) - Qualification des entrées de parc et processus de valorisation urbaine en marche (réorganisation des modes de déplacement à l'entrée de parc, desserte en bus, aménagements...)

* B. Durand, A. Heart et A. Matesi. « Processus de concertation pour le Parc des Calanques », séminaire Aix 19 juin 2012, AMU-CERIC-Pôle développement durable et territoires méditerranéens, Programme PDD2.

1.3.3. Forme de participation créative : production citoyenne et co-conception

Dans une étape ultime, le processus participatif s'inspire de la démocratie athénienne, au sens d'une démocratie directe, par et pour le peuple.

Saisie dans l'Antiquité dans un sens mystique et surnaturel puis passée aux oubliettes, la créativité resurgira comme sujet de discussion à la Renaissance, dans les domaines philosophiques, littéraires, scientifiques. Il faudra attendre les années 1950 pour voir naître une théorie de la créativité (Rogers, 1954) et une mesure du potentiel créatif (Guilford, 1967). Examinant la créativité comme composante essentielle du développement personnel et collectif, Madeline Deriaz (2006) rappelle qu'une définition consensuelle traverse les sciences : la créativité est la capacité à réaliser une production (idée, composition musicale, histoire, message publicitaire...) qui soit à la fois nouvelle (donc originale et imprévue) et adaptée au contexte dans lequel elle se manifeste. L'auteur retrace l'évolution historique du concept de créativité en précisant les apports empiriques et théoriques de Rogers (1970) qui

la caractérise comme « *la tendance de l'homme, ouvert à son expérience, à s'actualiser et à devenir ce qui est potentiel en lui* ». Ces travaux seront enrichis par l'approche multivariée de Sternberg et Lubart (1995) et par le modèle de Lubart (2005) où il ressort que « *la créativité est un assemblage de plusieurs facteurs en interaction et qui relèvent de l'individu, des capacités intellectuelles, de la personnalité ainsi que du contexte environnemental* ».

Au regard de cette conception de la créativité, nous définirons la participation créative (au sens constructif de Rogers) comme la combinaison d' :

- Un processus où il s'agit de mettre les populations en capacité d'imaginer, de construire, de mettre en œuvre un concept nouveau, une action ou projet nouveau, de découvrir une solution originale à un problème. L'attention est portée sur le déroulement de la participation.
- Un acte créateur (produit), résultat de la participation citoyenne. Dans cette optique, il s'agit de repérer les effets de la participation, qu'ils soient substantifs (produits de la démarche, orientation de la décision), procéduraux (sur le processus décisionnel), contextuels (sur le contexte social de la décision, les institutions, le territoire).

Cette forme de participation s'inscrit dans le champ de l'innovation sociale. Elle donne aux citoyens un rôle moteur dans la vie collective et place la demande ou l'offre, au cœur du projet participatif. Cela passe par une démocratisation de l'action publique. Les institutions doivent répondre par l'aménagement de procédures *ad hoc*. L'individu ou le groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper et agit. Il *prend part, apporte une part et reçoit une part* en étant à la fois acteur, maître d'ouvrage, usager, partie prenante participante, ce qui inclut le dialogue (action d'échanger mutuellement et équitablement des points de vue et propositions), l'implication (action de s'engager dans un processus ou d'y engager sa responsabilité), l'association (action de s'associer activement à un processus), l'adhésion (action de s'allier et de partager totalement les objectifs), l'appropriation (action de faire sien et de s'emparer en tant que partie prenante) (Brodhag *et al.*, 2004).

Cette participation croise le concept d'*empowerment*, emprunté à la psychologie communautaire : processus par lequel les individus et les communautés acquièrent le contrôle des événements de leur vie (Arnstein, 1969 ; Rappaport, 1987 ; Ninacs, 2008 ; Bacqué et Biewener, 2013). Alors que dans la conception de la participation active, l'accent



© Photo : <http://www.agglo-paysdaubagne.com>

est mis sur la nécessité de donner du pouvoir aux citoyens par le biais de procédures fixées par le droit, dans la conception *empowerment*, l'accent est mis sur le pouvoir d'agir collectivement. « *Développer un pouvoir signifie avoir les moyens de modifier la situation dans la direction choisie. Il s'agit de créer les conditions de l'action, d'éviter l'impuissance. Le terme « pouvoir agir » vise ici cette nécessité de réunir les ressources individuelles et collectives à l'accomplissement de l'action envisagée* » (Le Bossé, 2003).

Pour Bernard Vallerie (2012), le passage à l'action s'avère transformateur. L'agir individuel et collectif, entrevu comme « pouvoir de » et « pouvoir avec », marque la capacité de transformation et de choix intentionnel de l'acteur-sujet. Caractérisée par le fait d'être sensée, informée, réfléchie, l'action articulée à la réflexion, la cognition et l'expression, est centrale dans la conduite du changement¹². À la fois héritier des mouvements de *self-help* et de *mutual aid*, le terme offre également un « *cadre analytique à travers lequel l'individu et les groupes sociaux – compris comme des sujets politiques – envisagent leur rapport à la puissance publique et en premier lieu à l'État* » (Jouve, 2006).

La participation créative en appelle ainsi à un mode de gouvernance avec une direction partagée et représentative de toutes les sensibilités et potentialités du corps social. Les associations comme les groupes horizontaux et mutualistes (collectifs et réseaux) sont reconnus comme partie prenante, ils sont un vivier et levier de forces vives, pour servir de support à la formation et aux réalisations. Ils font le lien entre la sphère institutionnelle et les usagers en établissant des espaces d'échanges, de travail en vue de construire de la concertation et des coopérations. Les habitants reconnaissent la place des associations ou interviennent à titre personnel. Les relations de confiance qui s'installent font que les habitants s'engagent dans un processus intentionnel, engageant et responsable. Cette forme de participation est celle du faire ensemble, de la coproduction à la co-conception des projets.

✓ **La production citoyenne**

Elle s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic dynamique « partagé » dont les principes sont les suivants :

- Il s'agit d'analyser les problèmes mais aussi les potentialités de changement. La façon de poser un problème détermine la manière de le résoudre. L'analyse doit simultanément examiner les problématiques et l'organisation qui les a pris en charge, comme elle doit identifier les positions des acteurs.
- L'élaboration du diagnostic est un support d'apprentissage de la coopération. Dans ces conditions, l'organisation du travail est un point sensible, il faut désigner une personne responsable, et si possible choisir une tierce personne extérieure au groupe qui l'aidera.
- La construction de la connaissance partagée est la clef de voûte pour bâtir une production citoyenne. Après avoir identifié les problématiques, la mise en commun des connaissances détenues par les membres du groupe constitue un nouvel ensemble de connaissances qu'il s'agit éventuellement de compléter en recherchant des éléments d'information disponibles ailleurs.
- Le travail d'analyse partagé favorise alors l'étape suivante qui consiste à élaborer des propositions qui sont mises en relation avec le partenariat de moyens (mobiliser les capacités d'actions, les initiatives et les ressources locales). Les projets qui en résultent s'inscrivent dans une stratégie de développement, dont les articulations avec la stratégie globale sont précisées.

¹² Bernard Vallerie (coord.), *Interventions sociales et empowerment (développement du pouvoir agir)*, L'Harmattan, Paris, 2012, p. 28.

Cette approche met l'expression de la demande des habitants au cœur du projet : il s'agit dans le cadre du diagnostic dynamique, d'explorer cette demande, de la formuler, également de diversifier les lieux d'écoute. Ce travail devient alors un support pour le développement de réseaux de coopération permettant d'identifier et soutenir le développement des réseaux existants. Tout ce processus doit contribuer au développement des capacités d'initiative des habitants.

Intensité de l'articulation. L'information se fait dans les deux sens.

Initiatives privées. Les habitants reconnaissent la place des associations ou interviennent à titre personnel. Les relations de confiance qui s'installent font que les habitants s'engagent dans un processus important et responsable.

Outils de participation. Il s'agit d'échanges d'information, d'études, de tables rondes, de formation/action...

Qualité des relations. Le cadre permet qu'évolue le mode de relation entre les protagonistes. Les échanges contribuent à développer une compréhension des logiques à l'œuvre et à entamer des échanges « de nature plus égalitaires » et qui s'inscrivent dans une volonté de changement. La responsabilité des acteurs est ainsi engagée.

Ce qui signifie que les habitants sont au cœur du processus mais que les institutions le sont également.

✓ ***La « co-citoyenneté-conception » : un processus créatif citoyen***

Elle est une approche intégrée qui se construit en trois phases : la co-conception, la co-réalisation et la co-gestion.

Elle s'appuie sur l'élaboration d'un diagnostic dynamique « partagé » dont les principes sont les suivants :

- Il s'agit d'analyser les problèmes mais aussi les potentialités de changement. La façon de poser un problème détermine la manière de le résoudre. L'analyse doit simultanément examiner les problématiques et l'organisation qui les a pris en charge, comme elle doit identifier les positions des acteurs.

- L'élaboration du diagnostic est une confirmation de la capacité des parties prenantes de travailler sur un mode coopératif.

- La maîtrise d'ouvrage est convaincue de la pertinence de la démarche.

- La construction de la connaissance est un processus d'acculturation permanent qui permet d'avancer avec efficacité sur la co-conception du projet. Chaque partenaire met le projet au cœur de ses priorités, et rend explicites les logiques sociales, économiques et autres, dont il est porteur.

Intensité de l'articulation : L'articulation est forte mais s'inscrit dans la capacité des parties prenantes d'avoir intégré le mode coopératif de longue date.

Initiatives privées. Les habitants délèguent aux associations la démarche mais disposent d'un dispositif d'évaluation rapproché. La démarche intégrée est garante de la présence des différents partenaires.

Outils de participation. Il s'agit d'ateliers participatifs, d'études, de tables rondes, de formations/actions, ...

Qualité des relations. Le format facilite la pérennisation de relations intégrées entre les protagonistes.

Cette démarche intégrée développe une grande capacité d'interventions et ouvre ainsi un champ important, de développement ou d'élargissement des interventions :

- Champ de développement : une logique intégrée signifie la capacité des acteurs à franchir les trois étapes, de la co-conception, à la co-réalisation et surtout à la co-gestion. Étape déterminante qui installe les modes relationnels dans une perspective à moyen et long terme.
- Champ d'élargissement vers des espaces autres. Ce qui est à souligner ici est la modélisation, de nature à contribuer au développement d'autres projets.

EXPERIENCE ILLUSTRATIVE : PROJET PILOTE DU BASSIN DE LA RIVIÈRE DART (ANGLETERRE)*

Forme de participation		Créative (Décider ensemble puis agir ensemble)
Objectif de la participation		<p>Production citoyenne (<i>Devon Wildlife Trust/parties prenantes et public</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration du projet de Plan d'Action pour la gestion du Dart - Respect des neuf principes de participation active : responsabilisation et appropriation, construction d'une communauté, collaboration, inclusion dans le processus, prise de conscience des problèmes et solutions, mise en commun des connaissances expertes et non-initiées, apprentissage par le faire et la réflexion, construction d'après les valeurs locales communes et importance du processus autant que du résultat <p>Mise en œuvre citoyenne (<i>Devon Wildlife Trust/parties prenantes et public</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À long terme : participation active dans la mise en œuvre du Plan d'Action
Échelle de l'action publique		Régionale
Processus de participation	Politique publique : pas d'acteur public direct, programme INTERREG (UE), via le <i>Devon Wildlife Trust</i> (organisation privée partie prenante au projet Cycleau)	<p>Apprentissage et Coproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identification des parties prenantes : organisations, habitants, entreprises, ruraux... - Choix des techniques de participation : réunions publiques et ateliers (discussions par petits groupes mélangés, puis plénières, contrôle du respect du temps et des question de fond, « <i>mind mapping</i> », critique de la production) - Mise en œuvre conjointe du Plan d'Action par la suite, pas d'implication des autorités publiques
	Intensité de l'articulation	<p>Processus créatif citoyen=spirale dynamique</p>

	Initiatives privées : public, parties prenantes	Compréhension entre parties prenantes Apprentissage et coproduction
	Outils de participation/ Formats d'échanges	Médiation dynamique du projet Dart : - Observation participante du <i>Devon Wildlife Trust</i> - 4 réunions publiques participatives (12, 29, 54 et 18 participants) - Un atelier participatif avec les organisations parties prenantes (75 participants) - Un atelier participatif de révision des réunions publique et de l'atelier précédent (50 participants) - Création du festival du bassin du Dart (4000 personnes sur les deux festivals)
	Qualité des relations	- Confiance et coopération dans l'élaboration du Plan d'Action - Délégation totale de la mise en œuvre du Plan d'Action
	Acteurs dominants	- <i>Devon Wildlife Trust</i> (organisateur) - Toute personne ayant un intérêt dans l'avenir du Dart (résidents, associations...)
Intention/intentionnalité du paysage		Paysage géré selon un standard de « bonne qualité » selon la Directive Cadre européenne sur l'Eau, selon le principe de participation active.
Impacts		Mise en œuvre conjointe (<i>Devon Wildlife Trust</i> et parties prenantes) du Plan d'Action sans implication des autorités publiques, pendant trois ans, avec notamment un second festival.

* « *Participation Within the Landscape of the River Dart Catchment, Devon, England* », N. Spencer, pp. 239-260.

II – RETOUR D'EXPÉRIENCES SUR LES PROCESSUS PARTICIPATIFS ET LEURS RETOMBÉES

Les expériences¹³ sont très différentes dans leur ancrage (procédure de concertation, initiatives citoyennes et institutionnelles hors cadre), objet (cartographie partagée d'un territoire à la réalisation d'une ZAC en passant par un projet paysager), milieu d'intervention (place, quartier, commune, parc), temporalité du projet (pérenne, ponctuelle et éphémère de quelques jours à quelques mois), moment de mobilisation et de créativité (dans l'intention du projet, tout au long du processus), acteurs impliqués. Cette hétérogénéité rend chaque processus participatif singulier, dans sa construction et ses retombées. On distinguera les dispositifs participatifs mis en place dans le cadre de procédure réglementaire (2.1), des initiatives citoyennes et institutionnelles, hors cadre, parfois très éphémères (2.2).

2.1. PARTICIPATION CITOYENNE MISE EN PROCEDURE

Les expériences observées relèvent de formes de participation basique ou active, et conduisent à formuler plusieurs remarques.

2.1.1. Un écart entre ambition et pratique

✓ La participation citoyenne reste le maillon faible de la chaîne de concertation. Un dispositif de participation en vue de mettre les citoyens au cœur d'un projet provoque parfois des interrogations, une réticence parfois un rejet, alors qu'il s'agit de donner aux habitants un espace d'expression légitime. La participation, plus qu'une solution, est perçue comme un problème, une contrainte de la décision. La critique de la participation trouve ses racines chez Weber (Sintomer, 1999) ou Schumpeter (Bouchard, 2000).

Cela interroge le pourquoi de la participation tant du point de vue des institutions publiques : partager, être à l'écoute, mieux répondre... ou alors simple moment par lequel il faut passer ? que du citoyen/habitant/usager (besoin de construire son territoire, de le préserver, de trouver sens dans le territoire de demain, d'être acteur de l'avenir, ou alors rejet, perte de confiance dans la représentation ?).

✓ La question des compétences. La participation doit favoriser la convergence d'une argumentation de scientifiques ou d'experts avec la parole des citoyens ou de leurs représentants. Souvent les élus et techniciens véhiculent l'à priori de la méconnaissance des dossiers voire de l'incompétence technique, juridique et politique des participants profanes. Donner la parole aux habitants, c'est reconnaître qu'ils sont porteurs d'une expertise d'usage et de savoir, interpellant sur le statut du citoyen.

Faut-il qu'un troisième acteur « l'expert d'usage » (l'habitant-usager) soit introduit dans le couple maître d'ouvrage/maître d'œuvre ?, considérant que les rapports très « régulés » de ces derniers laissent peu de place à l'émergence d'initiatives et de créativité citoyenne. Les positions sur cette question sont apparues contrastées, certains considérant que le fait

¹³ Une centaine d'expériences ont été observées, 15 d'entre elles ont fait l'objet d'une attention particulière et sont présentées sous forme de fiches dans le Tome 2.

d'encadrer l'initiative des habitants représentait un biais supplémentaire dans l'instrumentalisation de la population dans les démarches de projet.

✓ La question des modalités de participation dans les processus de projet est étroitement liée à l'échelle de ce dernier. Entre réaliser un espace public, définir une charte de paysage, ou élaborer un document de planification, les outils et la complexité techniques diffèrent. Dans ce contexte d'expertise multidisciplinaire, la capacité habitante à donner un point de vue peut se trouver en décalage avec le contenu des projets (perception, appropriation). Les « résumés non techniques » demandés dans les études d'impact et les documents de planification tentent de pallier ce décalage.

Une des pistes a été de considérer que la formation et l'éducation citoyenne, sur tel ou tel sujet, pouvait représenter un enjeu pour la collectivité, et de ce fait réduire les écarts. Des expérimentations de terrain l'ont démontré.

Une autre piste évoquée a été de questionner les obligations pour les maîtres d'ouvrages, notamment les collectivités, sur les modalités minimales de concertation, en fonction des échelles de projet : par exemple, changer les seuils d'enquêtes publiques en fonction du montant des travaux ; préciser dans les textes réglementaires le libre choix actuel des communes sur les modalités de concertation pour l'élaboration des PLU et des SCOT...

✓ Les dispositifs de participation rencontrent souvent des difficultés de fonctionnement dans la durée. Après des débuts prometteurs, le nombre de participants a tendance à fléchir assez rapidement. Le défaut d'objectifs précis donnés à moyen terme à l'instance de débat (PCET...), la complexité des outils (SCOT...), la mesure et démesure de la modélisation, sont autant de freins à la mobilisation et l'implication des populations.

✓ L'espace de la participation, de l'échange, se trouve parfois déconnecté de l'espace de la décision. Les décisions importantes se prennent à des niveaux autres que celui de la rue, du quartier, de la commune, de l'agglomération voire au-delà (SCOT, parc naturel national, programme de rénovation urbaine de l'ANRU...). Sous couvert de participation, les institutions locales pratiquent une simple information ou des dispositifs consultatifs au sein desquels les objectifs et les actions des politiques semblent relativement figés dès le départ (Natura 2000, éoliennes en mer dans la Baie de St Briec...). Il s'ensuit des mouvements de protestation, des rapports de force qui peuvent conduire le responsable de projet à introduire davantage de concertation (désignation des sites Natura 2000 à Otepââ en Estonie, parc des Calanques à Marseille), voire à s'inscrire dans une démarche de partage des connaissances et de co-construction avec les habitants (ZAC La Chapelle à La Bouilladisse).

Le cas de la ZAC La Chapelle est manifeste de l'apprentissage de la coopération par les acteurs. L'opposition des riverains et habitants impactés par la création de la ZAC vont amener l'intercommunalité à remettre à plat le projet, ré-adapter la démarche participative pour prendre en compte les besoins et propositions de la population. D'opposants, les individus vont s'approprier le projet, devenir force de proposition et co-constructeurs du projet.

✓ Les pouvoirs publics sont souvent dépourvus sur le « comment » et le « jusqu'où » mobiliser.

Le Parc des Calanques, avec sa concertation fleuve, témoigne de la volonté des techniciens d'informer, parfois au détriment d'une certaine maîtrise de leur communication. À noter que les équipes techniques ont réussi à introduire une certaine dose de spontanéité qui n'est pas sans intérêt dans une forme renouvelée de participation ! ... Mais la prise en main oscille parfois entre le discours politique et technique... posant la question de la maîtrise du discours officiel.

La réunion publique ne suffit pas, mais en même temps, on ne peut sur-solliciter la participation (sous forme d'injonction). En tant qu'outil qui doit être approprié par le public, il faut éviter la segmentation, il y a besoin de confronter les points de vue, et d'intégrer le public tout au long du projet (y compris dans l'après-projet).

Dans un projet de l'envergure du Parc des Calanques – sous l'angle territorial – la notion d'appartenance est essentielle. Les Calanques relèvent d'espaces terrestres et marins magnifiés, où des usages et des pratiques se traduisent au travers d'une forme d'appropriation spontanée et gravée dans l'histoire. Comment participer en se détachant de ce sentiment d'appartenance, associé à une segmentation des usages, à une manière de palimpseste d'activités forgées au gré d'une « histoire géologique » ? Les Calanques sont le bien commun de chacun !

✓ Les notions de responsabilité et de solidarité intra et intergénérationnelle, inhérentes au développement durable, sont très rarement mises en avant. Elles pourraient pourtant contribuer à légitimer des processus de participation citoyenne, de co-engagement pour une gestion concertée de leurs pays et paysages...

✓ Force est de constater que les démarches participatives (PLU, agenda 21, plan climat...) ne font pas toujours l'objet d'une grande mobilisation sociale, interrogeant la légitimité des avis et/ou propositions issus de ces rencontres. En quoi, une centaine de personnes réunis lors d'ateliers agenda 21 sont-elles représentatives d'une commune de 20000 habitants (ou 7000 ménages)?

Au-delà du nombre, c'est aussi la composition du groupe de participants qui pose la question de la représentativité et la réponse n'est pas simple (Blondiaux, 2008 ; Lefebvre, 2012). Sur quelle base définir la représentativité : statistique au sens où toutes les catégories de population doivent être représentées (par âge, sexe, catégorie socio-professionnelles...)? Politique, avec une représentation de toutes les opinions? Représentation équitable des points de vue et des connaissances ? Aléatoire avec tirage au sort ? Associative, de par la mobilisation et la visibilité médiatique des collectifs associatifs? Public large ou représentants d'intérêts concernés par une décision?

Qu'en est-il des populations les plus marginales qui ne sont jamais représentées ?

Aucun mécanisme de désignation ne garantit réellement le caractère représentatif d'un groupe de participants, et par voie de conséquence ce qui est légitime ou pas.

Au parc des Calanques les enjeux naturalistes ont été prépondérants dans les débats. Les préoccupations d'un parc national (portées par les chargés de mission du GIP) ont ainsi rejoint celles des usagers récréatifs locaux (pêcheurs, chasseurs, randonneurs...) « poids lourds » des débats. L'idée véhiculée est que le parc conserverait les usages issus de la tradition (respect des lieux, pratiques douces, art de vivre...), oubliant d'évoquer les évolutions de ces usages (les cabanons initialement à l'usage de familles modestes sont investis par des personnes plutôt aisées, avec parfois sous-location) et occultant les questions sociales et urbaines.

2.1.2. Le paysage dans les processus participatifs

La question se pose de cerner les processus à l'œuvre qui font paysage et de comprendre comment les démarches participatives peuvent les intégrer.

✓ La mobilisation de l'objet paysager (bloc-diagramme, cartographie, balades, carnets paysagers, baluchons sensoriels...) sert d'outil d'information et de partage de connaissances entre différents acteurs et permet une mise en dialogue des attentes individuelles, des intentions collectives et des évolutions possibles (et désirées) d'un territoire. Elle permet de mettre en avant le rapport des individus à leurs espaces et ainsi de reconnaître collectivement des intentions individuelles pouvant être intégrées par le collectif, sans toutefois que cela préjuge des éléments retenus par le décideur public (par exemple, la mobilisation du paysage lors d'ateliers participatifs avec les agriculteurs dans le PLU du Billom).

En écho à la CEP, plusieurs observatoires du paysage recourent à la contribution des habitants (recueil de vieilles photographies, de témoignages vécus...). L'implication est souvent superficielle, liée parfois à un événement ponctuel (exposition, publication...), rarement inscrite dans le cadre d'un processus décisionnel ou alors très en amont de ce dernier, aux stades de l'élaboration d'un diagnostic et de la définition des enjeux.

✓ Participer nécessite pour tous de s'approprier un territoire, ses projets, dans un système évolutif qui peut être objet de changements. Préserver dans l'espace rural ou périurbain des pratiques agricoles ancestrales au nom du cadre de vie, de la proximité des espaces de production, du paysage... relève certes d'un objectif intéressant au sens de la structuration des territoires. Objectif qui fait d'autant plus sens qu'il intègrera et se conjuguera à la reconquête de trames verte et bleue, à la préservation de la biodiversité. Ainsi, les orientations planificatrices agrègent-elles une intention paysagère. Qu'en est-il dans la réalité, si l'organisation des strates agricoles n'intègre plus des productions originelles devenues non viables d'un point de vue économique et s'il s'avère nécessaire de préconiser d'autres types de culture ? Le paysage est une dynamique, il vit de ses processus de transformation inéluctable.

Dans l'ouvrage collectif Les Alpilles : Encyclopédie d'une montagne provençale, Nerte Dautier observe que contrairement à d'autres territoires, le territoire des Alpilles s'est doté de tous les outils pour pérenniser et accompagner les mutations de son patrimoine paysager (Charte du PNR, directive, observatoire...). Toutefois, elle souligne que si ces outils ne sont pas portés par tous, comme socle d'une nouvelle conception de l'avenir des paysages, ils resteront la bonne conscience de chacun dans le souvenir d'un passé rêvé, fixé dans les collections de vieilles photos. Dans un pays où les populations sont en constante mutation, elle en appelle à partager dans le dialogue cet héritage unique qu'est le paysage, en dépassant l'opposition entre patrimoine et modernité (Barruol et Dautier, 2009).

2.2. INITIATIVES CITOYENNES ET INSTITUTIONNELLES : FERMENTS D'UNE PARTICIPATION NOUVELLE, INSPIRÉE, CREATIF

La participation créative s'entend comme un processus d'apprentissage imaginatif et expérientiel qui favorise la prise en compte des savoirs et des compétences de chacun, ainsi que la capacité à être, faire et décider ensemble. Dans ce schéma, actions institutionnelles, individuelles et démarches collectives se croisent pour tendre vers la co-décision. En

témoignent, les « *Comitati locali* » italiens qui, de simples mouvements contestataires, sont devenus des forces de proposition auprès de collectivités territoriales. En France, on trouve des collectifs d'habitants sur les modèles « *Alliance citoyenne de l'Agglomération Grenobloise* »¹⁴, « *Pouvoir d'agir* »¹⁵... et tout un foisonnement d'initiatives qui renvoient à la dimension trajective du paysage et relèvent de l'innovation, de l'expérimentation, du bricolage de nouveaux outils.

Après avoir présenté ces initiatives qui semblent constituer les ferments d'une participation créative, nous proposons un retour d'expérience¹⁶.

2.2.1. De la contestation à l'outil de projet : vers une participation citoyenne renouvelée

2.2.1.1 De la contestation à la proposition : le cas des « *Comitati locali* » italiens

Les « *Comitati locali* » (Varotto, 2012) sont des mouvements spontanés de population, en réaction à des menaces à la qualité de leur cadre de vie (construction, aménagement, infrastructures, pollution...). Nés dans les années 1960, ils se sont particulièrement développés dans la région vénitienne du Nord-est de l'Italie (230 comités environ).

Certains comités, nés de revendications particulières, s'orientent vers des préoccupations plus larges de développement durable. Leur action va de l'information et de la sensibilisation des populations (par exemple, sur la vie politique locale) jusqu'à la participation dans la réalisation de projets urbains. Ils sortent de leur îlot protestataire pour s'organiser en réseau supralocal (province, région, État), avec moins de prise en compte d'intérêts locaux mais plus de poids dans la revendication, et davantage de cohérence territoriale. D'un rôle d'opposants systématiques, de plus en plus de comités (environ 70) participent au projet politique. Leur rôle est celui de « sentinelle de veille », de lanceurs d'alerte ou de propositions alternatives, de promotion d'initiatives dans le champ préventif (parcs, aires vertes, paysages remarquables...), anticipant de nouvelles formes de (contre)démocratie.

Les comités se campent dans un rôle désormais politique, se structurant pour une nouvelle gouvernance, pour un développement économique alternatif. Certains vont parfois soutenir un parti politique, mais la plupart se définissent comme le porte-voix d'une nouvelle conscience civique, de la justice sociale, du développement durable. Pour ces comités, les questions environnementales ne peuvent être disjointes de la vitalité démocratique et d'un nouveau sens civique.

À ce titre, ils constituent le ferment d'un nouvel ordre social, où la volonté de participer se combine à un profond sentiment d'appartenance territoriale.

2.2.1.2. Trois mouvements favorisent le lâcher prise, l'ouverture au dialogue, l'émergence d'idées

¹⁴ 1^{ère} Organisation française de *Community Organizing* : www.alliancecitoyenne-ag.org.

¹⁵ Le collectif « *Pouvoir d'Agir* » a été créé en juin 2010, à l'initiative de réseaux agissant dans des quartiers populaires. Il regroupe, aujourd'hui, 16 réseaux associatifs (dont ATD-Quart monde, Institut Renaudot, France initiative, UNADEL...).

¹⁶ Cf Tome 2 – présentation de fiches d'initiatives citoyennes et institutionnelles.

Les expériences étudiées ¹⁷ peuvent être regroupées en trois grands dispositifs participatifs qui s'interpénètrent : une mobilisation citoyenne pour/par le paysage ; un courant artistique, ré-enchanteur de l'urbain ; une expérimentation *in situ*, pour une « fabrique citoyenne de la ville ». Les uns révèlent, les seconds ré-enchantent, les derniers expérimentent.

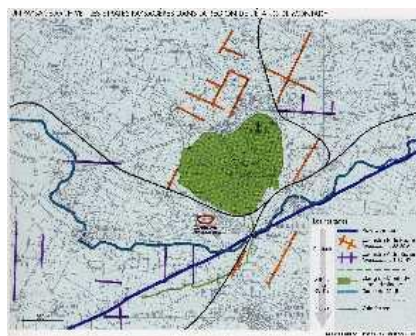
Des expériences illustratives sont présentées dans les figures 5 à 7, qui toutes invitent à changer le regard sur les lieux (paysages naturels ou urbain), s'en a(ré)pproprier et, pour certaines à expérimenter de nouvelles façons de concevoir et de construire avec les habitants l'espace public.

1. Mobilisation citoyenne pour/par le paysage. Le paysage est mobilisé par des paysagistes ou des collectifs aux compétences diverses.

Parce que le paysage relève du sensoriel, il concerne tout le monde. Il conduit à une mobilisation pour sa protection (conflits éoliens, requalification des points noirs paysagers, parcs naturels...). « Lorsque le paysage est intriqué dans des situations où il est thématiqué comme enjeu, les personnes font montre d'une remarquable sensibilité à la fragilité ontologique du paysage et, par rappel à l'autorité de la convention, à un « sensus communis », s'engagent dans une activité visant à lui assurer une pérennité » (Trom, 2001).

L'accent peut être mis sur les représentations, le croisement des regards sur l'espace, pour en révéler le sensible, l'invisible. « Le professionnel exprime ce qui, dans le site interrogé, peut faire sens, ce qui ne fait pas sens. Il imagine ce qui pourrait faire sens » (Lalot, 2013). Afin de faciliter le dialogue, les expériences combinent le discours avec d'autres modes de représentation (cartographie, bloc-diagramme, plan paysager, photographie, film, maquette...), ou appliquent des outils participatifs différents des codes habituels experts/non-initiés (ateliers participatifs, déambulation, internet...).

Le paysage peut faire médiation jusqu'à devenir outil de projet pour penser les évolutions futures. « Le beau est dépassé, englobé dans des enjeux plus larges (développement futur de la ville...) » (De Gourcy, 2012).



¹⁷ Les informations ont été recueillies par divers canaux : sites Web ; initiatives de la Fondation de France ; « Détour de France » du Collectif Etc ; personnalités invitées lors de séminaires (19 juin, 26 juin 2012) ; colloque des 5 et 6 décembre d'Aix-en-Provence « Participation créative, paysage et urbanisme durable... » ; rencontres *in situ*.



© Sylvie Lalot

*Témoignage – « Ensemble, dessinons nos paysages » :
création d'une procédure reproductible pour traiter les points noirs paysagers
(Parcs naturels régionaux de PACA, 2011-2013)*

Les parcs régionaux de Paca (Alpilles, Camargue, Lubéron, Queyras, Verdon) ont expérimenté une démarche participative sur chaque site (construction d'un dispositif méthodologique, administratif et financier : opération programmée d'amélioration du paysage - OPAP)

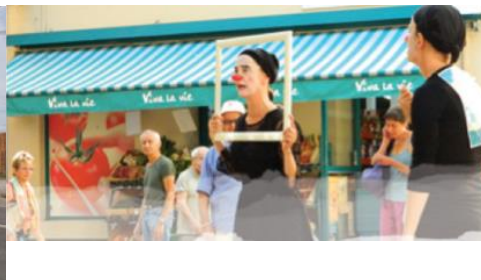
1. Trois phases :

- Diagnostic participatif auprès de la population et d'entreprises : phases de sensibilisation, d'échanges, de restitution/solution. Travail sur le fonctionnement et le contexte du site, pendant 7 mois, avec l'école ENSP de Marseille et de Versailles et des bureaux d'études. Participation en direction des citoyens, habitants et touristes questionnés sur les perceptions (par affichage, invitation, concours photos, expositions, également travail avec les enfants, balade paysagère...). Recueil de perceptions des habitants et acteurs institutionnels sur les points noirs paysagers.

- Construction avec les habitants d'un projet de requalification paysagère. Études pré-opérationnelles pour construire le projet, avec proposition d'aménagement, nouveau fonctionnement du site avec 3 bureaux d'études. Phase d'écriture de la procédure, opération programmée d'amélioration paysagère (OPAP).

- Restitution du projet (21 novembre 2013) autour de tables rondes et d'ateliers (avec témoignages d'entreprises et de collectivités).

2. Trois ateliers participatifs « Ensemble, dessinons nos paysages » : Quels outils et méthodes pour construire un projet concerté entre acteurs publics et privés ? / Quel apport de la participation citoyenne dans les projets de paysage ? / Points noirs paysagers, perception ou réalité ?



© Photos : PNRL

*Témoignage – Un outil participatif pour co-construire
les petites communes métropolitaines européennes – projet européen interreg IV
(P. Zander, colloque 5 et 6 décembre 2013)*

L'objectif du projet était de faire évoluer les cadres de pensées traditionnels, de produire des démarches innovantes et de nouvelles formes de travail en commun en matière de gestion foncière dans les petites communes. Un outil de médiation a été construit : exposition interactive « En-vie d'espaces ». Destiné à toute la chaîne d'acteurs (enfants, habitants, techniciens), il vise à favoriser la participation des habitants, la coopération de tous les acteurs et la mise en place d'une démarche originale et propre à chaque territoire. L'outil intervient en amont de toute démarche projet.

L'exposition, conçue selon une démarche d'auto-apprentissage, au travers de réunions et de tables-rondes, se

décline en 9 panneaux (+1 présentation du projet). Elle est rythmée par 3 grandes phases :

- Phase 1 : Comprendre les processus fonciers en cours dans la commune, observer les évolutions dont celle des paysages, y comprendre sa place et celle des autres = changer le regard sur le foncier dans la commune.
 - Phase 2 : Dans ce cadre qui évolue, définir ce qui est important aujourd'hui, qui doit être préservé à l'avenir (arbre à souhaits) = imaginer un avenir, faire émerger des idées, mieux connaître les approches et les regards, les pratiques de l'espace.
 - Phase 3 : Prendre connaissance de la richesse d'expériences entreprises ailleurs, non pour un copier-coller mais pour ouvrir des perspectives et des horizons nouveaux = donner envie d'agir, mettre en mouvement.
- L'exposition a été rachetée par la DREAL et les Parcs.



© P. Zander

Contrairement à la « procédure de concertation » dans son acception juridique et institutionnelle, souvent obligatoire, mise en place pour anticiper ou résoudre des conflits, il n'est pas nécessaire que des tensions existent pour engager une démarche de médiation. Il s'agit de reconnaître alors la diversité des identités et des regards que recouvre tout groupe humain et de la considérer davantage comme une opportunité qu'une contrainte. Il peut s'agir aussi d'ouvrir le dialogue avec des personnes souvent absentes des lieux habituels de concertation (usagers, habitants, propriétaires...) et présentant des points de vue souvent ignorés des acteurs institutionnels.

Afin de faciliter le dialogue, les expériences de médiation combinent le discours avec d'autres modes de représentation (cartographie, bloc-diagramme, plan paysager, photographie, film, maquette...), ou appliquent des outils participatifs différents des codes habituels experts/non-initiés (ateliers participatifs, déambulation, internet...). Les outils permettent de récolter, rassembler, comprendre les pratiques (professionnelles et personnelles) des acteurs territoriaux exerçant une influence sur l'évolution des paysages. Ils permettent de renouveler le regard sur les paysages quotidiens et le caractère patrimonial (par exemple, l'observatoire photographique du paysage fondé sur la collecte de vieux clichés, dans la vallée de l'Ance).

Cela ne veut pas dire pour autant que la médiation paysagère permet de trouver systématiquement des solutions pour gérer d'éventuels conflits d'aménagement et leur complexité (lignes à haute tension, éoliennes, gestion des espaces agricoles...).

© Photo : M. Appert et
C. Montès



*Témoignage – Objectiver le débat public des tours dans le paysage urbain
Recherche Villes et Bâtiments Durables, ANR 2013-2016
(M. Appert et C. Montès, colloque 5 et 6 décembre 2013)*

La recherche, portée par une équipe mixte et pluridisciplinaire, est justifiée par l'absence de conceptualisation du SKYLINE (silhouette de la ville), alors même qu'émergent et se multiplient des conflits autour de l'impact paysager des tours dans les villes européennes, que les aspirations de la société civile (population et parfois acteurs économiques) ne sont pas pris en compte, et que des collectivités envisagent de lever les plafonds de hauteur à travers des dérogations et des modifications de PLU.

Le projet propose de co-construire, structurer et alimenter le débat public sur le skyline, en visant deux objectifs :

- Engager et informer les chercheurs, praticiens, société civile : information « classique » (publications pour chercheurs, participation aux réseaux internationaux...) ; apport réflexif auprès des praticiens (publications dans revues professionnelles et des collectivités, participation à journées d'études organisées par les partenaires...) ; actions pour un empowerment citoyen (participation à des réunions auprès d'habitants, création d'un blog SKYLINE pour un public large).

- Outiller les acteurs pour un débat démocratique : identification des enjeux des skylines (usages, accès, conflits...) ; connaissance des représentations des promoteurs, des praticiens et du public (photo-questionnaires avec application pour smartphone et mesure géométrique des skylines pour objectivation des représentations mentales) ; développement d'un outil pour visualiser l'impact d'un projet de tour dans le paysage urbain (tours géoréférencées en 3D dans les paysages réels avec application pour smartphones et tablettes).

*Témoignage – Le paysage est source de concorde entre acteurs
mais parfois aussi de dissensus dans l'appréhension qu'en ont les professionnels*

Le 2^{ème} Forum sur les Paysages intitulé Paysages bâtis : entre identité et modernité, a été coorganisé par le PNR Alpilles et le CAUE 13 autour d'un projet de constitution d'un guide « Habiter dans le territoire »¹⁸. L'invitation questionnait la façon d'habiter de chacun, de se représenter où et comment on habite, ainsi que les limites de nos modes d'habitat, en terme d'énergie, de mobilités, de disponibilité d'un foncier fini et de la place de l'agriculture. Pierre Kermen, Chargé de mission développement durable Université Joseph Fourier de Grenoble, a introduit les débats, soulignant que les participants étaient « les précurseurs d'une culture commune ». Corrado de Giuli Morghen, architecte conseil du CAUE à Eygalières, partisan du village globalisé, s'est interrogé : est-ce que l'on est encore dans un village et quelle est son échelle ? Il y a eu un repeuplement par de nouveaux habitants dans les villages des Alpilles. Se pose la question des mobilités et des usages étendus du territoire et des usages urbains et dilatés du territoire, puisque l'on étudie à Aix ou Avignon, l'on consomme la culture dans les villes, et prenons l'avion à Marignane. Selon lui, « le PNR Alpilles est un élément de la mégalopole de Marseille ou de la métropolisation ».

L'architecte des Bâtiments de France réfute cette vision, d'une part car « il ne se sent pas métropolitain, tandis que d'autres se sentent – et sont – villageois » : « Le paysage est un univers qui se développe avec l'affect, l'intelligence et les changements de points de vue sur le territoire, puisque des habitants ont parfois habité plusieurs maisons ». Selon son appréciation, l'urbaniste ne sait pas travailler à cette « échelle très fine du paysan qui vit au pays ». Il se déclare contre les a priori de toute sorte et les référentiels, penchant plutôt pour une « voie intermédiaire » : « Il y a un fonds commun culturel dans les Alpilles entre les habitants et résidents, associé à une valeur et un fort attachement au territoire (également illustré par les mouvements régionalistes). C'est un fonds culturel qu'on peut exploiter parce qu'il est vivant, encore représenté par les gens du village. Il faut ramener l'habitat individuel à quelque chose qui recoupe les valeurs culturelles locales ».

¹⁸ Programme Paysage et projet de territoire, Forum 2, « Paysages bâtis : entre identité et modernité », organisé par le CAUE et le PNRA, 17 novembre 2011, Lycée agricole de Saint-Rémy de Provence

Figure 5 – Démarches/outils participatifs paysagers

<p>Label « produit » comme mode de sensibilisation et d'implication de la population et des entreprises à la gestion des parcs en Suisse</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, 1966). Composante économique du paysage intégrée dans la Loi - Attribution d'un label « Produit » « <i>aux personnes et entreprises qui produisent des biens ou fournissent des services dans le parc selon les principes du développement durable</i> » - Participation des acteurs privés à la définition des conditions d'octroi du label (spécifiques à chaque parc) - Convention partenariale entre le Parc et les personnes ou entreprises pour répondre aux objectifs de la charte du Parc
<p>Atlas participatif de suivi du paysage de la Province de Lucques (Italie, 2010) <i>(Programme européen de coopération transfrontalière Italie/France « Maritime » 2007-2013, www.reseaurural.fr, www.pae.saggio.provincia.lucca.it)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Outil interactif développé sur une plate-forme Internet - L'idée est d'initier une démarche active, participative et concrète de la part des citoyens d'un territoire au regard du paysage dans lequel ils vivent - L'utilisateur se connecte et remplit un formulaire en ligne pour signaler un problème (route dégradée, édifice endommagé...). Il peut joindre au formulaire des photos, des croquis, des fichiers divers qui permettent de décrire plus précisément le problème en question - Environ 1800 visites recensées sur le site en 4 mois (octobre 2011 à janvier 2012) mais aucun formulaire n'a été soumis
<p>Représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise Élaboration d'une méthode d'analyse <i>(Michelin Y., 1998, Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise. Cybergeo, revue.org)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Distribution auprès de 6 élus locaux d'un appareil photo jetable et d'une liste de questions concernant le paysage de sa commune - Entretien individuel à partir des photos pour cerner les différentes dimensions du paysage (intime, identitaire), les éléments jugés négativement et les tendances évolutives - Validation des analyses individuelles auprès d'un groupe plus élargi
<p>Vallée de l'Ance (PNR du Livradois-Forez) : un « atelier des paysages » pour retrouver une culture partagée du cadre de vie <i>(Pernet A., 2009, Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance, Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un observatoire photographique du paysage - Actions de sauvegarde des « poirières » en espaliers sur les murs sud des maisons - Une « ballade des poirières » a été organisée, emmenant 70 personnes en visite chez les habitants-jardiniers. Ils ont goûté sur place, ont échangé des façons de faire avec leurs voisins - Étude sur les enjeux de la création architecturale en milieu rural - Voyage ethnographique par un paysagiste auprès des agriculteurs pour comprendre comment ils fabriquent le paysage au quotidien - Un groupe « paysages » prépare des animations, des visites de village avec les habitants
<p>Expérimentation de démarche participative. Étude paysagère dans une vallée du PNR des Préalpes d'azur <i>(Herault O., 2010, www.pnr-prealpes.dazur.fr)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Visites et fiches individuelles (savoir, sentiments, position face aux changements à venir) - Élaboration de cartes mentales support de discussion - Discussion en ateliers du paysage - Recommandations inscrites dans la Charte du parc
<p>« On the Moon », film tourné dans la cité Darcy à Hénin-Beaumont <i>(Collectif Etc, 2012, « Détour de France », www.collectifetc.com)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tournage d'une fiction adaptée d'un conte de Tomy Ungerer. L'ensemble des acteurs était des habitants du quartier. Une soixantaine de personnes mobilisées pendant une semaine - Mise en scène des différentes parties du quartier, « découvertes » pendant l'écriture du scénario, <i>in situ</i> - Projections ouvertes à tous dans l'espace public et débats organisés

<p>« Chaises postales », cartographie sensible réalisée à Marseille, dans les quartiers des Aygalades et du Castellas (Collectif Etc, 2012, « Détour de France », www.collectifetc.com)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers itinérants de fabrication de chaises, réalisées en une trentaine de minutes puis placées dans un lieu du quartier. Récit autour de chacune des chaises, avec localisation sur une carte. Environ 70 chaises en une semaine - Mise en scène de chacune de ces chaises pour une séance photo avec ses constructeurs - Édition d'une trentaine de cartes postales distribuées lors d'une exposition organisée dans l'espace public, entre les deux cités
<p>« Voyons voir », signalétique sensible du quartier de Chateaucieux à Saint-Étienne (Collectif Etc, 2013, « Détour de France », www.collectifetc.com)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement dans le quartier du château avec une cuisine mobile / atelier. Interpellations des passants sur 3 thématiques : histoire, idée, rêves. Chacune des réponses étaient localisées sur une carte, et retranscrites sur des outils numériques - Les idées les plus évocatrices étaient retranscrites sur des panneaux de bois, et installées dans l'espace public suivant le même procédé que les panneaux de signalisation pour permettre une réaction future
<p>« Ensemble, dessinons nos paysages » : comprendre et traiter les points noirs paysagers (Parcs naturels régionaux de PACA, 2011-2013, www.parcs-naturels-regionaux.fr)</p>	<p>Élaboration d'une procédure de concertation commune aux 5 parcs de PACA (Alpilles, Camargue, Lubéron, Queyras, Verdon) pour requalifier les paysages du quotidien dégradés</p> <p>Outils mobilisés (ressenti du paysage, pistes d'améliorations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concours photos, cartes postales, exposition, ballades urbaines - Ateliers participatifs « Ensemble, dessinons nos paysages »

2. Un courant artistique, ré-enchanteur de l'urbain. Des collectifs d'artistes (arts de la rue, arts urbains, art contextuel, nouveaux territoires de l'art) investissent les espaces publics, pour en détourner l'usage premier, ou les valoriser en créant la surprise, en suscitant les rencontres et en générant de la convivialité (Gaber, 2010 ; Julien, 2013). Les projets artistiques participatifs peuvent jouer le rôle de révélateur et d'amplificateur de la prise de parole des habitants, interroger leur capacité d'étonnement, développer tout un imaginaire poétique et induire une évolution du regard sur l'environnement quotidien.

« Un millier de compagnies composent aujourd'hui le secteur des arts de la rue : du théâtre de rue aux installations de scénographie urbaine, des groupes musicaux aux danses urbaines... les arts de la rue se caractérisent par une très grande variété des formes et des démarches artistiques. Nourris des traditions populaires, mais aussi portés par une ouverture vers les formes contemporaines de la création, les arts de la rue sont un espace d'expériences artistiques sensibles parce qu'ils s'emparent de l'espace public et questionnent la pratique artistique en la positionnant en dehors des lieux consacrés. Ce choix implique également la recherche d'une relation réinventée avec le public, au-delà des codes établis par la scène théâtrale fermée », <http://www.federationartsdelarue.org>.



© Photos : Y. Lazzeri (« Le Mastoc », les Pasperdus, Arles)

Témoignage – Arts et paysages : des outils pour la participation et la traduction du regard des acteurs dans les projets de territoire en milieu rural (C. Planchat, colloque 5 et 6 décembre 2013)

Des ateliers participatifs mobilisent le paysage, à travers des médiums artistiques (musique, danse, photographie, théâtre, Land Art...), pour révéler le(s) lien(s) entre acteurs, activités, et milieu rural (pratiques agricoles et biodiversité, projets d'aménagement...). Les ateliers participatifs ciblent en priorité une pluralité d'acteurs locaux, tous habitants d'un même territoire, mais dont les usages (professionnels ou non) et les échelles d'appropriation varient. La participation se construit en plusieurs étapes : tout d'abord individuelles (entretiens à partir d'une œuvre monumentale de Land art, rencontres sur les places de marché, dans les petits commerces, à la sortie de l'école, ou chez soi...), puis collectives, avec un collectif d'artistes, un agriculteur, les élus, la maison de retraite, l'amicale laïque (atelier d'écriture photographique le soir dans le café du village, spectacle co-construit, réalisation d'un dessin animé, réalisation d'un film pour le sommet de l'élevage...).

Les artistes¹⁹ sont dans une posture très forte de liberté, cherchent à déclencher des transformations d'usages et de perception. Ils sont donc davantage dans l'interpellation du politique et du citoyen que dans la revendication ou la critique. À leur échelle, ils sont acteurs du changement. Ils s'opposent à l'idée de la planification, de la recherche du résultat, ils ne sont pas dans l'œuvre d'art. Ils créent des chantiers ou ateliers participatifs dont le succès témoigne du désir des individus de devenir acteurs de ce qui les concerne. La force de l'artiste par rapport à l'expert est de pouvoir s'éloigner du vocabulaire technique que ne possèdent pas forcément les habitants. Il invite les citoyens à s'approprier le matériau de leur quotidien ; ce patrimoine intégré qui rythme bien souvent la seule sphère privée et qui prend sens en le révélant et le partageant au travers de ces projets artistiques.

Témoignage – Changer le regard sur des lieux – Projets de quartiers créatifs de Marseille Provence 2013 (A. Lemaignan, colloque 5 et 6 décembre 2013)

Initié en 2011, le programme Quartiers créatifs a installé des artistes en résidence au cœur de 13 quartiers en mutation ou de relégation sociale des Bouches du Rhône (Marseille, Istres, Aubagne, La Ciotat, Arles), avec pour objectif d'en changer l'image. Les acteurs qui participent à la fabrique de la ville ont été associés (bailleurs, politique de la ville, animateurs...). Des collectifs aux compétences mixtes (cinéastes, chorégraphes, architectes, paysagistes, artistes de l'art de la rue...) ont développé des projets (2-3 ans) visant à créer la surprise, susciter des rencontres et générer de la convivialité (promenade, cuisine, cartographie, jardinage, bricolage). Ces projets participatifs, en plus de leur intérêt artistique propre, interrogent la capacité d'étonnement des habitants, développent tout un imaginaire poétique et peuvent induire un changement de regard sur l'environnement quotidien.

30-40 habitants ont constitué le noyau dur ; 300 personnes en moyenne ont été accueillies (majoritairement femmes, enfants, personnes âgées).

La force de l'action de l'artiste s'appuie aussi sur la capacité à sortir des codes conventionnels et à fédérer le dialogue par un grand travail d'écoute, d'attention. L'artiste se maintient dans la posture artistique, tout en étant dans une interface collaborative avec les urbanistes, les architectes.... Tout comme le paysagiste, il doit s'imprégner de l'esprit et du génie du lieu et chercher à l'agiter (croisement des informations fournies par les gens, reconstruction d'une mémoire collective...). Le sensible n'est plus séparé du réflexif, même

¹⁹ Nathalie Marteau, « Artistes et projet urbain », Guy-André Lagesse, « L'art de l'approximation soignée », Séminaire Paysage, créativité, participation,... et dynamiques d'innovation, Aix-Marseille Université, 26 juin 2012.

scientifiquement²⁰.

En éveillant l'intérêt, suscitant l'imaginaire, le désir des individus, l'artiste aide à concevoir. Après, aux relais locaux de faire. Mais, les choses doivent être menées de concert.

*Témoignage – Modalités de construction du lien entre artistes et population
(D. Julien, colloque 5 et 6 décembre 2013)*

- Créer un univers cohérent avec des individus autonomes, qui ne font pas au départ communauté. Il s'agit pour l'artiste, d'introduire une dimension poétique dans l'échange et mettre les individus en capacité de s'exprimer. Il s'appuie sur l'audace des non-artistes à rentrer dans la création, sur l'appétit pour l'insolence et la malice, et le sens pratique.
- S'immerger dans les lieux : s'installer physiquement, pour être ensemble et partager une expérience avec les habitants. Les artistes s'adressent aux gens, prennent des photos, se mêlent dans leur quotidien.
- Être tout de suite actif avec la population. Au départ, on ne connaît pas ce que l'on va construire... Quelques hypothèses au début qui vont être validées/invalidées au fur et à mesure...
- Être sur le registre de la plaisanterie : le fait de se lâcher favorise le dialogue... Plus les gens et artistes se provoquent comme dans un jeu et plus ils se rapprochent...
- Fabriquer une ou plusieurs fictions. Garder le rapport empirique dans la création... Un domaine où il n'y a pas d'attendu : tout est bienvenu.

Ce courant artistique des arts de la rue, arts urbains, art contextuel, nouveaux territoires de l'art, explore de nouvelles méthodologies de travail pour sortir des espaces culturels balisés, pour faire de la ville la matière même de leur création, renforcés par des politiques culturelles qui ont valorisé ces approches en tant que vecteurs de développement des territoires.

Figure 6 – Démarches/outils Arts participatifs

Les Pasperdus (1991)	<ul style="list-style-type: none">- Collectif d'artistes : plasticiens, auteurs, musiciens...- Processus collaboratif invitant des personnes du monde de l'art contemporain et de celui de la créativité populaire à explorer de nouvelles formes esthétiques dans des lieux tels que le musée, l'espace public, l'appartement, le logement social, le jardin, le lieu collectif, le centre d'art- Projet phare : « La promenade du jardin des souhaits bricolés » à la Cité des électriciens à Bruay-la-Buissière (2007-2011) : un cheminement dans une cité minière, classée monument historique, rythmé par des installations <i>in situ</i>, des sculptures, des projections et autres œuvres visuelles et sonores... <p>www.lespasperdus.com/telechargement/plaquettecite.pdf</p>
Auberfabrik (2006)	<ul style="list-style-type: none">- Collectif d'artistes- Trois champs d'action : actions artistiques d'éducation populaire orientées vers les arts visuels (Arts plastiques, design, Conception assistée par ordinateur) ; sensibilisation au patrimoine artistique, culturel et environnemental ; accompagnement actif dans la réappropriation de l'espace public par les habitants- Projet phare : « Jardin des fabriques » (2012) : jardin partagé avec parcelles individuelles et collectives, et jardin expérimental et pédagogique (ateliers) <p>www.auberfabrik.org/lejardindesfabriques</p>
Cochenko (2007)	<ul style="list-style-type: none">- Collectif qui réalise des « utopies ordinaires » sur l'espace public avec les habitants- Les créations s'articulent autour de pratiques variées (graphisme, design, architecture, sérigraphie, photographie, géographie, ingénierie son, gastronomie...) et ont pour vocation de tisser du lien social en investissant les consciences citoyennes de chacun- Projet phare : « Si Saint Denis était... » (Saint Denis, 2011) : accompagner de manière

²⁰ *Ibidem.*

	artistique les habitants dans les transformations de leur quotidien www.cochenko.fr/Et-si-le-quartier-etait
pOlau (2007)	- Pôle des arts urbains, pôle de recherche et d'expérimentation sur les arts et la ville - Création d'outils transversaux entre sphères artistiques, scientifiques et milieux urbains (méthodologies, plates-formes d'acteurs...) - Recherches-actions, études urbaines, programmations culturelles www.polau.org
Les Pasperdus (2013)	- L'association propose, depuis une quinzaine d'années, un voyage inventif à travers le meuble → la maison → le quartier → la ville - Projet phare : « le Mastoc et son bâtiment décoiffé » à Arles (quartier Griffeuille), intervention dans le cadre des quartiers créatifs de Marseille Provence 2013. Issu d'un travail participatif mené avec les habitants d'Arles et de Griffeuille, les Pas Perdus livrent en juin 2013 un bâtiment-sculpture fabriqué avec des grosses pierres en calcaire blanc, en résonance avec les carrières de pierre proches du quartier d'habitat social de Griffeuille et qui sont à l'origine de la construction de tout le patrimoine antique arlésien www.lespasperdus.com/MASTOC.pdf
Etc....	

3. L'expérimentation *in situ*. Un mouvement plus global est porté par des associations, coopératives, collectifs ou réseaux, pour une fabrique citoyenne de la ville. Créés le plus souvent à l'initiative d'architectes ou de paysagistes, ils évoluent vers des équipes transdisciplinaires composées de plasticiens, graphistes, sociologues, urbanistes, artistes, photographes,... et sont parfois liés à la recherche scientifique. Il existe aujourd'hui une trentaine de groupes²¹, parmi lesquels on peut citer les Arpenteurs (architectes précurseurs des années 1980), Le Bruit du Frigo, Coloco, eXYZt et beaucoup d'autres, reconnus par leurs pairs, par les professionnels et les politiques. Outre ces collectifs français, il est intéressant de constater que ces pratiques ont connu un développement similaire récent dans d'autres pays d'Europe bien que l'histoire de la fabrique de la ville contemporaine se soit faite suivant des logiques et des situations politico-économiques différentes. On citera ainsi Raumlabor en Allemagne, Assemble et MUF en Angleterre ou Basurama, Todo por la Praxis et Zuloark en Espagne (Chiappero, 2013)²².

Chacun à leur manière, ces collectifs européens questionnent le rôle, ainsi que la pratique de l'architecte, et tentent d'en redéfinir les contours.

Ces collectifs mobilisent des savoir-faire et des manières de faire pour favoriser la mise en oeuvre de projets partagés. Ils interviennent de façon éphémère sur un territoire à la commande d'institutions publiques (collectivités territoriales, services publics, administrations sociales, associations). Ils bouleversent les codes établis dans la manière de penser la fabrique de la ville (Chiappero, 2015). Par leur production, ils questionnent les processus de projets (quelles réponses aux attentes des citoyens ? Quelle articulation du politique, de l'expert et du citoyen ? Comment mieux intégrer projet urbain et projet artistique...). Ils redéfinissent en même temps un système de valeurs dont ils sont porteurs (rôle de l'architecte dans la société, usager au cœur du projet d'architecte, partage ...) et qu'ils tentent de mettre en application. Leur méthode d'intervention s'appuie sur l'expérimentation avec la population, basée sur le chantier ouvert comme vecteur de

²¹ Ces groupements ont été recensés au travers de la littérature, des recherches sur Internet, du « Détour de France » du Collectif Etc - www.collectifetc.com

²² Chiappero Florent, 2012, « Vers des collectifs d'architectes, une filiation d'une quarantaine d'années », Note de travail du Collectif Etc.

rencontre et propre à développer les capacités créatives de chacun (« Détour de France » du Collectif Etc, 2010-2012)²³. Ces chantiers ont pour objectifs de fédérer, d'éduquer et débattre (d'exprimer, de réaliser). Ils constituent un moment où des personnes d'univers différents se croisent et partagent un espace, des réalisations, et agissent ensemble. Ils reposent sur deux temps de rencontre concrets :

- La mise en place d'ateliers (menuiserie, jardinage, graphisme...) dans un espace défini, afin de participer à la construction d'un lieu en valorisant des usages existants ou en proposant de nouveaux usages.
- L'organisation d'événements (concerts, repas partagés, débats publics...) ouverts à tous, pour créer des moments de convivialité propices à l'échange.

Figure 7 – Démarches/outils d'interventions participatives en milieu urbain ou rural

Arpenteurs (1992)	<ul style="list-style-type: none"> - animateur de la participation habitante en urbanisme : animation d'espaces publics, mettant en débat les questions essentielles de la fabrication de la ville, à toutes les échelles du territoire - Démarche autour de la « capacitation » : idée que « par le collectif, on peut conforter et révéler des compétences que l'on porte déjà en soi ».
Robin des villes (1995)	<ul style="list-style-type: none"> - Recherche, médiation, diffusion, sensibilisation et action sur le thème du cadre de ville (environnement urbain, urbanisme, architecture, patrimoine, le cadre bâti en général) - Accompagnement aux côtés des associations ou collectifs d'habitants et usagers qui en font la demande pour leur permettre de participer au dialogue sur le changement de leur cadre de ville - Outils : ateliers de coproduction, ballades co-construites, journées habitantes - Projet phare : Appel à idées « Des rives et des rêves », réflexion participative et prospective sur la relation ville / fleuve / industries dans la vallée du Rhône, 2010-2013
Le Bruit du Frigo (2001)	<ul style="list-style-type: none"> - Se consacre à l'étude et l'action sur la ville et le territoire habité, à travers des démarches participatives, artistiques et culturelles - Projet phare : création d'un jardin avec les habitants « Jardin de Ta sœur » (quartier des Chartrons, Bordeaux, 2011)
Coloco (2001)	<ul style="list-style-type: none"> - Composé d'architectes et de paysagistes - Recherche sur les délaissés et leurs potentiels en tant que nouveaux terrains d'urbanisation - Projet phare : transformation d'un parking en jardin partagé « Le jardin demain » (cité Lemasson, Montpellier, 2010)
Manufacture des Paysages (2002)	<ul style="list-style-type: none"> - Équipe pluridisciplinaire et comité d'experts bénévoles - Association à la croisée de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage et de la pédagogie, du dialogue - Animations scolaires, accompagnement de collectivités, participation citoyenne - Des outils : un lieu itinérant – Urba-Mobil –, avec ses ateliers et expositions ; maquettes ; plans, photos aériennes, films - Projet phare : Animation d'ateliers avec les habitants pour la réhabilitation de la Place de la Bouquerie à Lodève (2010)
eXYZt (2003)	<ul style="list-style-type: none"> - Formé à l'initiative de cinq architectes - Plateforme de création pluridisciplinaire - Agit sous forme d'installations temporaires auto-construites pour créer les conditions d'émergence de « communautés d'actions, des cadres de vie d'échanges » - Projet phare : « vivre une architecture », Métavilla (Biennale architecture 2004)

²³ Op. cit.

Zoom (2007)	<ul style="list-style-type: none"> - Composé en majorité d'architectes - Zoom s'inscrit dans un tissu associatif artistique, pédagogique et institutionnel en France et en Europe - Projets liant culture architecturale et enjeux urbains <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de dispositifs collaboratifs qui engagent le public comme acteur d'une démarche - Investissement dans des activités de recherche universitaire qui créent des liens entre méthodologies de travail artistique et scientifique - Projet phare : « Le quartier de Bellefontaine : quels futurs espaces publics dans le quartier ? » Toulouse, 2012-2015
Saprophytes (2009)	<ul style="list-style-type: none"> - Collectif de paysagistes et d'architectes « poético-urbain » - Trois types d'actions : i) installations éphémères, objets urbains surprenants qui vont à la rencontre des habitants des villes pour interroger les usages et le sens des espaces publics ; ii) actions sur le long terme sur des territoires spécifiques visant à constituer des groupes d'habitants-constructeurs de projets collectifs pour leur quartier ; iii) ateliers de construction ou d'aide à l'auto-construction de mobilier, petites architectures ou de scénographies ; iv) recherche active sur l'agriculture urbaine et la diversification des usages dans la ville - Projet phare : « Le Gerموir : un processus d'appropriation des changements du quartier » à Bezons (Val d'Oise), 2011
Friche and Cheap (2009)	<ul style="list-style-type: none"> - À l'origine, trois paysagistes, aujourd'hui une équipe pluridisciplinaire - Observation de la ville et de ses dynamiques en tant que paysage pour faire émerger le caractère et la singularité - Mise en place de projets (fabrication de lieux collectifs, actions collectives dans l'espace public, actions événementielles) sur des lieux en transition (espaces abandonnés, en attente de vocation, friches urbaines) pour attirer l'attention sur leur spécificité et leur capacité à engendrer des formes alternatives d'occupation de l'espace - Projets collectifs avec les citoyens - Travail du végétal urbain - Projet phare : plantation de rues et de trottoirs (Bordeaux-sud), 2011
Alpage (2009)	<ul style="list-style-type: none"> - À l'initiative de deux paysagistes - Mobilisation des savoir-faire et des manières de faire pour favoriser la participation des citoyens à la vie de la cité en plaçant la biodiversité (humaine, végétale et animale) au cœur des projets en milieu urbain et rural - Missions de maîtrise d'œuvre ou d'assistance à la maîtrise d'ouvrage dans l'(a)ménagement d'espaces publics, la gestion de milieux naturels et agricoles, la programmation et l'animation d'événements culturels - Projet phare : gestion différenciée et partagée du parc de Cambon (2007-2011)
Collectif Etc ²⁴ (2010)	<ul style="list-style-type: none"> - Composé d'architectes, urbanistes, graphistes - Conception et construction d'aménagements urbains sur le concept de « chantier ouvert » comme vecteur de rencontre propre à développer les capacités créatives de chacun - Projet phare : « Détour de France » à vélo (octobre 2011, septembre 2012) : expérimentation dans 15 villes
Etc.....	

Ces pratiques retiennent particulièrement notre attention parce qu'elles portent le germe, au travers de l'expérimentation avec les habitants, d'une co-conception de projets, donnant au paysage toute sa dimension trajective, collective et transversale. L'opération « Détour de

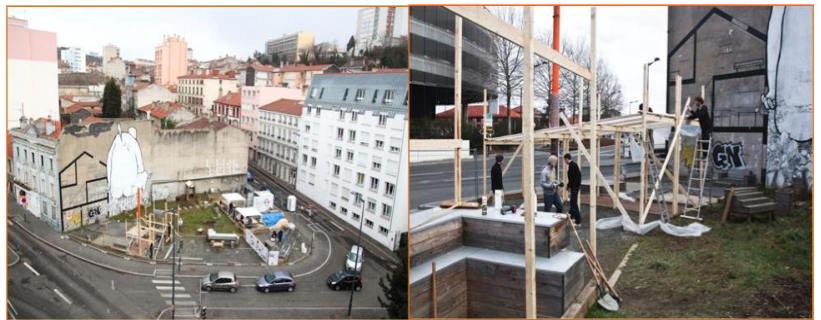
²⁴ Lauréat 2012 du Palmarès des Jeunes Urbanistes, prix remis par la ministre Cécile Duflot à la Cité Internationale Universitaire de Paris.

France » conduite par le *Collectif Etc* dans le cadre de cette recherche, est à cet effet riche d'enseignement (encadré 4).



© Photo : Collectif Etc

« Place au changement », Saint Etienne, quartier de la gare de Chateaufort, 2011 - Collectif Etc.



Encadré 4 – Le Collectif Etc et son « Détour de France »

Le Collectif Etc est une association d'intérêt général de droit local (statut associatif spécifique aux départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle), créée à Strasbourg en 2011. Ses membres fondateurs sont étudiants en architecture ou diplômés en architecture, rencontrés à l'Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg. Le Collectif Etc a pour volonté de rassembler des énergies autour d'une dynamique commune de questionnement de l'espace urbain. Pour le Collectif Etc, les différents usagers de la ville (habitants et professionnels) peuvent tous être acteurs de son aménagement à des échelles très variées. Par le biais de différents médiums et de différentes compétences, le Collectif se veut être un support à l'expérimentation. La manière de faire la ville aujourd'hui en France suit essentiellement une logique verticale et hiérarchique faisant intervenir les différents acteurs de l'aménagement urbain dans des temps et des espaces déterminés et figés. Leur approche consiste à s'immiscer dans cette structure verticale en mettant en place un réseau souple d'interactions artistiques et sociales, de rencontres et de débats... Les projets se veulent optimistes, ouverts et sont orientés vers le public spontané de la ville. Leur particularité commune est d'agir dans l'espace public en intégrant la population locale dans leur processus créatif. Ces actions et recherches ne se limitent donc pas uniquement à la discipline artistique mais touchent aussi à des questions sociales, politiques et urbaines. Ils s'expriment au travers de la réalisation de structures construites, de mobilier urbain, de l'organisation de rencontres ou conférences, d'ateliers d'apprentissage, ou d'interventions plus artistiques : dispositifs affichés, sculptures, installations. L'objet et l'intérêt de ces expérimentations urbaines n'est pas seulement dans le résultat, mais surtout dans le processus qui le génère et dans le nouvel environnement et les nouveaux comportements qu'il engendre.

« Le Détour de France ». *En 2012, le Collectif a réalisé un « Détour de France » sur le thème de la « fabrique citoyenne de la ville ».*

Dans son « Détour de France », le Collectif Etc a parcouru le territoire français à vélo, d'octobre 2011 à septembre 2012, pour expérimenter de nouvelles façons de concevoir et de construire avec les habitants l'espace public. Il a fait étape dans 15 villes françaises et Bruxelles (carte 1). Durant ce périple, le Collectif Etc a collaboré avec différentes associations/collectifs (carte 2), dont certains sont présentés dans la figure 8 (p. 59).

L'objectif était de recueillir du matériel, afin de :

- Révéler les atouts et limites d'initiatives participatives créatives ;
- Comprendre comment les « choses » se gèrent à la marge ;
- Déterminer les éléments à mettre en place pour améliorer les conditions de concertation/participation et aller vers davantage de coproduction, voire de co-conception de projet.

Mode opératoire. Le mode d'intervention du Collectif Etc est basé sur la construction et la réalisation d'un espace public, sous la forme de chantier ouvert, comme vecteur de rencontre propre à développer les capacités créatives de chacun. Ces chantiers durent de quelques jours à quelques semaines et reposent sur deux axes forts dont les objectifs sont de fédérer, d'éduquer, de créer et de débattre :

- Le premier axe du « chantier ouvert » consiste en la mise en place d'ateliers de menuiserie, de jardinage ou de graphisme, toute la journée dans un espace défini, afin de participer à la construction d'un lieu en valorisant des usages existants ou en en proposant de nouveaux.

- Le second axe correspond à l'organisation d'événements créant les conditions d'émergence d'une situation conviviale. L'idée est de créer des moments d'échange ouverts à tous, qu'ils soient des concerts, des repas partagés ou des débats publics.

L'animation de terrain (avec des outils d'acteurs culturels) est intégrée dans le métier afin de remettre l'usager au cœur du projet. En réintroduisant l'habitant, le Collectif Etc fait le lien entre l'envie créatrice et des acteurs multiples.

Le collectif se positionne comme un outil de projet, avec deux postures à l'égard des pouvoirs publics :

- Une activité occupationnelle de nature artistique/urbanistique pour faire passer un projet ou un message. Le chantier ouvert peut s'avérer être un espace où des « choses » remontent, mais cela n'est pas la commande initiale. L'animation ne s'inscrit pas dans un processus de concertation (Marseille, Busséol, Saint-Étienne...).

- Une approche participative pour faire évoluer un projet. L'animation entre dans la chaîne de conception d'un espace et invite les habitants/usagers à s'engager dans un processus de coopération (Bordeaux, Rennes, Chateldon...).

Ce positionnement amène à une autre conception de la politique, voire peut modifier les concepts des politiques publiques en général, par introduction de la maîtrise d'usage au côté du couple classique maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage. Cela renvoie à une nécessaire évolution des procédures et des marchés publics encore très formatés.

Couverture médiatique du Collectif Etc dans son « Détour de France » (mars 2011-mai 2012). Les retombées Presse ont été étudiées en distinguant les presses nationale, quotidienne régionale et spécialisée, en raison de publics cibles différents.

La presse nationale est le média pour lequel le public est le plus large et le plus indifférencié. La presse régionale²⁵, par définition de proximité, a pour fonction de valoriser les actions qui se déroulent sur le territoire et qui peuvent ainsi contribuer à créer une identité territoriale et du lien social. La presse spécialisée s'adresse à un public averti, intéressé par l'évolution des pratiques et les aspects techniques de la profession.

La couverture médiatique – qui dépasse largement les sites d'intervention (revue de presse internationale, Pavillon de l'Arsenal, biennale d'architecture...) – s'oppose au retour très mesuré des institutions.

Presse nationale²⁶. La presse nationale met en exergue le projet du Collectif lui-même. C'est le projet du Collectif qui intéresse et sa démarche innovante et créative : un groupe de jeunes architectes « s'invitent » dans la ville. Le Collectif s'inscrit dans un projet de fabrique citoyenne de la ville. Il intègre la dimension citoyenne dans le projet d'aménagement. La participation des habitants au projet d'aménagement peut favoriser une meilleure appropriation du futur espace.

²⁵ Comme le souligne Marion Paoletti, « Contrairement au rôle historique des journaux dans la constitution d'un espace public national, la presse quotidienne régionale ne joue généralement pas un rôle de contre-pouvoirs, de critique, de porte-parole de l'opinion publique ou d'une partie de l'électorat. La presse quotidienne régionale se veut neutre, non politisée, conçue comme un service public rendant compte des événements quotidiens ».

²⁶ Le Monde.fr, 4 octobre 2011 ; La Croix, 31 juillet 2012.

L'intérêt porte également sur le fait que la participation des acteurs, des habitants au projet, soit le fruit de la volonté d'autres acteurs que les pouvoirs locaux (même s'il s'agit souvent de commandes publiques).

Presse quotidienne régionale. La PQR couvre les actions que le Collectif a initié dans 5 villes : Saint-Étienne en juin 2011, Strasbourg en septembre 2011, Marseille en février 2012, Bordeaux en avril 2012 et Brest en mai 2012.

Sans revenir sur la spécificité de chaque action, on peut faire ressortir les points forts de cette couverture régionale :

- Replacer l'homme et le citoyen au cœur de son territoire, au cœur de sa ville. « Nous intégrons toujours la dimension urbaine dans notre réflexion sur l'espace public ».²⁷

- Afin de stimuler l'imaginaire des individus, de pouvoir tenir compte de leurs idées en matière d'aménagement de leur espace vécu, des ateliers de concertation sont mis en place par le Collectif : La Provence²⁸ titre : « Et vous, la place du Refuge, vous l'imaginez comment ? » quand la Marseillaise titre : « stimuler l'imaginaire des habitants du quartier ». Les réunions ou ateliers de concertation menés par le Collectif vont ainsi permettre de recueillir une parole libre des citoyens, le filtre des collectivités et des élus étant alors moins présent : « Reconquérir l'espace, le faire vivre. Les habitants sont invités à participer pour faire part de leurs idées d'aménagement »²⁹.

- Mettre en place des outils innovants ou différents pour susciter l'envie de s'investir des habitants et leur permettre de s'approprier l'espace. Il semble, ce faisant, important de créer des habitudes de participation. On peut rappeler cette idée force selon laquelle la participation des habitants favorise l'appropriation d'un projet ou d'un territoire. Ainsi, « on leur donne des outils pour qu'ils s'investissent dans la vie de leur quartier, de leur ville »³⁰.

- La dimension artistique des projets constitue un vecteur important d'attractivité pour les habitants, comme la dynamique festive. Les habitants s'investissent ainsi dans « des chantiers participatifs »³¹ ; « c'est une belle aventure humaine »³², « chaque soir, une animation est prévue »³³.

- Création d'espace de rencontres et d'innovations organisationnelles, techniques, artistiques.

Presse spécialisée. Plusieurs concepts ressortent à la lecture des différents articles parus dans la presse spécialisée et professionnelle :

- Le « chantier ouvert »³⁴. Il paraît constituer une nouveauté et un vecteur de rencontre propre à développer les capacités créatrices de chacun. Un chantier ouvert à la réalisation – conception d'un aménagement – et à la convivialité : c'est un espace de rencontres.

- Donner du sens à la participation. La démarche engagée par le Collectif peut permettre de faire valoir les dispositifs existants institutionnels de participation-concertation³⁵. Cela permet en définitive de comprendre que c'est un projet porteur de sens qui peut engendrer de la participation et de la co-construction.

- La notion de ville participative³⁶. Il s'agit de repositionner le citoyen dans sa ville en lui redonnant le pouvoir, en questionnant ses pratiques, en lui donnant la possibilité de participer à la réflexion voire à l'action sur son territoire.

- La notion de « maîtrise d'usage »³⁷ devrait conduire les politiques à tenir compte des multiples identités des individus citoyens. Le Collectif cherche à mettre en place des dispositifs de nature à pouvoir faire interagir les différents acteurs de la fabrique citoyenne de la ville comme les habitants, les associations, les professionnels, les institutions ou collectivités.

²⁷ Ouest France, 17 mai 2012.

²⁸ La Provence, février 2012.

²⁹ 20mn.fr, Strasbourg, septembre 2011.

³⁰ La Provence, février 2012.

³¹ Le Progrès, 23 juillet 2011.

³² Le Progrès, 20 juillet 2011.

³³ Le Progrès, 21 juillet 2011.

³⁴ Métro politiques, 26 septembre 2012.

³⁵ Maires de France, juillet 2012.

³⁶ Urbanews, 8 mai 2012.

³⁷ Le courrier de l'architecte, 5 avril 2012.

Saint-Étienne
juillet 2011

1. "Place au changement",
requalification et mise en valeur
d'une friche en entrée de ville

Bruxelles

06/08 - 19/08/2012

16. "La plaine X70",
transformation d'une friche en
espace public

Hénin-Beaumont

23/07 - 29/07/2012

15. "On the Moon", réactivation
d'un terril

Paris

25/06 - 30/06/2012

14. "R-Urban", partie
d'aménagement d'une friche en
jardin partagé

Rennes

4/06 - 17/06/2012

13. "Promenons-nous dans les
bois", aménagement d'un espace
public de proximité

Brest

14/05 - 21/05/2012

12. "La salle Un:Un",
reconversion d'une ruine de Brest
en salle de spectacle

Carte 1 - Le détour de France d'ETC

Busséol

20/11 - 27/11/2011

2. "Au four banal", une nouvelle vie
pour les anciens lieux partagés d'un
village auvergnat



Bordeaux

04/04 - 21/04/2012

9. "Bamboo de ta sœur", création d'un
lieu de convivialité dans une jardin
partagé

10. "Café sur place", aménagement
d'un espace public de proximité

Nantes

01/05 - 04/05/2012

11. "Dérives", appréhension collective
du territoire de l'estuaire Nantes-St-
Nazaire

Strasbourg

15/09 - 23/10/2011

3. "Détournez", requalification
participative d'un délaissé
urbain

4. "Cuisine Itinérante", ateliers
de réappropriation de l'espace
public

Grenoble

17/01 - 23/01/2012

5. "La Piscine", activation d'un
lieu de fabrication de solutions
pour l'habitat

Marseille

16/02 - 27/02/2012

6. "Chaises postales",
appréhension d'un territoire
recouvrant trois cités des
quartiers Nord de Marseille

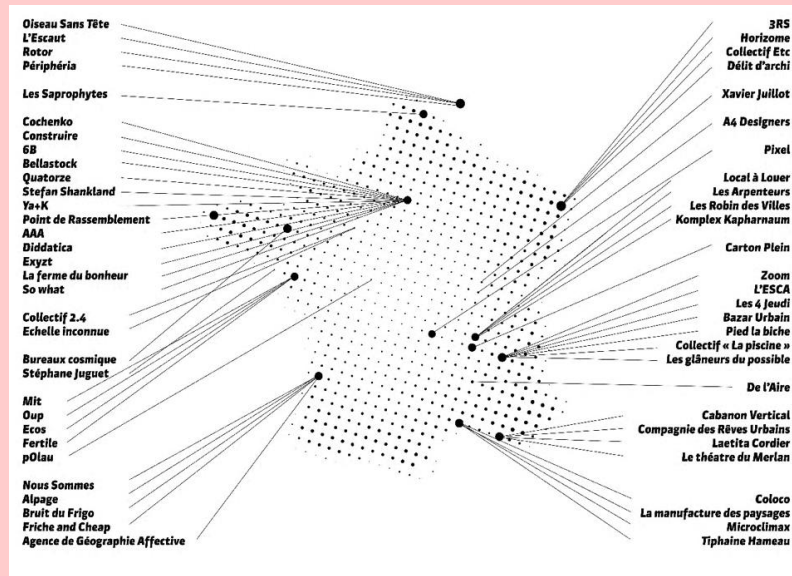
7. "Bons plans pour le Refuge",
activation de la place centrale
du quartier historique du Panier

Montpellier

5/03 - 10/03/2012

8. "La Belle Échappée",
aménagement de l'entrée de
l'espace culturel de l'hôpital
psychiatrique de la Colombière

**Carte 2 – Les collectifs ayant collaboré avec le Collectif Etc,
dans son « Détour de France »**



2.2.2. Processus participatifs et retombées

Dans la mosaïque d'expériences observées, un certain nombre de remarques un peu générales peuvent être formulées, quant aux finalités de ces expériences, au rôle du paysage dans le processus participatif, le maillage des savoirs locaux, les facteurs de blocage et effets de la participation citoyenne.

2.2.2.1. Trois mouvements participatifs, trois finalités

Dépassant le mode de pensée habituel et logique, en sollicitant l'intuition, l'imaginaire, l'inventivité, les trois mouvements ci-dessus repérés peuvent favoriser le lâcher-prise, l'ouverture au dialogue, l'émergence d'idées et aller là où nul ne pensait aboutir en améliorant de manière significative les processus de collaboration projectuelle. Ils se démarquent cependant par leur finalité. L'approche par le paysage montre l'importance de construire une connaissance partagée des espaces, sorte de formalisation du « perçu » et du « vécu », support à « changer le regard » des usagers et des habitants (De Gourcy, 2012 ; Lalot, 2013 ; Luginbühl, 2013a ; Kéravel, 2015). La démarche conduite par les associations d'artistes est de même nature : rechercher une rencontre d'habitants, des moments de partage (qui peuvent aussi rassurer le politique) (Julien, Lemaignan, 2013)³⁸.

Les impacts de ces opérations peuvent révéler des dysfonctionnements urbains et servir de matériau pour penser le quartier. Mais sa finalité première est l'animation, la diffusion de la culture et la construction de la connaissance des espaces vécus.

Les groupements comme Coloco, Etc, Bruit du Frigo..., ont une démarche d'expérimentation *in situ* qui peut, en fonction des circonstances, faire un détour dans le champ des cultures, des sociabilités, de la mémoire et du devenir des lieux. Leur finalité est de créer un espace d'initiative et de créativité entre les habitants usagers, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre. C'est l'imaginaire des participants et l'apprentissage du faire ensemble qui leur permet de formaliser leurs pratiques d'usages.

De nombreux auteurs insistent sur « l'apprentissage expérientiel » de la personne ou de la collectivité, comme un processus de formation à travers des « *apprentissages collectifs qui valorisent l'expertise d'usage et pas seulement la professionnalité technique* » (Vallerie, 2012, p. 29). Les compétences visent à prendre la mesure de l'individu dans toutes ses composantes, comme le sens relationnel, l'esprit d'initiative, la capacité d'innovation et la créativité (Sue, 1997). Les pratiques des collectifs déploient l'approche par les capacités, proposée par Amartya Sen (1993) sous forme de libertés substantielles de la personne, engageant la manière dont elle évalue et compare des qualités de vie selon une pluralité de valeurs.

2.2.2.2. Potentiel médiateur du paysage

Le paysage est apparu au fil des témoignages et situations observées, comme objet ou vecteur dont chacun peut s'emparer, par son caractère transversal et vécu, donc facilement

³⁸ D. Julien, C. Lemaignan, Les quartiers créatifs à Marseille, Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013

compréhensible et appropriable. « L'espace public », les franges urbaines..., qui participent du paysage, sont apparus comme vecteurs d'appropriation collective.

Dans l'élaboration de l'écoquartier social La Grand'Terre à Aureille³⁹, le paysage permet de profiler le projet en impliquant les habitants et professionnels locaux, « c'est aussi une occasion pour les communes de tendre vers une gestion économe et raisonnée de leur territoire ». ⁴⁰ Outre les objectifs d'intégration architecturale, urbanistique, patrimoniale et environnementale de l'éco-quartier en greffe du cœur bâti villageois d'Aureille, un des enjeux saillants est son insertion dans une zone visuellement sensible qui offre un point de vue remarquable sur le village et le point culminant du Massif des Opies.

L'initiative du Collectif ETC à Rennes⁴¹ témoigne de la capacité fédératrice d'un projet de réaménagement d'un espace public de proximité (donc de transformation du paysage).

Située en coeur d'ilôt du quartier de Blosnes en opération de rénovation urbaine, la place est un espace bitumé, peu accueillant et par là même délaissé. L'intervention de requalification temporaire réalisée par le Collectif (construction avec la population de mobiliers en bois, ateliers créatifs, moments festifs...) a provoqué de nouveaux usages (aire de jeu pour les enfants, lieu de rencontres habitants, élus, associations), et par effet induit a permis de tisser des liens entre les habitants du quartier, et d'attirer des personnes qui n'avaient jamais fréquenté ce quartier stigmatisé.

Dans plusieurs expériences, des ateliers participatifs mobilisent le paysage, à travers des médiums artistiques (musique, danse, photographie, théâtre, *Land Art*...), pour révéler le(s) lien(s) entre acteurs, activités, et milieu (pratiques agricoles et biodiversité, projets d'aménagement...).

L'exposition interactive « En-vie d'espaces »⁴² témoigne que le paysage peut être mobilisé bien en amont d'un projet. Destinée à toute la chaîne d'acteurs (enfants, habitants, techniciens), l'exposition vise à favoriser la participation des habitants, la coopération des acteurs et la mise en place d'une démarche originale et propre à chaque territoire.

2.2.2.3. Maillage des savoirs locaux dans les processus participatifs

Dans la mouvance de nombreux travaux (Sintomer, 2008 ; Fromentin & Wojcik, 2008 ; Topçu, Cuny & Serrano- Velarde, 2008 ; Talpin, 2010 ; Nez, 2011), les initiatives citoyennes questionnent sur les savoirs que les citoyens peuvent mobiliser au sein des instances de participation. Les citoyens sont porteurs d'un savoir d'usage (histoire, cheminement, lieux de rencontres, de tension...), que divers outils d'animation (arts de la rue, ateliers participatifs, ballade paysagère, chantier ouvert...) permettent de révéler. Les citoyens mobilisent aussi une expertise technique, en sollicitant parfois une compétence externe (cas d'associations d'habitants qui sollicitent le Collectif ETC pour l'aménagement d'un espace de

³⁹ Le projet, toujours en cours, s'inscrit dans une dynamique intentionnelle partagée par les membres fondateurs de l'association *Éco-Habitats Pour Tous* (EHPT) créée, en février 2007, par quatre habitants d'Aureille (Bouches du Rhône).

⁴⁰ PNR des Alpilles, « Guide d'application de la Directive paysagère des Alpilles », 2009, p. 9.

⁴¹ Promenons nous dans le bois, quartier du Blosne, Rennes, juin 2012

⁴² Zander P., Un outil participatif pour co-construire les petites communes métropolitaines européennes – projet européen interreg IV, communication au colloque d'Aix en Provence, 5 et 6 décembre 2013 « Participation créative, paysage et urbanisme durable... ».

proximité)⁴³. Ils mobilisent aussi des savoirs militants acquis au sein d'un collectif (association, parti politique, groupe informel, etc.) et qu'ils reconvertissent dans les dispositifs participatifs, ou qu'ils acquièrent en participant. Par leur production et mode d'intervention, des collectifs comme ETC sont porteurs de ces savoirs militants.

Les expériences participatives interrogent aussi l'articulation des différents savoirs locaux (citoyens, chercheurs, professionnels). Plusieurs auteurs soulignent l'effacement des frontières entre savoirs experts et savoirs d'usage à mesure que le citoyen est réintroduit dans la prise de décision politique et technique (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001 ; Collins & Evans, 2002 ; Barthe, 2006 ; Bérard & Crespin, 2010). Le projet d'écoquartier social La Grand'Terre à Aureille co-conçu avec les habitants et professionnels locaux, en est l'illustration.

A l'interface de savoirs pluridisciplinaires (techniques/pratiques, empiriques/théoriques), le projet d'écoquartier social va avancer par un travail de dialogue permanent entre chercheurs, institutionnels, habitants. Agi au nom de l'intérêt général, communautaire et local, il a dynamisé un espace socio-relationnel de mutualisation des savoirs à travers des rencontres associatives, institutionnelles et scientifiques, des ateliers participatifs et des réunions publiques.

La participation apparaît comme un moyen pour mobiliser et produire des connaissances nouvelles ou alternatives et co-construire des solutions répondant aux critères de développement durable. On peut citer, l'action pilotée par le parc régional du Luberon « *Vers une mobilisation collective pour comprendre et traiter les points noirs paysagers dans 5 Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur* ».

D'une durée de deux ans, l'initiative menée par le PNR du Luberon a permis d'élaborer une méthode reproductible à l'échelle inter-parc, pour reconquérir de façon significative la valeur paysagère de sites dégradés. Une diversité d'acteurs de chaque territoire (entreprises, communes, commerçants, habitants, partenaires institutionnels...) ont participé à la co-construction d'un projet paysager qui ne se contente pas d'une juxtaposition de contraintes, mais est adapté aux activités de chacun. Le croisement des regards (élus, experts, entreprises, artistes, habitants, touristes...) a permis d'enrichir les analyses et propositions d'aménagement. Après une phase de sensibilisation (concours photo, animation sur le marché, blog), une phase d'échange a été mise en place. Plusieurs ateliers avec la population ont été organisés et encadrés par un illustrateur et un paysagiste, un « samedi paysage » s'est accompagné d'ateliers ludiques avec les enfants, d'un stand photo, d'un stand d'expression sur ce qui plaît ou déplaît, une balade urbaine a été organisée et vécue avec des habitants et associations...faisant remonter des ressentis et des propositions. Une dernière phase de restitution a porté sur une réunion publique et trois ateliers thématiques.

Une autre expérience témoigne de la reconnaissance de l'expertise d'usage par l'expert et le politique et comment les savoirs citoyens et professionnels se nourrissent (quartier Rousselot, Aubagne).

Lors de la requalification d'une friche industrielle en quartier durable (Quartier Rousselot, Aubagne) et tout au long de la première année, l'animation a consisté à coproduire lors d'ateliers urbains un texte décrivant « une journée de vie » dans le futur quartier. Cette base a servi à alimenter le projet dessiné par l'architecte qui a joué un rôle « charnière » dans la rencontre avec la population (résidents et futurs

⁴³ "Au Four banal " à Busséol ; "Café sur Place", Quartier Saint-Jean-Belcier à Bordeaux. Collectif ETC, *Détour de France*, 2012

habitants). À cette phase de travail, l'architecte et la population alimentent le projet, la communauté d'agglomération se tient en spectateur.

Plusieurs initiatives citoyennes révèlent un mouvement d'hybridation des métiers sur des nouveaux enjeux (nature en ville, trame verte et bleue...) avec la présence de nouveaux acteurs tels que des écologues, des artistes...au côté des professions traditionnelles (architectes, urbanistes, paysagistes).

2.2.2.4. Les facteurs de blocage dans le processus participatif

Le portage opérationnel d'un projet souffre parfois de multiples temps différés, tenant à la fois à la sectorisation des missions, au cloisonnement des outils, aux temporalités de l'action mais aussi aux relations asymétriques de pouvoirs entre actants locaux. Il s'ensuit parfois une démobilisation des populations au fil du temps.

L'initiative d'écoquartier social à Aureille est particulièrement illustrative de ce propos. Le projet n'a cessé de se redéfinir entre les priorités et les agendas des partenaires : d'une part, la mairie, partante dès 2007 pour un projet de 14 logements en accession et location sociale, refuse d'ouvrir la parcelle à l'urbanisation en novembre 2008 préférant attendre la finalisation de son PLU, puis la valide en novembre 2012, en raison du retard pris dans l'élaboration de son document d'urbanisme. D'autre part, le projet local achoppe à s'inscrire dans les territoires de projet : en juin 2008, le président de la Communauté de commune Vallée-des-Baux Alpilles décline la proposition de prendre la compétence habitat au titre de l'intérêt communautaire d'une politique de logement social, tandis que le PNR Alpilles, « chef de fil de l'urbanisme durable » mais « non l'ensemblier des politiques locales d'habitat », n'est pas éligible au Programme d'Aménagement Solidaire des villages, des bourgs et des villes moyennes⁴⁴.

L'association Eco habitat pour tous (EHPT) est en quête du point d'équilibre entre les multiples intérêts à agir des élus, institutionnels et habitants. Lorsque le projet est élaboré par l'association, les futurs accédants et le propriétaire foncier, il apparaît insuffisamment exemplaire aux élus, techniciens et chargés de mission des collectivités. Lorsqu'il est proposé aux citoyens sous forme de Forums publics organisés par les bureaux d'études et le CAUE 13, il dépayse le village des « anciens » et repaysage l'espace résidentiel de ceux qui vont y vivre. A cela s'ajoute la lenteur des études d'intégration urbanistique et d'incidence environnementale⁴⁵ contribuant à démotiver les futurs habitants et contrariant le séquençage de l'action opérationnelle. La gouvernance apparaît « au point de croisement entre des processus de coordination entre acteurs et une régulation d'ensemble ».⁴⁶

2.2.2.5. Des retombées encore limitées mais porteuses d'un nouveau souffle

A l'instar de nombreux travaux sur les effets de la concertation dans le domaine de l'environnement (Van den Hove, 2000 ; Thomas C. Beierle et Jerry Cayford, 2002 ; Mermet, 2003 ; Luyet et al., 2005 ; Reichel et al., 2009 ; Beuret et Cadoret, 2010), l'impact des

⁴⁴ Programme de la Région PACA pour mettre en œuvre des projets d'aménagement qui, tout en respectant l'environnement, répondent aux besoins des populations sur les questions du logement, des déplacements et de l'offre de services.

⁴⁵ Secteur classé, Natura 2000, Directive paysagère.

⁴⁶ Beaurain C., « Gouvernance environnementale locale et comportements économiques. », *Développement durable et territoires*, Dossier 2 : Gouvernance locale et Développement Durable, mis en ligne le 01 novembre 2003, <http://developpementdurable.revues.org/index1110.html>

dispositifs participatifs peut être qualifié, en termes d'effets propres (réalisation ; émergence de propositions alternatives ; influence sur les décisions/projet ; impact paysager...) mais aussi en termes d'effets d'entraînement sur le contexte local (responsabilisation des acteurs, évolution de la commande publique ; positionnement institutionnel ; ouverture au dialogue...).

L'approche développée par le Collectif Etc consiste à amener les gens à produire de l'espace éphémère pour, d'une part les impliquer à penser leur espace et, d'autre part recueillir un ensemble d'informations qui va bien au-delà du projet éventuel. L'approche pose des actes forts sur l'espace car elle le marque, le qualifie, donne à voir « des sens ». Et quasi de façon subliminale, les habitants informent, marquent, s'engagent.

Leur action agite, crée un bouillonnement, donne envie de participer à la construction d'un espace public. Trop éphémère, elle ne permet pas d'ancrer territorialement et durablement le mouvement de mobilisation.

Au-delà des effets directs, attendus du projet, l'attention peut être portée sur les retombées indirectes, inattendues, parfois diffuses. Ainsi, l'opération « Place au changement » à Saint Etienne⁴⁷, visant la requalification et la mise en valeur d'une friche en entrée de ville, a-t-elle donné une forte envie de mobilisation et d'implication auprès d'un public divers, allant des personnes qui chaque jour empruntent ce cheminement, aux habitants du quartier et des franges de la population démunie et souvent isolée. Cela a favorisé également un travail d'insertion de ces populations qui étaient tout à coup sollicitées, mises en mouvement et en responsabilité. Par ailleurs, le débat sur le rôle des habitants dans la conception des projets a surgi avec l'urbaniste en charge de l'aménagement des espaces extérieurs de la ville.

Pour autant, dans un futur proche, cet espace sera construit, et il n'est pas prévu que les habitants soient associés au projet. L'intervention du Collectif Etc est considérée importante mais du niveau événementiel et ne peut s'inscrire que comme embryon d'un processus innovant de réalisation d'un projet urbain. Pour le commanditaire, tout est « calé, encasé, formaté », il n'y a pas de place au changement, alors même que les populations sont en demande d'innovation, d'un mouvement original. Le problème est double : les temps d'intervention sont trop courts pour créer les conditions de changement social et, pour les acteurs publics, la concertation reste un moment complexe à mener, avec peu d'outils, des méthodes un peu légères parfois, un manque de moyens et d'idées.

A la demande d'une association d'habitants, l'aménagement par le Collectif ETC d'une place peu entretenue et délaissée par les usagers a permis la prise de conscience par l'acteur public du potentiel de cet espace, le replaçant dans un projet plus global de transformation urbaine⁴⁸. Malgré les limites de la légitimité de l'association n'impliquant que quelques dizaines d'habitants, on peut voir ici qu'une initiative dotée d'outils et de compétences adaptés peut être moteur de projets d'aménagement et de gestion des espaces publics d'un quartier⁴⁹.

⁴⁷ Collectif ETC, *Détour de France*, 2011, www.collectifetc.com.

⁴⁸ Café sur place, quartier Saint-Jean Belcier, Bordeaux, mars 2012.

⁴⁹ Le Café sur place, quartier Saint Jean Belcier à Bordeaux (mars 2012).

L'impact du processus participatif, en vue de la création d'une zone d'aménagement concertée à La Bouilladisse, mérite d'être cité. Initialement porté dans le cadre d'une procédure réglementaire, le projet a fait l'objet d'une vive contestation des habitants, amenant la communauté d'agglomération et la mairie à mettre en place des ateliers citoyens. Il s'en est suivi une intégration dans la commande publique des besoins et propositions de la population ainsi qu'un positionnement coopératif des acteurs dans le fonctionnement de la vie locale.

Cet inventaire s'achève sur la mobilisation pour l'écoquartier social d'Aureille qui a conduit à l'introduction d'un volet « innovation et habitat participatif » dans les cadres d'intervention de la Région PACA, en accompagnement de la loi ALUR, considérant qu'il offrait des « *réponses innovantes aux enjeux d'urbanisme économe et de production de logements sociaux* ». ⁵⁰

⁵⁰ Dans sa délibération du 28 juin 2013.

« Je puis douter de la réalité de tout, mais pas de la réalité de mon doute »
André GIDE

CHAPITRE III – VERS UNE PARTICIPATION CRÉATIVE : CONDITIONS ET EVALUATION

La participation est un temps essentiel du projet. Elle prend diverses formes mais invite à un renouvellement, à la créativité, pour vivre mieux cette construction.

Fruit de l'interaction complexe entre des variables psychologiques, organisationnelles et socioculturelles, la créativité permet de générer en permanence de nouvelles idées et solutions. Mais la créativité ne se décrète pas. Il est nécessaire d'identifier les dynamiques qui sous-tendent le processus créatif des individus (*leadership*, motivation, acceptation du risque, remise en question...) et les pratiques participatives qui contribuent à créer un « climat créatif » (*brainstorming*, séances de divergence, innovation participative...), en s'inspirant des travaux récents sur la théorie du vivant issus de différentes disciplines (neurosciences, art et philosophie, sociologie...).

La participation créative se construit petit à petit au moyen d'une ingénierie collaborative, afin d'amener les individus, tout comme les institutions à évoluer. L'accent est mis sur le pouvoir d'agir comme processus d'action collective nourrie d'interrelations et de partenariats *ad hoc* dans les territoires, qui supposent que du temps, de l'argent et des dispositifs particuliers lui soient dédiés.

Nous proposons un modèle de recherche-action sur les conditions d'une participation créative (I) ainsi qu'une grille expérimentale pour positionner, piloter, évaluer les dispositifs participatifs dans les démarches de projet (II).

Encadré 5 – Bref historique de la recherche-action (Synergies Chine, 2011, 83-93)

La paternité de la recherche-action est souvent attribuée à Kurt Lewin qui mena des recherches sur des phénomènes sociaux de grande ampleur dans les années 1940 aux États-Unis. Préconisant que l'on ne peut comprendre la réalité qu'en agissant sur elle, il remit en question les méthodes de recherche « académiques » en sciences sociales et décida d'incorporer systématiquement la conscientisation de groupe dans un processus de recherche (Bazin H., 2003). En plus de la fonction de production de savoirs, il assigna à la recherche-action la nouvelle tâche praxéologique, visant à changer la société. Cette méthode, ou ces méthodes de recherche pour parler comme P. Lemay (1997), se développèrent bien dans le domaine des travaux sociaux, dans la décennie 1950 aux États-Unis. La vitesse phénoménale des progrès scientifico-techniques poussa les chercheurs en sciences de l'éducation à s'interroger sur l'efficacité de leurs travaux. Durant les années 1960-1990, la recherche-action se développa fortement en Europe, devenant un événement après le long règne du positivisme occidental (J. Ardoino). Certains allèrent jusqu'à la considérer comme une révolution copernicienne dans la recherche scientifique. Selon R. Hess, le terme de recherche-action devint mondain dans les milieux de

chercheurs francophones (1983, p. 15).

Au vu de l'énoncé de Jean-François Berthon (Chargé de mission à la Recherche en Formation et Éducation), le terme de « recherche action » semble approprié dans le cas de nos travaux :

Pour qu'il y ait Recherche-Action, il faut qu'il y ait à la fois désir de transformer la réalité et mise en place d'un dispositif permettant de « produire des connaissances concernant ces transformations ». Au titre de la transformation de la réalité, il y a bien évidemment les outils, les techniques, les démarches mises en œuvre, mais il y a tout autant – et c'est une spécificité de la Recherche-Action – transformation des représentations des acteurs concernant cette réalité, à laquelle ils ne sont pas extérieurs, mais dont ils font partie. C'est en ce sens qu'on peut dire que les acteurs d'une Recherche-Action sont « en recherche ».

I – LES CONDITIONS D'UNE PARTICIPATION CREATIVE

L'analyse des différentes initiatives qui constituent les ferments d'une participation créative, nourrie de réflexions de professionnels et de recherches sur les démarches participatives nous conduit à avancer trois conditions pour rendre opératoire le concept de participation créative, à l'interaction d'individus-acteurs, de méthodes innovantes de participation et d'une gouvernance coopérative portée par les élus et les techniciens (figures 8a et b).

Figure 8a – Modèle de participation créative

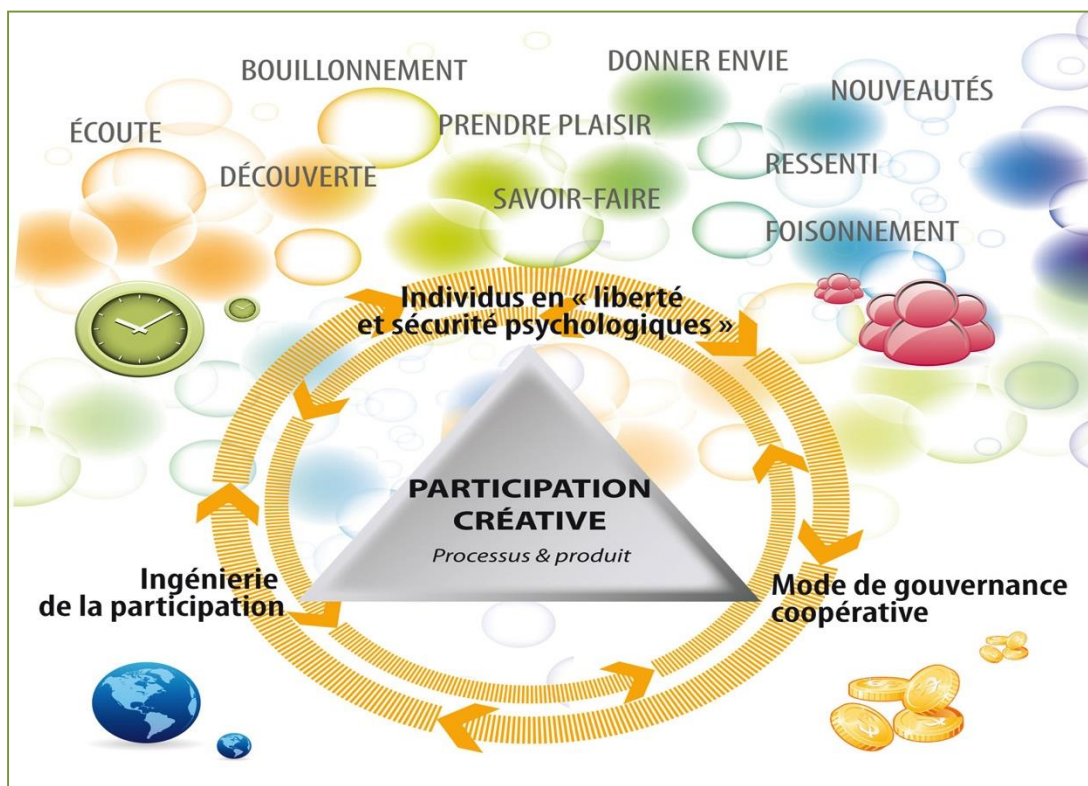
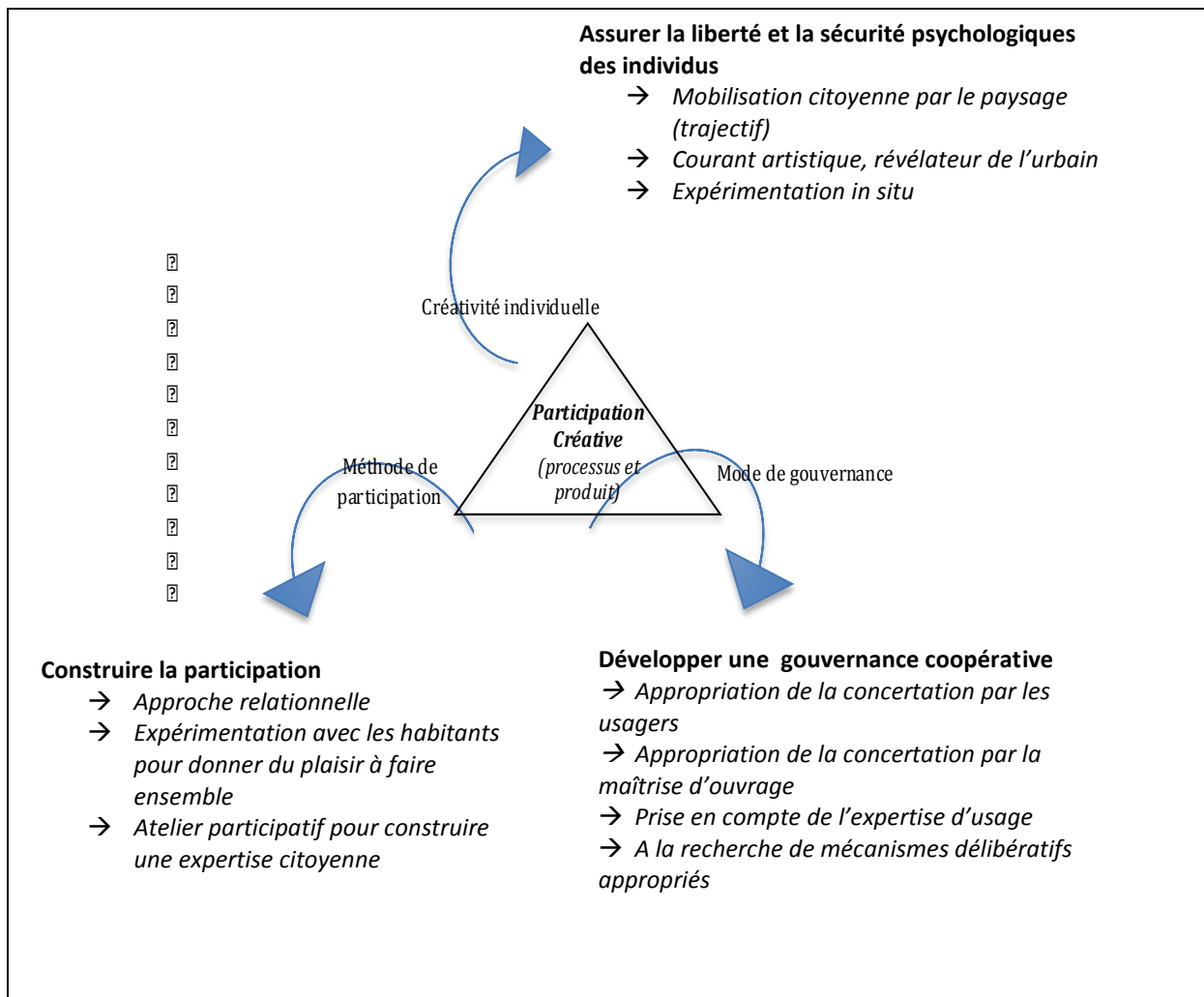


Figure 8b – Conditions de la participation créative



1.1. STIMULER LA CREATIVITE INDIVIDUELLE : ASSURER LA LIBERTE ET LA SECURITE PSYCHOLOGIQUES DES INDIVIDUS

De nombreuses recherches démontrent le potentiel créateur de l'être humain tout au long de sa vie. « Pour Rogers (1970), l'enfant qui invente un nouveau jeu, la ménagère qui crée un nouveau plat, ou Einstein qui formule la théorie de la relativité, tous ces actes sont créateurs » (Deriaz, 2006). Un potentiel qu'il faut reconnaître, valoriser, exploiter pour créer une forme d'intelligence collective, qui dépasse les personnes et leurs egos, à même de répondre aux enjeux démographiques et écologiques auxquels nos sociétés sont et seront toujours plus confrontées.

Pour Rogers (1970), la sécurité et la liberté psychologiques permettent à la créativité de s'exprimer :

- La liberté psychologique est le fait de permettre à l'individu d'être lui-même de façon responsable. C'est encourager la personne à s'ouvrir à des perceptions et des concepts nouveaux. Le créatif est celui qui se met en capacité de créer, donc de prendre des risques puisqu'il ne peut anticiper le résultat, et de lâcher-prise par rapport à la défense

ou la paternité des idées. Il accepte les idées nouvelles qui naissent et prennent forme au fur et à mesure de ses rencontres et son cheminement. Il lui faut passer par des phases de désordre, accepter les détours, ne pas savoir, ne pas juger, ne pas exclure, laisser sa place au hasard et libérer son imaginaire. La créativité prend racine dans l'écoute de soi, l'intuition, le ressenti.

- La sécurité psychologique suppose d'accepter les valeurs de l'individu et d'avoir foi en lui, de créer un climat de confiance en ne portant pas de jugements fondés sur des normes extérieures. La nouveauté étant synonyme d'inconnu, elle éveille des craintes. Or, il s'avère que plus une personne se sent incertaine face à une proposition innovante, plus elle aura tendance à juger celle-ci négativement et moins elle sera en mesure de reconnaître son caractère créatif. Par ailleurs, il est important de partir du point de vue de la personne pour comprendre ce qu'elle sent ou ce qu'elle réalise de façon à ce que la personnalité s'exprime de manière nouvelle et variée.

D'autres recherches suivront (Amabile, 1996 ; Feldmann *et al.*, 1994 ; Sternberg et Lubart, 1995), consacrées à l'étude des interactions des facteurs cognitifs (connaissances, capacités intellectuelles), conatifs (motivation, traits de personnalité...), environnementaux (famille, école, travail, développement des nouvelles technologies...).

La médiation paysagère, l'activisme artistique, les collectifs de fabrique citoyenne de la ville (précédemment évoqués) sont autant d'« outils » propres à sécuriser et libérer l'individu. Dépassant le mode de pensée habituel et logique, en sollicitant l'intuition, l'imaginaire, l'inventivité, ces mouvements peuvent favoriser le lâcher-prise, l'ouverture au dialogue, l'émergence d'idées et aller là où nul ne pensait aboutir en améliorant de manière significative les processus de collaboration projectuelle.

À partir de ce processus initial, la créativité s'ouvre à un foisonnement d'échanges interactifs favorisant la collaboration projectuelle, technique, pratique et pragmatique, qui contribue à la fabrication citoyenne d'une coopération en acte. Mode de gouvernance et méthode de participation s'expriment notamment sur les territoires du paysage, du développement durable. Ces champs prennent appui sur des paramètres tel le temps, l'espace mais aussi des paramètres financiers.

1.2. DE LA CREATIVITE INDIVIDUELLE A LA PARTICIPATION CREATIVE : CONSTRUIRE LA PARTICIPATION

La problématique de la créativité collective fait l'objet de travaux plus récents, tels que ceux sur les groupes de personnes (Jacob, 2001), les créatifs culturels (Ray et Anderson, 2001 ; Worms, 2006), les villes et les régions créatives (Florida, 2005 ; Scott, 2006 ; Cooke et Schwartz, 2007). Ils portent l'idée d'un nouveau modèle d'urbanité qui associe, dans la recherche d'un vivre ensemble, présence artistique, croisement des savoirs et des compétences, innovation technologique et mobilisation des énergies locales.

La participation créative s'inscrit dans la continuité de ces travaux. Elle pose le principe que le citoyen n'est pas que consommateur, client ou bénéficiaire, il est aussi un habitant acteur et moteur des transformations de la société. Elle repose sur la co-construction voire la co-conception d'un projet auquel chacun est invité à prendre part. L'idée est d'amener les

individus à s'exprimer, pour faire émerger collectivement des envies, définir leurs besoins, construire ensemble des alternatives en matière d'habitat, de logements, d'espaces publics, d'équipements, d'énergie, d'environnement...

Il s'agit aussi de construire les conditions pour que les habitants s'approprient collectivement le projet, qui ne doit pas rester dans les mains d'experts ou d'élus. Pierre Donadieu (2009) définit le projet de paysage comme une anticipation mi-floue, mi-déterminée: « *Dès que la fiction, le rêve, l'utopie, l'incertitude peuvent coproduire avec le savoir sensible et savant l'anticipation opératoire d'un état possible du paysage, le projet de paysage peut positionner le groupe social par rapport à cet état. Celui-ci peut alors à travers cette perspective faire advenir cet état et se l'approprier comme concrétisation de son imaginaire. Ainsi conçu, le projet prend le relais de la prévision trop aléatoire et de la planification trop technocratique* ».

En s'inspirant des « *community organizing* »⁵¹ théorisés par Saul Alinsky⁵² (encadré 6) mise en application dans les Ateliers populaires d'urbanisme (APU)⁵³, ainsi que des démarches participatives que nous avons analysées, une ingénierie de la participation créative pourrait reposer sur trois modalités d'action.

Encadré 6 – Community organizing, Saul Alinsky (1971)

Il s'agit d'un mode d'intervention fondé sur la mobilisation des habitants d'un bassin de vie (une ville, un hameau, un village, ou un quartier) afin d'agir avec eux pour résoudre des problèmes locaux qu'ils auront eux-mêmes identifiés. Les community organizers (organiseurs de communauté), sorte de syndicalistes de la société civile, identifient les revendications des habitants et les aident à décider lesquelles sont prioritaires. Ils ont aussi pour rôle de repérer et de former des leaders, susceptibles de s'impliquer et de mobiliser les troupes en vue d'une action. Ce ne sont pas des porte-paroles des habitants. Chaque campagne menée est autant une fin en soi qu'un moyen de mailler la société civile et de développer la capacité d'agir des citoyens. C'est dans cet esprit qu'un collectif « Alliance citoyenne » a été créé en 2010, dans la ville de Grenoble. Elle réunit une trentaine d'associations.

S'inspirant de l'expérience grenobloise (sans toutefois l'imiter), le Collectif « Pouvoir d'agir », lance cinq expérimentations de mobilisation ascendante dans le cadre de la Politique de la ville.

1.2.1. Une approche relationnelle

Elle vise à construire avec des animateurs, « Artisans de la participation⁵⁴ », des relations avec un grand nombre d'habitants, en prenant en compte le contexte local. Parce que certaines dimensions émotionnelles sont impossibles à découvrir en posant simplement des questions, il faut être là, il faut les observer, il faut les ressentir.

L'approche repose à la fois sur l'immersion dans un territoire et la création d'une relation

⁵¹ Un mode d'intervention sociale d'origine anglo-saxonne s'appuyant sur les communautés et popularisé par le sociologue américain Saul Alinsky.

⁵² Saul Alinsky, *Être Radical*, Aden, Bruxelles, 2011. Réédition française de *Rules for Radicals: A Pragmatic Primer for Realistic Radicals* (1971), Random House (ISBN 0-394-44341-1), Vintage books paperback (ISBN 0-679-72113-4). Traduit en *Manuel de l'animateur social* (Points Politique 1976) puis en *Pour une action directe non violente* (Points Seuil, 1980).

⁵³ En référence aux Ateliers Populaires d'Urbanisme des années 70, aux Ateliers de Travail Urbain des années 1990, et plus récemment à l'APU dans le quartier de Villeneuve à Grenoble, qui s'inscrivent dans la volonté de renouveler les pratiques des urbanistes afin que les habitants soient au cœur des projets urbains.

⁵⁴ Expression empruntée à la *Lettre de la participation n°8 - les Ateliers des artisans de la participation*, septembre 2013, Association Moderniser Sans Exclure Sud (MSE-SUD).

afin d'appréhender la profondeur du territoire, ses dynamiques, les modes de vie des habitants, les intérêts personnels. La notion d'intérêt personnel est récurrente dans la pensée de S. Alinsky, pour qui l'intérêt constitue le principal moteur de l'action individuelle et collective, bien plus que les idéaux ou les utopies. Les techniques sont déjà éprouvées : premiers contacts avec des individus et des groupes résidents, balade, observation participante... (*figures 6 à 8, pp. 63-70*). Les artisans de la participation ne doivent pas cacher leur intention, ils doivent se présenter tels qu'ils sont, expliquer qu'ils souhaitent recueillir des idées, des propositions pour contribuer au changement.

1.2.2. L'expérimentation avec les habitants : donner du plaisir à faire ensemble

Lorsque les « artisans de la participation » ont intégré le territoire de projet, y compris ses enjeux, leur tâche est de susciter, progressivement, des cadres propices à la discussion pour retrouver la notion de projet collectif auquel chacun est invité à participer. Le mode d'intervention de certains collectifs, basé sur la construction et la réalisation d'un espace public sous le principe du « chantier ouvert », constitue un vecteur de rencontre propice à sortir du sentiment de résignation et d'impuissance, donner envie de faire ensemble, montrer la capacité de chacun à contribuer à la fabrique de la ville, voire donner le sentiment de changer le cours des choses. Ces chantiers ont pour objectifs de fédérer, d'éduquer et débattre (d'exprimer, de réaliser). Ils constituent un moment où des personnes d'univers différents se croisent et partagent un espace, des réalisations, et agissent ensemble⁵⁵.

Pour créer les conditions d'un changement social, ces dispositifs doivent dépasser la dimension événementielle qui les enferme dans un simple rôle d'animation. Afin d'élargir et d'intensifier la mobilisation, ils doivent s'inscrire dans un processus participatif pérenne et plus large où les participants acquièrent une sensibilité aux questions de durabilité, une ouverture au dialogue, une légitimité.

1.2.3. L'atelier participatif : construire une expertise citoyenne

L'atelier, sorte d'assistance à maîtrise d'usage et d'ouvrage, consiste à mettre des professionnels au service des citoyens pour renforcer leur capacité d'expertise (technique, juridique, financière...), la communication et par là même leur capacité d'action. La préparation des revendications et des propositions doit être particulièrement soignée et soutenue. Un groupe de travail va réunir de manière régulière des associations et citoyens, accompagnés par des intervenants extérieurs, passeurs de parole : architectes, philosophes, artistes, conservateurs du patrimoine, urbanistes, paysagistes, architectes, maquettistes, universitaires (toujours présents dans les Forums)... Ces médiateurs ne se situent pas en surplomb des associations ou des citoyens profanes au départ. Certes, ils sont un appui technique, voire pédagogique. Mais surtout, c'est l'hybridation des processus de discussion qui produit de l'apprentissage commun et permet de formaliser un diagnostic et des propositions concrètes. La mission des ateliers est d'amener le groupe de participants, porteur de projet, à être lisible, reconnu et entendu par l'acteur public (techniciens et élus).

⁵⁵ Collectif Etc, voir Mode opératoire p. 70.

1.3. DEVELOPPER UNE GOUVERNANCE PLUS TRANSVERSALE ET COOPERATIVE

1.3.1. Notion de gouvernance coopérative

La participation créative bouscule les modes opératoires de la décision publique. Elle appelle à un renouvellement de la gouvernance, où l'éventail d'acteurs émanant de la société civile aurait un rôle plus grand à jouer dans les processus de décision au sein d'un territoire. Les rapports entre ces acteurs, les techniciens et les élus tendraient davantage vers un processus de construction collective de visions, d'objectifs, de projets communs, en vue d'agir ou de décider ensemble (Beuret, 2006), où l'orientation coopérative prédomine, l'intention partagée étant de faire ensemble (Touzard, 2006).

Les initiatives locales de participation créative conduites autour du paysage relèvent d'une gouvernance territoriale endogène qui s'inscrit dans l'émergence d'une démocratie locale renouvelée (Beuret et Cadoret, 2010) « *visant à dépasser tant la seule démocratie représentative qu'une démocratie participative dans laquelle les citoyens ne sont souvent invités à participer qu'à ce que les pouvoirs publics leur proposent* » (Beuret et Cadoret, 2013). La notion de gouvernance coopérative développée dans les travaux de ces auteurs, s'appuie sur une étude de près de 300 initiatives locales de gestion concertée de biens d'environnement, dont la plupart s'appuient sur un processus créatif que l'on retrouve dans les expériences susmentionnées dans le chapitre II.

La gouvernance coopérative incarne l'idée de modernisation et d'assouplissement de l'action publique où la participation citoyenne devient un volet à part entière du projet.

La confrontation de légitimités différentes suppose l'instauration de mécanismes délibératifs, permettant aux informations, aux arguments et aux expertises des techniciens et des citoyens (organisés ou pas), de s'échanger, sous peine d'être remises en question.

1.3.2. Intégration de l'expertise d'usage dans le projet

Les citoyens sont porteurs d'une connaissance, d'une expertise d'usages pluriels de leur territoire ou de leur quartier. Ces savoirs habitants mis au service de la conception d'un projet sont une source d'enrichissement pour les concepteurs, les élus et techniciens de l'administration (État ou collectivités territoriales). L'éducation à la citoyenneté devient alors fondamentale. Elle permet de faire évoluer à la fois les savoir-faire et les savoir-être, nécessaires à la participation citoyenne. Des espaces de travail sont nécessaires pour que les techniciens et citoyens coopèrent.

Des méthodologies doivent favoriser l'assimilation dans le projet, des fruits de cette coopération, afin d'éviter tout sentiment de frustration. Le groupe s'inscrit dans une dynamique d'ouverture d'idées ainsi que d'ouverture dans son identité ; la formation du groupe doit garder une forme de souplesse favorisant l'accueil de nouveaux habitants/participants.

1.3.3. Positionnement de la maîtrise d'ouvrage

Le rôle de la maîtrise d'ouvrage est essentiel. C'est elle qui insuffle, par sa posture volontariste, la capacité à dialoguer, faire ensemble, co-concevoir un projet et donc de faire émerger le matériau issu de la participation. Elle doit s'appuyer pour cela sur des outils de

projet, et pas d'animation qui donnent simplement « bonne conscience », reconnaître les initiatives de la société civile pour leur donner une légitimité qui leur manque. Le recours à des collectifs comme le Collectif Etc, dont la finalité est de créer un espace d'initiative et de créativité entre les habitants usagers et les maîtres d'ouvrages, est une piste prometteuse pour apporter des transformations à un espace, un quartier.

II – UNE GRILLE EXPÉRIMENTALE DE POSITIONNEMENT, DE PILOTAGE ET D'ÉVALUATION DES DÉMARCHES PARTICIPATIVES

L'objectif est de proposer un outil de réflexion pour comprendre ce dont un processus de participation créative est porteur pour l'avenir : mobilisation de la population, enracinement local, prise en compte des envies, attentes et besoins des populations, mutualisation des savoirs (théoriques, pratiques et techniques) et des pouvoirs (politiques, économiques, sociaux), mise en œuvre d'une gouvernance locale... Au préalable, nous proposons un détour théorique sur l'évaluation de la participation.

2.1. ÉVALUER QUOI ET COMMENT ?

Au-delà de l'évaluation processuelle, qui a fait l'objet de nombreux travaux de recherche (parmi les plus significatifs, Rowe et Frewer, 2000 ; Fung, 2003 ; Beuret, Beltrando et Dufourmantelle, 2006...), c'est aussi tout l'impact de la participation qui mérite attention, en termes d'effets propres (produits tels que les Chartes de parcs ; émergence de propositions alternatives ; influence sur les décisions/projet ; impact sur le paysage...) mais aussi en termes d'effets plus larges, diffus et indirects, sur le contexte local (responsabilisation des acteurs, évolution de la commande publique ; positionnement institutionnel ; ouverture au dialogue...). Différents travaux, initiés dans le domaine de l'environnement (Van den Hove, 2000 ; Thomas C. Beierle et Jerry Cayford, 2002 ; Mermet, 2003 ; Reichel *et al.*, 2009 ; Beuret et Cadoret, 2011...), ont cherché à qualifier les effets de la concertation (*figure 9*). Pour autant, il n'existe pas d'outils d'évaluation des effets. Pour Rowe et Freyer (2000), cette faiblesse réside dans l'absence de critères d'évaluation mobilisables pour un tel exercice.

Figure 9 - Travaux sur l'évaluation en environnement (processus et effets)

Références	Critères d'évaluation
Évaluation des processus	
Gene Rowe et Lynn Frewer (2000) « <i>Public Participation Methods: A Framework for Evaluation</i> », <i>in Science Technology Human Values Winter, 2000, vol. 25, n°1, 3-29</i>	9 critères d'évaluation des instances délibératives : représentativité et indépendance des participants ; engagement précoce ; influence sur la politique finale ; transparence du processus ; accessibilité des ressources (informations...) ; définition des rôles de chacun ; structuration et clarté du processus de décision

<p>Archon Fung (2003) « <i>Recipes for Public Sphere: eight institutional design choices and their consequences</i> », <i>The Journal of Political Philosophy</i>, vol. 11, n°3, pp. 338-367</p>	<p>8 variables du « design institutionnel » du dispositif délibératif, qui répondent à plusieurs questions : quelles finalités du dispositif (éducatif, consultatif, de coproduction) ? Qui : sélection et recrutement ; Quoi : sujet et portée ; Comment : modalités délibératives ; Quand : récurrence et itération ; Pourquoi : les enjeux ; Quel renforcement des participants (<i>empowerment</i>) ; Quelle conduite (<i>monitoring</i>)</p> <p>Il propose de croiser ces variables avec les effets de la participation (quatre ensembles, 10 variables) : Caractère de la participation (quantité, biais, qualité de délibération) ; Information et changement individuel (information des responsables, des citoyens, compétences démocratiques) ; Contrôle populaire (imputabilité des responsables, justice de la politique, effectivité de l'action publique) ; Effets politiques (mobilisation populaire).</p> <p>Le croisement permet de comparer des dispositifs très divers en reliant le design et les effets de la participation.</p>
<p>Jean-Eudes Beuret, Noémie Dufourmantelle et Valérie Beltrando (2006), <i>L'évaluation des processus de concertation : RELIEF, une démarche, des outils</i>, La Documentation Française</p>	<p>RELIEF vise à dépasser l'identification de résultats quantitatifs simples (nombres de réunions, de contrats signés...), pour intégrer des éléments qualitatifs (rapprochements entre acteurs, changements de comportements, accords tacites...) indispensables à la compréhension des démarches et de ce dont elles sont réellement porteuses.</p> <p>RELIEF permet de produire une image du processus qui donne à réfléchir : mettre en relief des points forts et des points faibles permet de stimuler une réflexion, un débat collectif et de décider d'éventuelles réorientations.</p>
<p>Évaluation des effets/de la portée de la participation</p>	
<p>Van Den Hove (2001) <i>Approches participatives pour la gouvernance en matière de développement durable : une analyse en termes d'effets</i>, Cahiers du C3ED</p>	<p>- Grille d'évaluation de la démarche participative en six critères : nature de la circulation d'informations ; type de représentativité ; degré d'interaction entre des intérêts potentiellement opposés ; degré de formalité ; degré de contraintes procédurales ; degré de pouvoir d'influence des décisions</p> <p>L'auteur distingue quelques effets attendus de la participation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effets substantifs (résultats de la prise de décision) : protection de l'environnement, choix socialement acceptables... - Effets procéduraux : amélioration des informations, innovations procédurales et institutionnelles... - Effets contextuels : information et éducation du public, renforcement de pratiques démocratiques et de l'implication des citoyens...
<p>Thomas C. Beierle et Jerry Cayford (2002) <i>Democracy in Practice</i> <i>Resources for the Future</i>, 1^{er} févr. 2002, 149 pages</p>	<p>Étude sur 239 processus de participation en environnement</p> <p>5 objectifs sociaux : incorporation de valeurs du public dans le processus de décision ; amélioration de la qualité substantive de la décision publique ; résolution de conflits entre intérêts concurrents ; renforcement de la confiance dans les institutions publiques ; éducation et information du public</p>
<p>Laurent Mermet (2003) <i>Prospectives pour l'environnement. Quelles recherches, quelles ressources, quelles méthodes</i>, Collection Réponses environnement, La Documentation Française</p>	<p>6 critères pour évaluer la concertation en aménagement : passage à l'acte ; débat public ; lisibilité des portages et des oppositions ; lisibilité des intérêts en jeu ; qualité des études qui fondent les projets (profondeur de l'offre) ; présence de portage d'alternatives projet (largeur de l'offre)</p>
<p>Victoria Reichel, Charlotte Da Cunha et Martin O'Connor (2009) « Le débat public sur l'autoroute A12 (France) en termes d'effets : une analyse en trois temps », <i>Vertigo</i>, vol 9, n°2, septembre</p>	<p>Appréciation du débat public, organisé de mars à juin 2006, par la Commission nationale du débat public, à travers trois types d'effets, procéduraux (meilleure qualité et utilisation de l'information du processus décisionnel et conditions de la participation du public) ; effets substantifs (impact du débat sur la décision finale ; effets contextuels (sur les communautés locales, la société et les institutions)</p>

<p>Jean Michel Fourniau (2010) « Des questionnements sur les effets de la participation du public à la modélisation de sa portée », Carnet de recherche, Portée de la concertation, Hypothèse.org</p>	<p>Notion de portée du débat plutôt que d'effets. Il propose de décrire comment sont transformés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les milieux (communautés qui se constituent...), - les dispositifs qui entrent en contact avec ces milieux (espaces de circulation de l'information, infrastructure matérielle de l'espace public, dispositifs de concertation ou de débat...) - les représentations (avec les valeurs auxquelles les acteurs se réfèrent, les principes qui permettent de hiérarchiser les préférences en cas de controverse, de conflits...)
<p>Jean-Eudes Beuret et Anne Cadoret (2011) <i>Gérer ensemble les territoires, vers une démocratie coopérative</i>, Ed. Charles Léopold Mayer</p>	<p>Analyse de 300 initiatives de concertation autour de l'environnement et du développement durable soutenues par la Fondation de France, sur la période 2003-2007</p> <p>Notion d'itinéraire de concertation</p> <p>Impacts de la concertation : essaimage du dialogue, bénéfices sociaux, économiques et environnementaux, innovations méthodologiques et organisationnelles</p>
<p>Alice Mazeaud (2012) « L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets », <i>revue Participations</i>, n°2, 2012/1, Ed. De Boeck Supérieur</p>	<p>Étude sur trois processus participatifs en Poitou-Charentes (Budget participatif des lycées, Forum participatif sur l'eau et Jury citoyen d'évaluation de la politique des transports)</p> <p>Analyse les « logiques » et les « effets » de la mise en œuvre des procédures participatives</p>
<p>ADEME (2012) <i>Recensement et évaluation des pratiques de concertation dans les Plans Climat Énergie Territoriaux</i></p>	<p>Panorama de la concertation dans les PCET</p> <p>Évaluation des effets de la concertation à partir de trois études de cas</p>

2.2. CONSTRUCTION DE LA GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PARTICIPATION CRÉATIVE

La grille est une tentative d'objectiver les logiques des acteurs, qui s'inscrivent dans des contextes socio-économiques complexes et singuliers, en s'appuyant sur quelques principes essentiels de l'évaluation (*encadré 7*).

Encadré 7 – Quelques principes de l'évaluation

- *Située à la jonction de la connaissance et de l'action, l'évaluation ne repose ni sur un cadre conceptuel unique, ni sur un vocabulaire standardisé. Tout exercice d'évaluation doit donc s'accompagner d'une clarification de l'approche et des mots utilisés.*
- *L'évaluation est un outil de mesure et de conduite du changement. Elle a deux buts principaux : le but formatif, qui vise à améliorer la mise en œuvre du programme (le pilotage) ; le but sommatif, qui analyse les effets du programme pour en tirer les leçons.*
- *Évaluer, c'est répondre à la question générique « Est-ce que ça marche? », en vue d'une décision.*
- *Toutes les définitions de l'évaluation associent trois dimensions : une collecte d'informations systématique et diversifiée ; une appréciation critique portée en référence à des critères et des normes ; des recommandations en vue d'une décision.*

Sa construction s'est appuyée sur deux expériences participatives :

- Concertation pour la création d'un quartier durable dans la ville d'Aubagne (quartier Rousselot).
- Opération d'écoquartier social (2007-2014) dans la commune rurale d'Aureille. L'expérience aborde les questions pratiques et théoriques de participation des bénéficiaires à la création de leurs habitats, la perception des acteurs locaux – élus, institutions, administrations et villageois – mais aussi les préconisations d'insertion

architecturale, environnementale et paysagère dans un site naturel classé, territoire pilote d'application de la directive Alpilles⁵⁶.

2.2.1. Conception de la grille : principes généraux

Critères d'appréciation de la dimension créative de la démarche. La dimension créative de la démarche s'appuie sur la définition de la créativité retenue (Deriaz, Lubart), à savoir la capacité à réaliser une production qui soit à la fois nouvelle et adaptée au contexte dans lequel elle se manifeste.

Dans cette perspective, plusieurs éléments sont interrogés :

- Initiative : pourquoi la démarche participative, quels acteurs sont à l'initiative ?
- Accompagnement : qui porte politiquement, institutionnellement, socialement la démarche ? Quelle est la logique d'acteurs dominante ?
- Mise au jour des intérêts différents qui animent les logiques d'acteurs (intérêts général, national, communautaire, local, public/privé).
- Direction et méthode : qui pilote la réflexion, la démarche, l'animation, la coordination ? Avec quelle ingénierie ? Quels partenaires ? Qui décide et de quelle façon (*leadership* ou *collégialité*) ?
- Financement : qui paie ? À quelle échéance ? Sous quelles conditions ?
- Partenariat : avec qui et comment fonctionne (ou pas) la participation ?
- Territoire : quel est l'espace « environnant » de la démarche (géographique, social, politique, économique, culturel, artistique...) ?
- État d'esprit : caractère innovant ? Volonté de sortir des démarches convenues, formatées ? Nécessité de partir des envies, des besoins (qualifiés et quantifiés) et des ressources (humaines, économiques, juridiques, logistiques, techniques...).
- Maturité : la démarche est-elle comprise, acceptée, consolidée, pérennisée, menacée, en sommeil ?
- Qualité : quelles forces et faiblesses de l'outil participatif ? Quelle reproductibilité ?

Ces éléments mettent en avant l'importance des ressources humaines d'un territoire, leur mise en réseaux, leurs capacités de coopération, dans la réussite et l'efficacité de la participation. Ils constituent à la fois les points incontournables de la démarche et son miroir, l'évaluation.

La grille d'évaluation⁵⁷ repose sur cinq items (figure 10) :

- 0. Présentation générale et synthétisée de la démarche participative.
- 1. Qualité de la démarche de participation : adéquation de la démarche au regard de l'ambition du projet paysage et/ou développement durable, cohérence, moyens mis en œuvre.
- 2. Modalités du déroulement de la participation : appréciation du degré de formalité, de représentativité des acteurs, de contraintes procédurales, d'interaction entre des intérêts opposés.

⁵⁶ Cette expérience est déclinée dans la grille en Annexe 2.

⁵⁷ Une grille expérimentée sur l'Ecoquartier social d'Aureille (projet de l'association Eco-Habitats Pour Tous) est présentée en Annexe 1.

- 3. Appréciation des effets (attendus ou pas) de la participation : pouvoir d'influencer la décision, d'impacter la gouvernance locale.
- 4. Transférabilité méthodologique du processus participatif.

Une note et un graphe pour l'évaluation (*figure 11*). La conception de l'outil obéit au schéma suivant :

- Pour chaque item de 1 à 4 ci-dessus, la contribution à la créativité est évaluée sur une échelle de quatre valeurs : 2 - Très bon ; 1 - Bon ; 0 - Non impact ; -1 - Médiocre ; NC - Non concerné. Une note est ainsi accordée à chaque item.
- Une rubrique « libres commentaires de l'expert » permet d'apporter des précisions sur la notation et de compléter les informations.
- Les notes attribuées à chaque item sont ensuite transformées en notation sur 10 (par simple règle de trois). Cette opération est due au nombre variable de questions selon les items.
- L'application d'un graphe « en radar » avec quatre axes (par item) permet d'illustrer l'évaluation.

Figure 10 – Questionnements pour une évaluation de la participation créative

0 – Origine de la démarche participative
Intention et présentation de la démarche : Historique, portage, localisation et échelle territoriale du projet, milieu d'intervention, paysage et développement durable (pour quels projets, quel rôle du paysage, quelles composantes matérielles du paysage), appréhension et appréciation des usages des lieux
À quelle étape du projet se situe la participation ? Préparation/mise en œuvre/suivi
Quels acteurs à l'initiative de la démarche ? Élus, Acteurs institutionnels (collectivités territoriales, services de l'État, établissements publics ou semi-publics), Plate-forme hybride, Acteurs associatifs et habitants, Acteurs économiques
Quels sont les participants à la démarche ? Responsables politiques des politiques publiques (État, élus des collectivités territoriales), Responsables techniques des politiques publiques, Associations et Collectifs, Entreprises, Habitants/usagers/citoyens, Bureau d'études pour l'animation de la démarche, Chercheurs référents, Personnes ressources
1 – Qualité de la démarche de participation (adéquation de la démarche au regard de l'ambition du projet paysage et/ou développement durable, cohérence, moyens mis en œuvre)
Quelles finalités de la démarche ? Consensus (pour la construction et le traitement d'un problème commun)/ Exploration (pour une transformation du conflit et l'émergence de solutions) / Stratégie (pour éviter le conflit, favoriser l'acceptation sociale des décisions, s'allier les acteurs, construire un projet porteur de sens...)
Les objectifs initiaux de la démarche sont-ils clairement énoncés ? Information institutionnelle ; Démarche endoformative (formation chemin faisant, auto-apprentissage) ; Concertation ; Coproduction de projet ; Co-conception de projet
La démarche est-elle originale ? Formelle (cadre réglementaire) ; Expérimentale ; Initiatives informelles
Quelle pertinence de la démarche au regard du projet ? Adaptée ou Inadaptée ; Appropriée/ Inappropriée ; Intégrée en amont et/ou au fil de l'action ; Pragmatisme et réalisme opérationnel
Quelle qualité de l'ingénierie de la participation par rapport au projet ? Au démarrage et au cours de la démarche : Compétences, savoirs, pouvoirs des acteurs ; Mode d'animation des débats ; Coordination de la participation ; Adéquation des calendriers politiques, institutionnels et associatifs
Quel temps de la participation par rapport au projet ? Durée prévue à l'origine, Temps consacré
Quel positionnement des acteurs par rapport à la démarche ? Au démarrage et au cours de la démarche : Indifférence/relation d'affidé et d'opportunisme ; Réticence ; Défection, blocage, contestations (pétition, boycott, buz...) ; Instrumentalisation ; Confiance/Coopération
Y a-t-il un dispositif d'évaluation du processus (aide au pilotage, décision...) ? avec, Tiers chargé de l'évaluation ; Mise en place d'une démarche endoformative ; Les deux démarches : tiers consultant + démarche participative
Quelles modalités de financement de la démarche ? Budget initial/budget réel ; Sources : Financement lié aux partenariats, collectivités, Fondations, UE...
Quelles modalités de la communication ? Institutionnelle ; Politique ; Médiatique ; Scientifique ; En actes (communication engageante)

2 – Modalités de la participation (appréciation du degré de formalité, de représentativité des acteurs, de contraintes procédurales, d'interaction entre des intérêts opposés)

Qui a construit l'information sur le projet ? Au démarrage, au cours de la démarche : Acteurs institutionnels, acteurs associatifs ou Collectifs, acteurs économiques ; Usagers, bénéficiaires, habitants, personnes ressources ; Co-élaboration
Quels supports d'accès à l'information sur le projet pour les parties prenantes ? Au démarrage, au cours de la démarche : Information par voie d'affichage ou de presse ; Internet, réseaux sociaux (facebook...) ; Distribution de documents ; Informel (chantiers ouverts, évènements, promenade, balade paysagère...)
Dans quel lieu s'est déroulé la participation ? Au démarrage, au cours de la démarche : Lieu institutionnel (mairie, préfecture...) ; Lieu associatif (centres sociaux, salle des associations...) ; Hors les murs (sur site ou pas) ; Autres
Quels outils de participation ? Au démarrage, au cours de la démarche : Réunion publique ; Mobilisation de textes réglementaires ; Outils de sensibilisation/formation au paysage (bloc-diagramme, cartes mentales, exposition, balades paysagères, observatoire du paysage...) ; Médiation créative (expérimentation avec chantiers ouverts, conférences de consensus ou de citoyens, <i>focus group</i> , création d'évènements, participation en ligne...)
Quelle durée du processus ? Ponctuel et éphémère ; Pérenne ; Dissuasif à l'action ; Maturation pour l'action
Quel mode du pilotage ? Organisation (représentativité et légitimité des participants) ; Règles de décision (formelles/informelles, projectuelles/ prévisionnelles) ; Implication (partenariat institutionnel/de projet ; degré d'implication)
Comment le processus participatif a-t-il évolué ? 1. Information institutionnelle ; 2. Démarche endoformatrice ; 3. Concertation ; 4. Coproduction ; 5. Coconception

3 – Effets de la participation

Les objectifs initiaux sont-ils respectés ?
La cohérence de la démarche avec d'autres pratiques participatives ou de coopération est-elle recherchée? Action isolée ; Expérimentale ; Structurale
Quels effets substantifs ? (résultat de la prise de décision) : influence sur la décision : Observatoire du paysage ; Préconisation de normes environnementales, architecturales, esthétiques ; Nouveaux financements ; Prise en compte, dans la décision, des propositions issues de la participation ; Conflits, accentuation des clivages entre les groupes ; Consentement de la population (adhésion au projet) ; ...
Quels effets procéduraux ? (sur le processus décisionnel) : Mise en place de processus dynamiques (innovations procédurales et institutionnelles plus durables) ; Meilleure gestion des conflits entre acteurs (éthiques, déontologiques, de valeurs, d'intérêt...) ; Augmentation de la légitimité du processus décisionnel ; Amélioration de l'efficacité (durée et coûts) du processus décisionnel ; Augmentation du pouvoir de certains acteurs représentant des intérêts peu organisés...
Quels effets contextuels ? (sur le contexte social de la décision) : Amélioration de la capacité stratégique des décideurs ; Intérêt du public pour le paysage ; Mobilisation/repositionnement institutionnel ; Evolution du contenu de la commande publique ; Changement de perception et de conceptualisation du contexte social ; Modification des rapports de force et des conflits traditionnels ; Augmentation de la confiance des acteurs dans les institutions ; Extension à d'autres lieux/projets affiliés...

4 – Transférabilité méthodologique du processus participatif
Quelle forme de gouvernance ? (partagée, coopérative...)
Y a-t-il acceptation et partage d'un socle de valeurs communes ?
Quelles règles de conduite des débats ? (tempérance, confiance...)
Quelle disponibilité des parties prenantes ?
Quelles compétences de l'ingénierie au service du projet ? Capacité de pilotage de la démarche ; Capacité à mettre en place une structure de fonctionnement ; Connaissance des enjeux locaux ; Connaissance du territoire de référence
Quel portage politique ? (fort, moyen, faible)

Figure 11 – Modalités de notation, exemple pour l'item 1

1 – Qualité de la démarche de participation (adéquation de la démarche au regard de l'ambition du projet paysage et/ou développement durable, cohérence, moyens mis en œuvre)						
* 2 - Très bon ; 1 - Bon ; 0 - Non impact ; -1 - Médiocre ; NC - Non concerné						
Questions	Appréciation des choix retenus	*Contribution à la créativité				
		-1	0	1	2	NC
1-1 : Quelles finalités de la démarche ? 1-2 à 1-10....						
1-11 : Évaluation de la qualité de la démarche						
<i>Total des notes sur la qualité de la démarche (10 questions, max 2 points)</i>					/20	
Appréciation globale de la qualité de la démarche, note sur 10					/10	
Libres commentaires de l'expert sur la qualité de la démarche						

2.2.2. Expérimentation de la grille

Modalités pour alimenter la grille. Un entretien avec le responsable projet est conduit (directif, libre...), en veillant toutefois à obtenir les informations nécessaires pour compléter le guide d'évaluation.

Selon l'ampleur de la démarche participative ou sa complexité, d'autres entretiens sont réalisés pour croiser les points de vue et appréhender les logiques à l'œuvre. Cet entretien est complété par l'examen des documents produits (compte rendu de réunions, études...).

Trois terrains d'expérimentation. La grille invite les acteurs/pilotes de projet à analyser les (leurs) pratiques car l'outil nécessite un effort de formalisation. Les opérations sont souvent complexes : elles s'inscrivent dans l'histoire locale et sont souvent au cœur des jeux d'acteurs spécifiques dont le poids est important.

Comme toute démarche évaluative, la grille exige une analyse systémique et n'autorise guère d'échappatoire, elle appelle une analyse de la situation. Cette exigence méthodologique donne tout à la fois de la rigueur dans les propos recueillis et sens à l'outil.

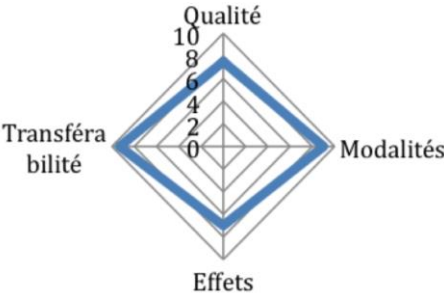
Les situations qui ont été testées ne peuvent être comparées tant les objets sont différents. Mais les résultats sous forme de radar permettent d'introduire des approches comparatives, sous réserve d'obtenir un nombre conséquent d'études de cas, soit par champ thématique, soit par territoire de référence (*exemple d'application en figure 12*).

Un outil à affiner et enrichir. L'outil se situe encore à un niveau expérimental. Pour en faire un véritable outil de positionnement, de pilotage et d'évaluation d'une démarche projet, il est nécessaire de mettre en place un processus particulier :

- Une expertise extérieure, qui interroge les parties prenantes réunies. Cette expertise aura eu connaissance des diverses productions en lien avec le projet.
- Les grilles remplies sont validées par les personnes qui ont été interrogées.
- La notation se décide alors, car elle induit une logique de préconisations pour améliorer le projet, si nécessaire.

Il serait pertinent et utile de conduire alors un certain nombre d'expérimentations, pour affiner et donner toute sa place à l'outil.

Figure 12 – Expérimentation de la grille d'évaluation de la participation créative

Critères	Quartier durable Rousselot (Aubagne, PAE, 13)
Projet	Réhabilitation d'une friche industrielle (Rousselot) située dans la vallée de l'Huveaune : création de 450 logements (dont 80 % sociaux) et 3300 m ² de services et de commerces. Cohérence urbanisme transports et forte dynamique de concertation.
Qualité de la démarche de participation (adéquation de la démarche au regard de l'ambition du projet paysage et/ou développement durable, cohérence, moyens mis en œuvre)	Le processus participatif a été adapté en fonction de l'ambition du projet : volonté de faire participer les citoyens à la construction du quartier. Savant dosage entre information institutionnelle et concertation et parfois co-production. Mobilisation des services de la ville et de l'agglomération en fonction des thématiques abordées. Le service démocratie locale accompagne le service urbanisme pour conduire cette concertation. On croise une compétence technique (SEM et mission OPC) et un savoir faire managérial. Dans toutes les étapes du projet, il y a une ingénierie mobilisée qui respecte le cadre formel mais avec une ambition autre. Prise en compte, dans l'élaboration du projet, des propositions issues de la participation.
Modalités du déroulement de la participation (appréciation du degré de formalité, de représentativité des acteurs, de contraintes procédurales, d'interaction entre des intérêts opposés)	Réunion d'information en atelier urbain, avec une trentaine de personnes. Les candidats au logement étaient présents. L'architecte a traduit les desiderata des habitants. Tous les sujets ont été abordés (typologie des logements, bruit, lumière, handicap, jardins partagés...) Au cours de la première année, le système d'animation a consisté à coproduire lors d'Ateliers urbains, un texte décrivant « une journée de vie » dans le futur quartier. Cette base a servi à alimenter le projet dessiné par l'architecte qui a joué un rôle « charnière » dans la rencontre avec la population (résidents et futurs habitants). À cette phase de travail, l'architecte et la population alimentent le projet, la communauté d'agglomération se tenant en spectateur. Un autre outil d'animation a été développé. Lors de la « Journée Agglo-ville » (présentation des grands projets Aubagnais), les participants de l'Atelier urbain ont été invités à présenter auprès de la population, le projet d'écoquartier Rousselot.
Appréciation des effets (attendus ou pas) de la participation (pouvoir d'influencer la décision, d'impacter la gouvernance locale)	La démarche participative est constitutive des pratiques de la ville. Dans le cadre du projet de quartier durable, l'ensemble des dimensions du programme sont étudiées en amont, pendant et après. Appropriation de l'écoquartier par les résidents et futurs habitants. Amélioration des informations pour la prise de décision. Exploration du champ des choix possibles avec la population. Concertation et coproduction du projet. Pas dans la coproduction du programme.
Transférabilité	Portage politique fort (limitant les marges de manœuvre de la technostructure). Mobilisation de l'ensemble des compétences de l'ingénierie au service du projet. Positionnement coopératif car pratique participative intégrée dans la vie locale.
Évaluation de la créativité dans la démarche participative (note sur 10)	

technè⁵⁸/praxis⁵⁹, par lesquelles s'agence le cadre intentionnel de la participation, s'expérimente la mutualisation des savoirs, se fédère les « intérêts » à agir, s'affirme la capacitation des acteurs et se régule la collaboration des pouvoirs. Rien non plus, n'est dit sur l'affectivité entre « associés », pourtant gage d'une confiance dans l'action et garante, à terme, de son opérationnalité.

L'analyse empirique proposée porte à la fois sur les dispositifs participatifs en aval (intentio), pendant (in situ) et en amont des réalisations (perspective), sous forme de recherche-action, d'observation participante et d'entretiens avec les porteurs/animateurs de projets.

L'équipe a recueilli de nombreuses expériences essentiellement françaises⁶⁰, où le paysage est convoqué à titre central (Charte de parc national, résorption de points noirs paysagers...) ou périphérique (écoquartier, aménagement d'espace public de proximité...), pour mettre l'accent sur 15 d'entre elles⁶¹ illustratives de procédures de concertation abouties ou d'initiatives à caractère inédit, hors cadre, et pour les plus ambitieuses capables d'impulser de nouvelles perspectives pour la démocratie locale. Ces expériences présentées sous forme de fiches dans le Tome 2, ont été analysées sous deux angles principaux : i) le processus de participation (facteurs de blocage, type et moment de mobilisation, outils de communication, dispositif d'échange/animation, support de représentation du paysage, moments de créativité, a(ré)appropriation des lieux par la population) ; ii) ses retombées en termes d'effets propres (réalisation du projet/action, effet sur le paysage, influence sur les décisions, émergence de propositions alternatives...) et d'effets d'entraînement sur le contexte local (évolution de la commande publique, positionnement institutionnel, ouverture au dialogue...).

1. Partie à la recherche d'une participation créative spécifiée au regard de formes plus répandues (participation basique, participation active), nous pouvons formuler quelques remarques sur des expériences qui sont apparues comme les ferments de cette forme de participation. Les remarques ont trait aux finalités de ces expériences, au rôle du paysage dans le processus participatif, le maillage des savoirs locaux, les effets de la participation citoyenne.

✓ Les expériences foisonnent et peuvent être regroupées en trois mouvements participatifs qui s'interpénètrent : une approche par le paysage pour révéler ce qui fait sens ou pas, imaginer ce qui pourrait faire sens ; un courant artistique, ré-enchanteur de l'urbain ; une expérimentation *in situ* dont la finalité est de créer un espace d'initiative et de créativité entre les habitants usagers, les maîtres d'ouvrage et d'œuvre.

Ces mouvements invitent à changer le regard sur les lieux (paysages naturels ou urbain), s'en a(ré)approprier et, pour certains à expérimenter de nouvelles façons de concevoir et de construire avec les habitants l'espace public. En cela, ces dispositifs constituent les ferments d'une participation nouvelle, inspirée et créative.

⁵⁸ Castoriadis, *Technè*, « production » ou « fabrication matérielle », devient la production ou le *faire* efficace, la manière de faire corrélative à une telle production et la faculté qui le permet, Encyclopédie Universalis.

⁵⁹ Ensemble des activités visant à transformer le monde.

⁶⁰ Une centaine d'expériences ont été collectées sur le web, dans la littérature académique et professionnelle, parmi les initiatives de la Fondation de France à partir du travail de Beuret et Cadoret (2010).

⁶¹ Voir tome 2 : 15 fiches d'expériences

✓ Le paysage est apparu au fil des témoignages et situations observées, comme objet ou vecteur dont chacun peut s'emparer, par son caractère transversal et vécu, donc facilement compréhensible et appropriable. L'espace public, les franges urbaines..., qui participent du paysage, sont apparus comme vecteurs d'appropriation collective.

✓ Les initiatives citoyennes questionnent sur les savoirs que les citoyens peuvent mobiliser au sein des instances de participation. Les citoyens sont porteurs d'un savoir d'usage (histoire, cheminement, lieux de rencontres, de tension...), que divers outils d'animation (arts de la rue, ateliers participatifs, ballade paysagère, chantier ouvert...) permettent de révéler. Des associations de citoyens mobilisent aussi une expertise technique, en sollicitant parfois une compétence externe. Ils mobilisent aussi des savoirs militants acquis au sein d'un collectif (association, parti politique, groupe informel, etc.) et qu'ils reconvertissent dans les dispositifs participatifs, ou qu'ils acquièrent en participant.

✓ La participation apparaît comme un moyen pour mobiliser et produire des connaissances nouvelles ou alternatives et co-construire des solutions répondant aux critères de développement durable.

Certaines expériences révèlent que les frontières entre savoirs experts et savoirs d'usage s'effacent à mesure que le citoyen est réintroduit dans la prise de décision politique et technique.

Plusieurs initiatives citoyennes révèlent un mouvement d'hybridation des métiers sur des nouveaux enjeux (nature en ville, trame verte et bleue...) avec la présence de nouveaux acteurs tels que des écologues, des artistes...au côté des professions traditionnelles (architectes, urbanistes, paysagistes).

✓ Les expériences observées témoignent d'effets très variables. Dépassant les modes participatifs encasés et formatés, en sollicitant l'intuition, l'imaginaire, l'inventivité, les mouvements précédemment évoqués contribuent à créer un milieu dialoguant, permettant d'aller là où nul ne pensait aboutir en améliorant de manière significative les processus de collaboration projectuelle (portage d'un écoquartier par une population au départ hostile, reconnaissance d'un espace public de proximité et délaissé dans un programme de requalification urbaine, envie pour des citoyens de s'impliquer dans la transformation de l'espace public, évolution de la commande publique, introduction par un Conseil régional d'un volet « innovation et habitat participatif » en accompagnement de la loi ALUR ...).

En négatif, un essoufflement des populations peut survenir au cours d'un processus participatif. Il en est ainsi lorsqu'un projet souffre de multiples temps différés, qui peuvent être liés à la sectorisation des missions, au cloisonnement des outils, aux temporalités de l'action mais aussi aux relations asymétriques de pouvoirs entre actants locaux.

Certaines expériences relevant de l'expérimentation *in situ* apparaissent trop éphémères pour ancrer territorialement et durablement un mouvement de mobilisation citoyenne. Parfois très éloignées de la décision, elles restent pour l'acteur public cantonnées à un simple rôle d'animation dans un projet déjà bien avancé voire figé dès le départ.

2. Ce voyage exploratoire témoigne d'une volonté des habitants de se ré-approprier leurs rues, leurs quartiers, interrogeant le rôle de chacun et la part de pouvoir qu'il possède dans

la gestion, protection, aménagement de son environnement. La notion de projet collectif auquel chacun est invité à prendre part, doit être retrouvée. Pour autant, si les initiatives citoyennes et institutionnelles se multiplient, la participation créative reste à construire. Considérée comme un volet à part entière de la conduite d'un projet collectif, elle repose sur l'idée de faire et décider ensemble. Les obstacles sont multiples : fracture entre les représentants politiques et ceux qu'ils sont en charge de représenter, absence d'ingénierie et de qualification, parfois absence de moyens financiers dédiés. L'attention, l'écoute, le partage, la confiance qui sont autant d'ingrédients nécessaires, nécessitent un apprentissage collectif et un engagement individuel constamment renouvelés.

A l'appui de l'expérience professionnelle des praticiens, des enseignements tirés des initiatives observées et de divers travaux de recherche, l'équipe tente de rendre opératoire le concept de participation créative, en proposant une définition, un modèle de recherche-action sur les conditions à mettre en oeuvre et une grille expérimentale de positionnement, de pilotage et d'évaluation des démarches participatives.

II – PERSPECTIVES POUR L'ACTION PUBLIQUE

La participation créative impose un changement des représentations et des pratiques : davantage de dialogue, de paysage, de formation des professionnels, d'évaluation.

Davantage de dialogue. Un projet participatif peut être mieux approprié, c'est aussi un projet enrichi par la prise en compte des attentes, des besoins, des interrogations et propositions des citoyens. Pour faire ensemble, il est nécessaire de (Lalot, 2013) :

- Co-voir (ou partager ce que l'on voit) : apprendre à voir son quotidien, montrer la réalité de la vision pour en faire du projet, élargir son territoire de projet, repérer et dessiner ;
- Co-comprendre ou prendre conscience des modes de construction liés au « socle », aux usages et inscrits dans un processus évolutif ;
- Co-partager sur le terrain, des usages et des attentes, des références (différentes selon les groupes : riverains, touristes...), un imaginaire, une première vision de ce que pourrait être le projet avec la définition d'enjeux et d'objectifs communs.

Cela implique un rapprochement des référentiels de dialogue. La construction de messages clairs pour une mise en perspective des projets et leur éclairage pour et par les publics citoyens/usagers est une des étapes préliminaires.

Davantage de paysage. Le paysage s'affirme un puissant média et médiateur, qui potentialise l'action et la virtualise dans les territoires locaux parce que le paysage « rassemble ce que la raison sépare dans l'espace et la pensée (les logiques sensibles et rationnelles), et refonde dans cette alliance, les raisons d'imaginer de nouvelles formes de nature et d'identité/altérité sociale » (Donadieu, 2002). Lui donner plus de place, ou redéfinir celle-ci, dans la diversité des procédures d'aménagement et de mise en oeuvre d'objets techniques est apparu comme une marge de progrès possible. Rendre par exemple obligatoire la représentation en 3D du paysage ou de l'espace de cadre de vie urbain prévu, comme avait tenté le « volet paysager » des permis de construire, avec les professionnels du paysage et de l'urbanisme, est sans aucun doute un outil de meilleure implication des

habitants dans les processus de projet. La modification de quelques textes du Code de l'urbanisme sur les procédures d'élaboration des PLU, des SCOT ou de l'article L300-1 de définition des modalités de concertation, y suffirait.

Davantage de formation. Un changement des pratiques professionnelles s'impose, tant du point de vue des institutions que des professionnels (aménageurs, urbanistes...). Une professionnalisation -en termes de formation- des services techniques en matière de conduite concertée des projets est souhaitable. Entre réaliser un espace public, définir une charte de paysage, ou élaborer un document de planification, les outils et la complexité techniques diffèrent. Les services doivent être à même de définir en fonction de l'échelle du projet, les modalités de la démarche participative (temps de rencontres, contenu et cibles, actions à mettre en œuvre, langage et outils à utiliser) pour mobiliser les cibles visées et optimiser leur participation. C'est un champ de compétences à part entière qui est à développer pour favoriser l'écoute, installer le dialogue, asseoir la coopération avec les habitants.

Le développement durable doit amener les paysagistes, urbanistes, architectes, à repenser leurs relations et plus largement leurs apports au regard des nouvelles attentes sociétales. Au-delà de la profusion d'experts de la concertation et de la communication, l'accent doit être mis sur le renforcement des compétences des maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage, quant aux « bénéfices » sociaux, économiques et environnementaux de la participation habitante et ses savoirs citoyens (usagers, techniques, militants). Or, dans les écoles d'architecture ou de paysage, la participation est complexe à faire passer concrètement dans les enseignements alors même qu'il y a un appétit des nouvelles générations sur cette question. Par ailleurs, le système de reconnaissance professionnelle est sur le sachant et le système de représentation des uns et des autres pèse sur les changements.

Davantage d'évaluation. Au-delà de l'évaluation processuelle, qui a fait l'objet de nombreux travaux de recherche (parmi les plus significatifs, Rowe et Frewer, 2000 ; Fung, 2003 ; Beuret, Beltrando et Dufourmantelle, 2006), c'est aussi les effets d'entraînement de la participation qui mérite attention. Pour autant, il n'existe pas d'outils d'évaluation. En cela, une grille d'évaluation de la participation créative pourrait être généralisée dans une perspective d'évaluation des bénéfices sociétaux. Les élus et maîtres d'ouvrages pourraient s'emparer de cet outil, à travers une « charte de participation citoyenne ».

*

Pour que les choses changent vraiment, sans doute faudrait t-il construire une gouvernance plus coopérative voire une démocratie délibérative (Habermas et Rawls, 1997) impliquant de remettre le citoyen/habitant/usager au cœur des projets d'aménagement et de développement durable. En cela, le paysage s'affirme comme média et médiateur, mais aussi comme le vecteur d'un processus de fabrication citoyenne qui potentialise l'action créative dans les territoires de proximité. Il se dessine pas à pas avec la société civile, les associations, les organisations publiques et privées dans un processus de construction

itératif qui peut rendre compte de notre aptitude à vivre ensemble, de notre capacité à promouvoir la démocratie et de notre degré de civilisation.

BIBLIOGRAPHIE

I – Ouvrages et articles

ADEME, 2011, « Retour d'expériences sur la concertation vue par les acteurs environnementaux et les élus locaux ».

ADEME, 2012, « Recensement et évaluation des pratiques de concertation dans les plans climat énergie territoriaux (PCET) ».

ALINSKY S., 2011, *Être Radical*, Aden, Bruxelles. Réédition française de *Rules for Radicals: A Pragmatic Primer for Realistic Radicals* (1971), Random House.

ARENDRT H., 1972, « *La crise de la culture* », Ed. Folio, p11.

ARNSTEIN S.R. 1969, « *A Ladder of Citizen Participation* », *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, juillet, pp. 216-224.

APPERT M. et MONTES C., 2013, « Objectiver le débat public des tours dans le paysage urbain : stratégies, arènes, expertises », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

BACQUE M.H. et BIEWENER C., 2013, *L'empowerment, une pratique émancipatrice*, Paris, La Découverte, coll. Sciences Humaines / Politique et sociétés.

BAILLY E. et DURET H., 2013, « Paysage urbain, paysage de voisinage et développement durable : comparaison de démarches participatives dans deux territoires périphériques de Paris et New York », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

BARNAUD C., 2013, « La participation, une légitimité en question », *Natures, Sciences, Sociétés*, 21, p24-34.

BARRAS B., 2008, *Chantier ouvert au public, Le Viel Audon, village coopératif*, Éd. REPAS, Valence.

BARRUOL G. ET DAUTIER N. (dir), 2009, « *Les Alpilles, Encyclopédie d'une montagne Provençale* », Alpes de Lumière, Forcalquier, 2009, p. 32.

BARTHE Y., 2006, *Le Pouvoir d'indécision*, Paris, Économica « Études politiques ».

BAZIN H., 2003. *Textes de bases pour la mise en place d'espaces de recherche-action*, Document électronique téléchargé du site www.recherche-action.fr le 15 décembre 2005.

BERARD Y. & CRESPIAN R. , 2010, *Aux frontières de l'expertise*, Rennes, Presses universitaires de Rennes « Res publica ».

BERQUE A., 1991, *Médiance, de milieux en paysages*, coll. Géographiques, Montpellier, GIP Reclus.

BERQUE A., 2000, *Écoumène, introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin.

BERQUE A., 2008, *La Pensée paysagère*, Paris, Archibooks, 2008.

BEURET J.E., DEFOURMANTELLE N. et BELTRANDO V., 2006, *L'évaluation des processus de concertation. Relief, une démarche, des outils*, La Documentation française, Paris.

BEURET J.E. et CADORET A., 2010, *Gérer ensemble les territoires, Vers une démocratie coopérative*, Fondation de France, Éditions Charles Léopold Mayer.

BEURET J-E et A CADORET A., 2011, « Une gouvernance territoriale endogène de l'environnement : contours et enjeux », *Géographie, économie, société*, pp. 363-386.

BEURET J.E., 2010, « De la négociation conflictuelle à la négociation concertative : un « Point de Passage Transactionnel », *Revue Négociations*, 2010/1, pp 43-60.

BLATRIX C., 2009, « La démocratie participative en représentation », *Sociétés Contemporaines*, numéro coordonné par Violaine Roussel sur le thème : *Malaise dans la représentation : autour des mutations contemporaines des logiques de délégation et de légitimation politique*, juin.

BLONDIAUX L. et SINTOMER Y. (dir.), 2002, « Démocratie et délibération », *Politix* n° 57, Hermès.

BLONDIAUX L., 2008, *Le Nouvel esprit de la démocratie*, Paris, Seuil.

BLONDIAUX L. et FOURNIAU J.M., 2011, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participations*, n° 1, p. 10-36.

BOUCHAIN P., 2006, *Construire autrement : comment faire ?*, Actes Sud, coll. « L'Impensé », 190p.

BOUCHARD L.P., 2000, *SCHUMPETER, La démocratie désenchantée*, Paris, éditions Michalon, 14 p.

BOUVIER A., 2007, « Démocratie délibérative, démocratie débattante, démocratie participative », *Revue européenne des sciences sociales*.

BRODHAG C., BREUIL F., GONDRAN N. et OSSAMA F., 2004, « Dictionnaire du développement durable », AFNOR, 282 p., article « Participation du public ».

CADORET A., 2013, « Participation créative et gouvernance territoriale », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

CALLON M., LASCOUMES P. & BARTHE Y., 2010, *Agir dans un monde incertain*, Paris, Le Seuil « La couleur des idées ».

CAREL M., 2013, *Faire participer les habitants ? Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*, ENS Éditions.

CHALAS Y., GILBERT C. et VINCK D. (dir.), 2009, *Comment les acteurs s'arrangent avec l'incertitude*, Archives contemporaines, coll. « Études de sciences », 182 p.

CHIAPPERO F., 2013, « Le Collectif Etc et sa pratique matricielle : vers une démarche de projet ouverte et inclusive pour une réappropriation collective de l'espace public », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*.

CHIAPPERO F., 2015, Des espaces publics mis en mouvement pour fabriquer collectivement nos villes, dans *La participation citoyenne : une gouvernance à renouveler*, Lazzeri Y. et al. (dir.), Collection Espace et développement durable, PUAM&PUP.

COLLINS H. & EVANS R. , 2002, « The Third Wave of Science Studies: Studies of Expertise and Experience », *Social Studies of Science*, no 2, p. 235- 296.

©CITIZ@MOVE, 2006, *Voyage découverte de la participation dans 20 villes d'Europe*, Projet cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dans le cadre du

programme URBACT.

CLÉMENT G., 2004, *Le tiers paysage*, Éd. Sujet Objet, Paris.

CLÉMENT G., 1997, *Le Jardin planétaire*, Éd. L'Aube, Château-Vallon.

COSSON A., 2009, « Démarches participatives et environnement », CEMAGREF, rapport pour les Parcs Nationaux de France.

DAVODEAU H. et GOMES Sant'Anna C., 2011, « La participation du public et ses incidences sur l'évolution des théories et pratiques du projet des paysagistes », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et Aménagement*, 11, p. 50-65.

DE GOURCY C., 2012, *Paysage et développement durable, Marseille et sa région*, Collection Espace et développement durable, PUP&PUAM.

DELDREVE V. et DEBOUDT Ph. (coord.), 2012, *Le Parc national des calanques. Construction territoriale, concertation et usages*, Éditions Quæ, 248 p.

DERIAZ M., 2006, « La créativité, une composante essentielle du développement personnel et collectif », *Revue transdisciplinaire Plastir* n° 3, p. 6-7, <http://plasticites-sciences-arts.org/Deriaz2.pdf>

DZIEDZICKI J.M., 2003, « Médiation environnementale : des expériences internationales aux perspectives dans le contexte français », in *Concertation, décision et environnement, regards croisés*, vol I., La Documentation Française.

DONADIEU P., 2012, *Sciences du paysage, entre théories et pratiques*, Éditions Tec & Doc, Lavoisier.

DONADIEU P., 2009, « Pour une conservation inventive des paysages », in *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Alain Berque (dir.), Pays/Paysages, Champs Vallon, Mayenne, mai 2009 (dépôt légal 1994), p. 72 et 73.

DONADIEU P., 1994, « Pour une conservation inventive des paysages », in Berque A. (dir.), *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel Champ Vallon, pp. 51-80.

DONALD A. SCHÖN, 1996, « À la recherche d'une nouvelle épistémologie de la pratique et de ce qu'elle implique pour l'éducation des adultes », in *Savoirs théoriques et savoirs d'action*, sous la direction de Barbier (J.M.), PUF, pp. 201-222.

FABUREL G., 2013, « Le bien-être et ses paysages dans les projets d'infrastructure », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*.

FORTIN M.J., DEVANNE A.S. et LE FLOC S., 2010, « Le paysage politique pour territorialiser l'action publique et les projets de développement : le cas de l'éolien au Québec », *Revue développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre (<http://developpementdurable.revues.org>).

FRIEDMAN Y., 2003, *L'architecture de survie*, Éditions l'Éclat, Paris.

FROMENTIN T. & WOJCIK S. (dir.), 2008, *Le Profane en politique*, Paris, L'Harmattan « Logiques politiques ».

FUNG A., 2003, « Recipes for Public Sphere: eight institutional design choices and their consequences », *The Journal of Political Philosophy*, vol. 11, n° 3, pp. 338-367.

FUNG A. et WRIGHT E.O., 2005, « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative », in *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Bacqué M.H., Rey H. et Sintomer Y., Paris, La Découverte, pp. 49-79.

GABER F., 2010, *40 ans d'arts de la rue*, Éditions Ici et là.

GANTIER P., 2011, « Les crieurs, première opération habitat groupé en locatif HLM en France », in *Actes des rencontres Nationales de Strasbourg sur l'Habitat Groupé*, Strasbourg.

GAZEAU S., 2012, *Quartiers, les projets participatifs au cœur de la (politique de la) ville*, www.artfactories.net.

GIRAN-SAMAT C., 2012, « La médiation au cœur du paysage », communication présentée lors du Colloque international *Le Paysage et ses variations : la question d'une écologie esthétique*, INHA, Paris, les 17 et 18 octobre.

GUATTARI F., 1990, *Les trois écologies*, Éditions Galilée, Paris, 1989, HUNDERTWASSER F., *Hundertwasser*, Éd Taschen, Cologne.

HABERMAS J., 1986, *Morale et communication*, Les Éditions du Cerf, Paris.

HABERMAS J. et RAWLS J., 1997, *Débat sur la justice politique*, trad. par Catherine Audard et Rainer Rochlitz, Les Éditions du Cerf, Paris.

HESS R., 1983, « Histoire et typologie de la recherche-action », *Pour*, n° 90, pp. 9-16.

INYZANT H., 1981, *Le mouvement Castor en France. Les coopératives d'autoconstruction entre 1950 et 1960. Recherche historique, analyse économique et politique*, Nanterre, 167 p.

JONES M. et STENSEKE M., 2011, *The European Landscape Convention – Challenges of Participation*, Springer, Landscape Series, Volume 13, 326 p.

JOUVE B., 2006, « L'empowerment : entre mythe et réalités, entre espoir et désenchantement », *Géographie, économie, Société*, 8, pp. 5-15.

JULIEN D., 2013, « Art, artialisation dans la ville, pratique poétique de la vie », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

KERAVEL S., 2013, « Le projet de paysage comme art relationnel », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

LALOT S., 2013, « Comprendre le paysage pour fonder un projet de territoire participatif », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

LE BOSSE Y., 2003, « De l'habilitation au pouvoir agir. Vers une définition plus concrète de la notion d'empowerment », *Nouvelles pratiques sociales*, 16 (2), 30-51.

LECONTE L. et GEISLER E., 2013, « Participation des populations et renouvellement des pratiques paysagistes », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre.

LEFEBVRE R., 2012, « La démocratie participative absorbée par le système politique local », *Métropolitiques*, 29 octobre, www.metropolitiques.eu/La-democratie-participative.html.

LEMAY P., 1997, *La recherche-action en éducation. Analyse chronologique et critique des principaux cas de figure dans le monde anglo-saxon*, Université de Montréal, 656 p.

LE NY L. et PRIVAT-MADELIN C., 2013, « La concertation pour reconquérir les paysages »,

Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

LIMA S., 2004 : « Le développement est « dehors » : quand les ressources territoriales se trouvent dans les liens entre les lieux », *Montagnes Méditerranéennes* n°20, pp.195-200

LIVET P., 2007, « Dans quelles conditions les émotions collectives peuvent-elles bloquer ou aider la délibération démocratique ? », *Revue européenne des sciences sociales*.

LIU M., 2006, « Épistémologie de la démarche holistique », 5 mars (en ligne), <http://www.cedrea.net/Epistemologie-de-la-demarche>.

LUBART T., 2005, *Psychologie de la créativité*, Armand Colin, Paris.

LUGINBÜHL Y. et TERRASSON D. (dir.), 2012, *Paysage et développement durable*, Éditions Quae.

LUGINBÜHL Y., 2013a, *La mise en scène du monde*, Cnrs Editions.

LUGINBÜHL Y., 2013b, « Le paysage, une chance du développement durable ? », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

LUYET V., IORGULESCU I. et SCHLAEPFER R., 2005, « Introduire et évaluer la participation lors de projets environnementaux : le cas de la troisième correction du Rhône en Suisse », *Géocarrefour*, vol 80/2.

MAHEY P., 2005, « La participation des habitants et la démocratie locale » in *Rapport pour la délégation interministérielle à la ville*, Faraldi L., Éd. LFRE, Clichy.

MANIN B., 1985, « Volonté générale ou délibération. Esquisse d'une théorie générale de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, pp. 72-93.

MANIN B., 2002, « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine » in Blondiaux, 2002.

MANIN B., 2011, « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion », *Raisons politiques*, Paris, Presses de Sciences.

MANSBRIDGE J., 2011, « A systemic approach to deliberative democracy », Conférence au Colloque international « *Le tournant délibératif, bilan critique et perspectives* », Paris, EHESS, juin.

MAZEAUD A., 2012, « L'instrumentation participative de l'action publique : logiques et effets », *Participations* n° 2, 2012/1, Éditeur De Boeck Supérieur

MERMET L., 2003, *Prospectives pour l'environnement. Quelles recherches, quelles ressources, quelles méthodes*, Collection Réponses environnement, La Documentation Française.

MESINI B., 2012a, « Équité, cohésion et cohérence dans l'aménagement durable des territoires ruraux méditerranéens », (dir. Lazzeri Yvette et Moustier Emmanuelle) collection *Espace et Développement durable*, PUP et PUAM, pp. 117-134.

MESINI B., 2012b, « Éco-habiter dans les Alpilles. Entre rétrospective et prospective, repenser le mutualisme homme-milieu », *Patrimoines et Développement Durable. Ressources, enjeux, lien social*, Presses Universitaires de Rennes, pp. 243-260.

MICHELIN Y., 1998, « Des appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise », *Cybergeog, revue.org*.

MICHELIN Y. (dir.), 2013. Fiche technique *Participation et Paysage* du programme Paysage et développement durable, MEDDE, IRSTEA, 8 p.

- NÈZ H., 2011, « Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris », *Sociologie*, n°4, vol. 2.
- NINACS W.A., 2008, *Empowerment et intervention, Développement de la capacité d'agir et de la solidarité*, Presses de l'Université de Laval.
- NORYNBERG P., 2001, *Faire la ville autrement*, Éditions Yves Michel, Gap.
- OJEDA OLIVERA J., 2013, « Paysage, patrimoine et développement », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.
- ONFRAY M., 2011, « Le manifeste : Construire vs Déconstruire » in Bouchain P., *Construire en habitant. Venise*, Actes Sud, Arles.
- PAQUOT Th., 2010, *L'urbanisme c'est notre affaire !*, L'Atalante.
- PARADIS S. et LELLI L., 2010, « La médiation paysagère, levier d'un développement territorial durable ? » *Développement durable et territoires, Paysage et développement territorial*, vol. 1, n° 2, septembre, <http://www.developpementdurable.revues.org>.
- PEYRACHE-GADEAU V. et PERRON L., 2010, « Le Paysage comme ressource dans les projets de développement territorial », in *Revue Développement durable & Territoires*, vol 1, n°2, septembre.
- PERNET A., 2009, « Une médiation paysagiste comme support de recherche : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance », *Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*.
- PLANCHAT-HERY C., 2012, « Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles dans un Plan Local d'Urbanisme » *Noroi*, www.noroi.revues.org
- PLANCHAT C., 2013, « Arts et paysages : des outils pour la participation et la traduction du regard des acteurs dans les projets de territoire », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.
- PRETTY J.N., 1994, « *Alternative Systems of Inquiry for a Sustainable Agriculture* », *IDS Bulletin*, vol. 25, n° 2, pp. 39-48.
- PRETTY J.N., 1995, « *Participatory Learning For Sustainable Agriculture* », *World Development*, vol. 23, n° 8, pp. 1247-1263.
- RAPPAPORT J., 1987, « *Terms of empowerment/exemplars of prevention: toward a theory for community psychology* », *American Journal of Community Psychology*, 15, pp. 121-148.
- REICHEL V., DA CUNHA C. et O'CONNOR M., 2009, « Le débat public sur l'autoroute A12 (France) en termes d'effets : une analyse en trois temps », *Vertigo*, vol. 9, n° 2, septembre.
- ROGERS C. R., 1954, « Toward a theory of creativity », *ETC : A review of general semantics*, 11, p249-260.
- ROGERS C. R., 1970, *Le développement de la personne*, Paris, Dunod.
- ROSANVALLON P., 2009-10, « Légitimité démocratique et gouvernance », *Chroniques de la gouvernance*.
- ROSANVALLON P., 2006, *La contre-démocratie – La politique à l'Âge de la défiance*, éditions du Seuil.
- ROWE G. et FREWER L.J., 2000, « *Public Participation Methods: A Framework for Evaluation* », *Science Technology Human Values Winter*, vol. 25 n° 1, pp. 3-29.

ROWE G. et FREWER L.J., 2004, « *Evaluating Public – Participation Exercises: A Research Agenda* », *Science, Technology & Human Values*, vol. 29 N° 4, Autumn.

SCHMIED W., « *Hundertwasser 1928-2000* », in *Catalogue Raisonné*, Éd. Taschen, Cologne, 2002, vol. II, pp. 1167-1172.

SEN A., 1993, *Éthique et économie*, PUF.

SGARD A. *et al.*, 2010, « Le paysage en politique », *Revue Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre.

SGARD A., 2010a, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *Revue Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre.

SGARD A., 2010b, « Une éthique du paysage est-elle souhaitable ? », *Vertigo, Revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 10, n° 1, avril.

SINTOMER Y., 1999, *Démocratie impossible ?*, Éditions La Découverte, Paris.

SINTOMER Y., 2008, « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », *Raisons politiques*, no 31, p. 115- 134.

SINTOMER Y. et TALPIN, 2011, « La démocratie délibérative face au défi du pouvoir », *Raisons politiques*, n° 42.

STERNBERG R.J et LUBART T., 1995, *Defying the crowd : cultivating creativity in a culture of conformity*. Free Press.

SUE R., *La richesse des hommes. Vers l'économie quaternaire*, Éditions Odile Jacob, 1997.

SYNERGIES, 2011, *Chine* n° 6, pp. 83-93.

TALPIN J., 2010, « Ces moments qui façonnent les hommes : éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, vol. 60, no 1, p. 91- 115.

THOMAS C., BEIERLE et CAYFORD J., 2002, *Democracy in Practice Resources for the Future*, 149 p.

TOPÇU S., CUNY C. & SERRANO- VELARDE K. (dir.), 2008, *Savoirs en débat*, Paris, L'Harmattan « Sciences & sociétés ».

TOUZARD H., 2006, « Consultation, concertation, négociation : une courte note théorique », *Négociations*, n° 5.

TUDELA H., 2013, « Convention européenne du paysage, développement durable et participation : pour, avec, par le paysage », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

VALLERIE B. (coord.), 2012, *Interventions sociales et empowerment (développement du pouvoir agir)*, L'Harmattan, Paris.

VAN DEN HOVE S., 2001, « Approches participatives pour la gouvernance en matière de développement durable : une analyse en termes d'effets », *Cahiers du C3ED*.

VAROTTO M., 2012, « *Geografie del declino civico ? Il fenomeno dei comitati spontanei in Veneto* », *Bollettino della Società Geografica Italiana*, Roma, série XIII, vol. V, pp. 43-58.

ZANDER P., 2013, « L'exposition interactive « En-vie d'espaces », Outil pour une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance », Communication au colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013.

ZASK J., 2011, *Participer : essai sur les formes démocratiques de la participation*, Le bord de l'eau Éditions.

II – Sites consultés

www.developpementdurable.revues.org
www.cedrea.net/Epistemologie-de-la-demarche
www.recherche-action.fr
www.plasticites-sciences-arts.org/Deriaz2.pdf
www.participation-et-democratie.fr/
www.alliancecitoyenne-ag.org
www.strategie.gouv.fr/content/la-participation-des-habitants-trois-pistes-pour-renover-la-politique-de-la-ville-note-danal#les-ressources
www.lagazettedescommunes.com/telechargements/rapport-bacque-mechmache.pdf
ça ne se fera plus sans nous
www.credoc.fr/pdf/Rech/C156.pdf
www.odi.org.uk/resources/docs/1312.pdf
www.eauxglacees.com/IMG/pdf/Ouverture_donnees_participation_etude_final.pdf
www.adrets-asso.fr/IMG/pdf/note_les_risques_de_la_participation_citoyenne.pdf
www.mairieconseilspaysage.net/index.php?option=com_content&view=article&id=493&Itemid=202
www.calanques-parcnational.fr
www.parcduluberon.fr
www.agglo-paysdaubagne.com/ZacLaChapelle
www.agglo-paysdaubagne.com/Rousselot
www.collectifetc.com/place-au-changement-chantier
www.collectifetc.com/au-four-banal
www.collectifetc.com/chaises-postales
www.collectifetc.com/cafe-sur-place
www.collectifetc.com/promenons-nous
www.au-poil.org
www.reseaurural.fr
www.paesaggio.provincia.lucca.it
www.pnr-prealpesdazur.fr
www.parcs-naturels-regionaux.fr
[www.projetsdepaysage.fr/fr/dis-moi-quel-est-ton-paysage-préfé, exemple du parc naturel regional de la Brenne](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/dis-moi-quel-est-ton-paysage-preferé-exemple-du-parc-naturel-regional-de-la-Brenne)
www.lespasperdus.com/MASTOC.pdf
www.lespasperdus.com/telechargement/plaquettecite.pdf
www.auberfabrik.org/lejardindesfabriques
www.cochenko.fr/Et-si-le-quartier-etait
www.parcdecambon.blogs.fr
www.colineo-assenemce.fr

ANNEXE 1 – Grille d'évaluation de la participation créative

Ecoquartier social, Aureille (13)

0 – Présentation générale de la démarche participative

0-1 : Intention et présentation de la démarche : historique, localisation, portage et échelle territoriale du projet, milieu d'intervention, paysage et DD (pour quels projets, quel rôle du paysage, quelles composantes matérielles du paysage), appréhension et appréciation des usages des lieux, place du processus participatif dans le déroulement du projet (amont, aval, au cours du projet, au fil du projet)

Le **projet association Eco Habitats Pour Tous EHPT** s'inscrit dans un contexte général d'aménagement du territoire où plusieurs institutions peuvent jouer un rôle décisionnel ou d'orientation : Région, CG, PNR Alpilles, Communauté des pays d'Arles.

Les membres fondateurs de l'association, qui souhaitent que se développe le logement social dans les communes de moins de 3500 habitants soumises à la spéculation résidentielle, sont mobilisés sur un véritable projet social afin que les Alpilles restent des terres d'accueil accessibles à tous. Par ailleurs, cette association est aidée par un contexte particulier : celui d'un grand propriétaire foncier d'Aureille opposé à la spéculation foncière, au processus de gentrification, et disposé à vendre ou transférer sa propriété à un prix très inférieur à celui du marché.

Dans ce contexte, le PNR des Alpilles semble apparaître comme une institution support de l'association dans la mesure où les objectifs de la Charte du parc sont très proches de ceux qu'elle affiche. L'axe 3 dénonce « *l'identité architecturale menacée par un plagiat fantaisiste de la maison provençale qui conduit à une banalisation architecturale qui affecte toute la Provence* ». Il est prévu que le Parc des Alpilles « *anime une réflexion collective des communes et leur apporte un appui technique pour leur permettre d'accroître le nombre de logements non spéculatifs pour les jeunes et les familles, en favorisant notamment les logements locatifs et les formes originales d'accession à la propriété* ». Le texte de la charte souligne que le PNRA s'engagerait dans une politique volontaire pour faciliter l'accès au logement afin de « *maintenir une mixité sociale réellement menacée* ». Les objectifs affichés par la Charte visent à définir des préconisations architecturales intégrant environnement, paysage, durabilité de l'habitat, à concevoir une architecture contemporaine s'appuyant sur la simplicité de la maison traditionnelle, les savoir-faire de l'architecture locale, à promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et les modes de construction permettant une utilisation rationnelle de l'énergie, à préserver un aménagement équilibré rural, à animer une politique foncière ambitieuse allant du foncier agricole au foncier résidentiel.

En outre, l'association souhaite que le projet qu'elle initie puisse être reproductible, d'où le partenariat avec le PNRA.

La mairie propose en 2007 d'inclure dans l'écoquartier les logements sociaux qu'elle avait programmé initialement dans l'ancienne école maternelle, ainsi que quelques logements adaptés pour maintenir les anciens et/ou malades dépendants au village. Les bailleurs se montrent peu intéressés par le faible volume de l'opération prévisionnelle (14 logements, pour moitié en accession et en location).

Pourtant bien parti, avec une mobilisation et un investissement de jeunes et familles, le projet ne cesse de se redéfinir entre les préconisations des divers partenaires. La mairie, initialement partante, refuse fin 2008 de réviser le POS et d'ouvrir la parcelle à l'urbanisation, préférant attendre le diagnostic de l'Approche environnementale de l'urbanisme AEU (2011-12) et la finalisation de son PLU. La position des futurs habitants est de dire qu'ils se désengageront si en 2014 rien n'est fait.

En novembre 2012, en raison du retard pris par la réalisation du document d'urbanisme et souhaitant cesser le travail d'élaboration de septembre 2013 à mai 2014 pour cause d'élections municipales, le maire et le conseil municipal proposent aux membres de l'Association EHPT de réviser le POS.

Le projet est réalisé par :

Association EHPT jusqu'à l'avant-projet sommaire, puis la société regroupant les futurs bénéficiaires en accession

- Maîtrise foncière : Propriétaire, modalité de cession foncière et préconisations d'aménagement par le biais d'un cahier des charges
- Maîtrise d'ouvrage : Propriétaire et bailleur (S3C, AFU, Coopérative ou société d'autopromotion)
- Maîtrise d'œuvre : Entreprises locales, habitants et/ou forme sociétaires (ex. groupement momentané d'entreprises)

- Maitrise d'usages : Grand propriétaire, Mairie, EHPT, futurs habitants, villageois(e)s, habitants / usages et gestion commune des espaces privatifs et collectifs. Bailleur.

0-2 : À quelle étape du projet se situe la participation ? (préparation/mise en œuvre/suivi)

Préparation : la participation se situe en amont, au niveau de l'intention du projet : équité territoriale (lutte contre la spéculation et la gentrification dans les Alpilles), cohésion sociale (engager les communes rurales non soumises à quota à produire des logements sociaux), cohérence écologique (a-ménager l'habitat communautaire des espèces) dans un village à la fois société locale, patrimoine, terroir et biotope.

Le projet se recompose et s'affine après la réalisation d'une étude approfondie 2009-10 par EHPT.

0-3 : Quels sont les participants à la démarche : Responsables politiques des politiques publiques (État, élus des collectivités territoriales), Responsables techniques des politiques publiques, Associations et Collectifs, Entreprises, Habitants/usagers/citoyens, Bureau d'études pour l'animation de la démarche, Chercheurs référents, Personnes ressources

Le propriétaire foncier (prêt à céder la parcelle de 5000 m² à un prix inférieur au marché pour la réalisation d'un écoquartier)

Mairie (modification PLU)

Région (subvention études techniques et financières)

Fondation de France (subvention étude participative EHPT)

PNRA (conformité avec la charte du Parc et intérêt d'une reproductibilité)

CAUE (mise à disposition d'ingénierie)

Ademe

Bailleur

Libres commentaires de l'expert

1 – Qualité de la démarche de participation (adéquation de la démarche au regard de l'ambition du projet paysage et/ou développement durable, cohérence, moyens mis en œuvre)

***2 - Très bon ; 1 - Bon ; 0 - Non-impact ; -1 - Médiocre ; NC - Non concerné**

Questions	Appréciation des choix retenus	*Contribution à la créativité				
		-1	0	1	2	NC
1-1 : Quelles finalités de la démarche ?	Aménagement raisonné et soutenable du territoire (densification, anthropisation, habitat écologique) ; les Alpilles, patrimoine et bien commun, accessibles à tous (habitat social) ; Reproductibilité du projet ; Contribution à un projet porteur de sens et de valeur dans le Massif.					

<p>1-2 : Les objectifs initiaux de la démarche sont-ils clairement énoncés ?</p>	<p>Démarche intentionnelle, projectuelle de l'association EHPT - Co-conception d'un projet d'écoquartier social - (é)Co-construction d'une opération d'intérêts général, communautaire et local - Co-gestion multi partenariale d'un territoire habité</p> <p>Motivations des bénéficiaires : volonté de vivre dans le village soit par volonté de rapprochement familial soit par désir de s'installer dans le village. Le projet leur permet l'accession à la propriété ou à un logement locatif à un prix inférieur au marché traditionnel.</p>					
<p>1-3 : La démarche est-elle originale?</p>	<p>La démarche est originale, par l'acteur à l'origine de la démarche, par la forte implication tout au long du processus de l'Association EHTP et des habitants.</p>					
<p>1-4 : Quelle pertinence de la démarche au regard du projet?</p>	<p>La concertation se situe en amont, au regard de l'intention du projet : lutte contre la spéculation et la gentrification dans les Alpilles, production de logements sociaux dans les communes rurales non soumises à quota, a-ménager l'habitat communautaire des espèces.</p> <p>Le projet se recompose et s'affine après la réalisation d'une étude approfondie 2009-2010 par EHPT : Diagnostic des résidentialités dans les Alpilles, Opportunité d'une politique locale d'habitat, Faisabilité d'un projet d'éco-quartier social rural (140 p.). Étude participative sous forme d'ateliers réalisée en 2012.</p>					
<p>1-5 : Quelle qualité de l'ingénierie de la participation par rapport au projet ? Au démarrage et au cours de la démarche ?</p>	<p>L'association pour atteindre ses objectif d'intérêts général/communautaire et local, de mixité sociale et de développement durable va mettre en place un dialogue, une participation afin de co-construire le projet d'éco-quartier social. Les parties prenantes vont très vite être ramenées aux bénéficiaires du projet, la concertation s'établissant entre les membres fondateurs de l'association et ce groupe, composé de huit membres.</p> <p>Pas de critères de choix des candidats autres que le plafond de ressources et la primo-accession, mais un engagement attendu dans la démarche de co-conception et la philosophie du projet d'ensemble.</p> <p>Recherche permanente de cohérence entre les temporalités d'acteurs et les échelles de l'action.</p>			1		
<p>1-6 : Quel temps de la participation par rapport au projet ?</p>	<p>Pourtant bien parti, avec une mobilisation et un investissement de jeunes et familles, le projet ne cesse de se redéfinir entre les préconisations des divers partenaires. La mairie, initialement partante, refuse fin 2008 de réviser le POS et d'ouvrir la parcelle à l'urbanisation, préférant attendre le diagnostic de l'Approche environnementale de l'urbanisme AEU (2011-12) et la finalisation de son PLU. La position des futurs habitants est de dire qu'ils se désengageront si en 2014 rien n'est fait.</p>	-1				

	<p>En novembre 2012, en raison du retard pris par la réalisation du document d'urbanisme et souhaitant cesser son travail d'élaboration de septembre 2013 à mai 2014 pour cause d'élections municipales, le maire et le conseil municipal propose aux membres de l'Association EHPT de réviser le POS. Les futurs bénéficiaires investis depuis trois ans ont du mal à intégrer la pluralité des temps de l'action et plus encore les différés de réalisation.</p>					
<p>1-7 : Quel positionnement des acteurs par rapport à la démarche? Au démarrage et au cours de la démarche.</p>	<p>- Grand propriétaire foncier (2000 ha). Souhait de lutter contre la spéculation et la gentrification du village, volonté de réaliser une opération sociale, urbanistique et écologique « exemplaire ».</p> <p>- Association EHPT créée à l'initiative de ce propriétaire, d'une jeune géographe, d'une habitante locale et d'une chercheuse investie en qualité de citoyenne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Implication habitante et engagement « citoyen » dans un projet de territoire • Les trois membres du bureau n'ont aucun intérêt particulier ou politique dans le projet • Coordination collégiale du bureau, présence obligatoire de 2 membres durant les réunions publiques, mission tournante sur les postes : présidente, secrétaire et trésorier • Co-rédaction de tous les documents, des demandes de financements, bilans, des comptes-rendus de réunions, forums... • Choix de l'interface et des relations interpersonnelles entre acteurs lors des conflits ouverts • Apprentissage du dissensus : faire avec et « par delà » les désaccords individuels ou relationnels <p>- Habitants et participants à la démarche du projet, deux groupes successifs sans mémoire des prérequis du projet initial et sans conscience des jeux d'acteurs en présence.</p> <p>- La Mairie, partie prenante au démarrage, puis à rebours (en raison d'une opposition interne au sein du conseil municipal), qui relance en 2013 autour d'un projet préfiguratif de l'AEU, du PADD et du PLU.</p> <p>- Le CAUE et des bureaux d'études mobilisés en 2013 sur un projet-pilote performatif.</p>				2	
<p>1-8 : Y a-t-il un dispositif d'évaluation du processus (aide au pilotage, décision...)?</p>	<p>Pas formalisé en tant que tel, mais :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le projet se recompose et s'affine après réalisation d'une étude approfondie 2009-2010 par EHPT : diagnostic des résidentialités dans les Alpilles, opportunité d'une politique locale d'habitat, faisabilité d'un projet d'écoquartier social rural (140 p.). - Le projet est évolutif en fonction des attentes du groupe habitants et des contraintes révélées par les acteurs politiques et institutionnels, inclus au fil de l'eau. 			1		

1-9 : Quelles modalités de financement de la démarche? - Budget initial/budget réel - Source de financement : Financement lié aux partenariats, collectivités, Fondations, Europe... - Investissement justifié (ou non)	Étude diagnostic, opportunité et faisabilité financée par la région PACA à hauteur de 8000 euros. Étude participative Fondation de France 2011/12, 10 000 euros obtenus, première tranche dépensée en frais d'honoraires de l'architecte, la dernière tranche sera versée dès que la révision du POS sera acceptée par les services de l'État.					
1-10 : Quelles modalités de la communication?	Politique, scientifique, associatifs (conférences)			1		
1-11 : Évaluation de la qualité de la démarche						
<i>Total des notes sur la qualité de la démarche</i>						
Appréciation globale de la qualité de la démarche, note sur 10						
.../10						
Libres commentaires l'expert sur la qualité de la démarche						

2 – Modalités du déroulement de la participation (appréciation du degré de formalité, de représentativité des acteurs, de contraintes procédurales, d'interaction entre des intérêts opposés)						
Questions	Appréciation des choix retenus	*Contribution à la créativité				
		-1	0	1	2	NC
2-1 : Qui a construit l'information sur le projet ? Au démarrage, au cours de la démarche	Propriétaire foncier et Association EHPT créée à son initiative.					
2-2 : Supports d'accès à l'information sur le projet pour les parties prenantes? Au démarrage, au cours de la démarche.	Appel à participer à la conception du projet d'écoquartier (historique 2007-2011, rappel des objectifs et calendrier d'actions), dans le <i>Bulletin d'informations municipale</i> , n° 53, janvier 2012, p. 4. Deux réunions publiques de concertation en vue d'éprouver l'acceptabilité sociale du projet. Ateliers participatifs, groupe ouvert accueillant les personnes intéressées par le projet.					
2-3 : Dans quel lieu s'est déroulée la participation ? Au démarrage, au cours de la démarche.	Dans un local à la mairie (sans les élus), avant la réhabilitation de l'ancienne école maternelle en complexe d'accueil des activités associatives en 2010.					

<p>2-4 : Qui mène les débats ? médiateur interne ou externe au projet.</p>	<p>Jusqu'en 2010, rôle dévolu à la présidente et la chargée d'étude recrutée avec le soutien du CR Paca. Depuis 2011, intégration de Sandra Comptour, architecte Dplg qui anime les ateliers participatifs sur financement de la Fondation de France. La coordination prévisionnelle de l'action se fait en réunion du bureau EHPT, en fonction de l'attente et des avancées des bénéficiaires et des partenaires (élus et propriétaire).</p>					
<p>2-5 : Quels outils de participation ? Au démarrage, au cours de la démarche.</p>	<p>Sensibilisation : deux présentations du projet dans Aureille en 2008 et 2013, <i>Bulletin d'informations municipal Infos Aureille</i> (bulletin trimestriel municipal distribué aux habitants). Communication tenue : « Louis Arlot, un paysan qui fait pousser des maisons écolo », <i>Le journal des Alpilles</i>, mai-juin 2011 p. 12. Distribution postale d'un questionnaire à 100 foyers (sur 719 logements).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux réunions publiques de concertation 18h-20h en vue d'éprouver l'acceptabilité sociale du projet • Entretiens avec des acteurs politiques, institutionnels et économiques du périmètre CCVBA • L'Intercommunalité Vallée des Baux-Alpilles, en vue de lui présenter les enjeux du projet-pilote d'habitat social écologique d'Aureille, Mairie de Saint-Rémy-de-Provence • Premier groupe 2008-2010 ouvert : phase d'échanges sur le cadrage avec habitants intéressés par le locatif et l'accession, sollicitation des sept artisans locaux. Affichage des dates et lieux de réunion chez les commerçants (7 à 10 personnes, réunions trimestrielles) <p>Ateliers participatifs mensuels 2012, en présence de 15 à 18 participants, groupe ouvert accueillant les personnes intéressées. Convocation avec OJ, animation tripartite le bureau EHPT, le propriétaire et une architecte-urbaniste de Marseille, implication de chacun. Les partenaires institutionnels sont soit consultés soit informés de l'avancement du projet et mise en place d'un comité de pilotage en 2013.</p>					
<p>2-6 : Quelle durée du processus ?</p>	<p>Toujours en cours depuis 2006. Préfiguration en 2006 (association de fait), constitution de l'association EHPT en mars 2007. Mars 2013 : mise en évidence du fait que le lent processus de concertation partenariale peut venir épuiser la motivation des participants. Incertitude dans la durée des processus d'élaboration des documents d'urbanisme (AEU et PLU), de la révision du POS, de l'étude d'intégration urbaine du projet</p>					

	mais aussi de celle de l'étude d'incidence (secteur classé, Natura 2000, Directive paysagère).					
2-7: Quelle qualité du pilotage?	Recherche du consensus, les décisions actées dans les CR sont validées collectivement en séance, après relecture individuelle et intégration des modifications demandées. Mise en place d'un comité de pilotage en 2013 avec les partenaires institutionnels.					
2-8: Comment le processus participatif a-t-il évolué? : 1. Information institutionnelle ; 2. Démarche endoformative ; 3. Concertation ; 4. Coproduction ; 5. Coconception	5-1-2-3-4					
2-9 : Évaluation du déroulement de la démarche						
Total des notes sur le déroulement de la démarche						
Appréciation globale du déroulement de la démarche, note sur 10		.../10				
Libres commentaires de l'expert sur le déroulement de la démarche						

3 – Appréciation des effets (attendus ou pas) de la participation (pouvoir d'influencer la décision, d'impacter la gouvernance locale)						
Questions	Appréciation des choix retenus	*Contribution à la créativité				
		-1	0	1	2	NC
3-1 : Les objectifs initiaux sont-ils respectés ?	Les objectifs de la démarche, en termes de co-conception, co-construction, sont omniprésents tout au long de la démarche. Cependant, il est nécessaire vis à vis de l'ensemble des partenaires décisionnaires de clarifier et de revenir à la philosophie générale du projet : valeurs communes, charte, vie du groupe, dimension rurale et villageoise du projet.					
3-2 : La cohérence de la démarche avec d'autres pratiques participatives ou de coopération est-elle recherchée ?	Action expérimentale en lien avec le PLU/PADD.					

<p>3-3 : Quels effets substantifs (produits de la démarche, influence sur la décision par rapport au projet pour lequel a été mise en place une démarche participative) ?</p>	<p>Expertise 2009-2010 aux échelles PNRA, Pays d'Arles, CC Vallée-des-Baux Alpilles (diagnostic, opportunité, faisabilité) qui motive les intérêts à agir des différents acteurs locaux, qui réencastre les enjeux territoriaux (du local au global) mais s'éloigne de l'inscription du projet dans le paysage local.</p> <p>Système fermé, bilatéral et parfois opaque de négociations « in » et « off » (élus, institutionnels et actants), dans une société locale d'interconnaissance, et de côtoiements réguliers sous forme d'allégeance ou de « rivalité ».</p> <p>Phase d'appropriation par les habitants de l'opération, souhaitée par l'association pour relégitimer la demande de révision faite aux élus.</p> <p>La constitution d'un comité technique de pilotage associant les partenaires chargés de mission et techniciens institutionnels EPCI et collectivités, qui à la fois cadre et désincarne le projet co-élaboré par les futurs habitants.</p> <p>Patiente construction d'une culture transversale de la conduite de projet.</p> <p>Ambivalence permanente entre consolidation et fragilisation, défiance et méfiance, conviction et objection, envie et doute. Nécessité de dépasser les ressentis, de juguler les ressentiments, et de conforter les sentiments (convivialité).</p>					
<p>3-4 : Quels effets procéduraux? (effet sur le processus décisionnel)</p>	<p>Recherche permanente de cohérence entre les temporalités d'acteurs et les échelles de l'action :</p> <p>Si l'association tient les rennes, le projet apparaît comme utopique, monographique et <i>ethnotopique</i>, porté par un « idéal » d'implantation sociale durable dans un village patrimonial, environnemental, architectural et paysager.</p> <p>Si les acteurs politiques et institutionnels reprennent la main, le projet stimulé par ses contraintes, cadré par des bureaux d'études, est rendu aux citoyens (sous formes de forums ouverts) mais échappe aux futurs habitants. Le projet focalisé jusqu'en 2012 sur une parcelle de 5000 m² s'est ouvert lors de 3 Forums à l'ensemble de la population, dans une réflexion prospective globale d'aménagement futur de 3 secteurs autour de l'écoquartier. Il s'est redéfini sous forme de cinq scénarios proposés et budgétisés par le CAUE et les bureaux d'études, sous forme de deux lots le premier dédié à l'accession sociale (habitat participatif) et le second au locatif social (avec un bailleur).</p> <p>Les futurs bénéficiaires investis depuis trois ans ont du mal à intégrer la pluralité des temps de l'action et plus encore les différés de réalisation.</p>					

3-5 : Effets contextuels (sur le contexte social de la décision, les institutions, le territoire) ?	<p>La participation active, sur le long terme, permet de familiariser aux enjeux de la délibération publique et politique.</p> <p>Nécessité vis-à-vis de l'ensemble des partenaires décisionnaires de clarifier et de revenir à la philosophie générale du projet : valeurs communes, charte, vie du groupe, dimension rurale et villageoise du projet.</p> <p>Le projet est évolutif en fonction des attentes du groupe habitants et des contraintes révélées par les acteurs politiques et institutionnels, inclus au fil de l'eau.</p>					
3-7 : Évaluation des effets de la démarche						
Total des notes sur les effets						
Appréciation globale des effets, note sur 10						.../10
Libres commentaires de l'expert sur les effets de la participation						

4 – Transférabilité méthodologique du processus participatif						
Questions	Appréciation des choix retenus	*Contribution à la créativité				
		-1	0	1	2	NC
4-1 : Quelle forme de gouvernance (partagée, coopérative...) ?						
4-2 : Y a-t-il acceptation et partage d'un socle de valeurs communes ?	Une des difficultés de la gouvernance de ce projet repose sur le fait que la motivation des acteurs est portée par des intérêts spécifiques, dans des logiques d'actions distinctes, inscrites dans des temporalités séquencées par temps des d'intentions, de missions, de mandats... (turn-over des chargé(e)s de mission qui menace la conduite de l'action localisée).					
4-3 : Quelles règles de conduite des débats (tempérance, confiance...) ?	Système fermé, bilatéral et parfois opaque de négociations « in » et « off » (élus, institutionnels et actants), dans une société locale d'interconnaissance, et de côtoiements réguliers sous forme d'allégeance ou de « rivalité ».					
4-4 : Quelle disponibilité des parties prenantes ?	Des temps programmatiques distincts selon les acteurs considérés : le projet qui porte en germe un potentiel de faisabilité est tour à tour irruptif/disjonctif/conjonctif, selon différents calendriers institutionnels et législatifs (lois ENL 2006, Directive paysagère 2007, ENE 2010, ALUR 2013-14).					
4-5 : Quelles compétences de l'ingénierie au service du projet ?						

4-6 : Quel portage politique (fort, moyen, faible) ?	Le portage politique par la mairie est à rebondissement.					
4-7 : Évaluation de la transférabilité de la démarche						
<i>Total des notes de la transférabilité</i>						
<i>Appréciation globale de la transférabilité, note sur 10</i>						<i>.../10</i>
<p>Trois éléments pour la créativité (résultat d'un dosage) : logique d'apprentissage, d'engagement et de conviction ; prise de décisions informée, collégiale et transparente ; fédération de pouvoirs d'agir dans les villages ruraux.</p> <p>La participation créative doit viser trois objectifs : la clairvoyance des enjeux et objectifs globaux ; la tempérance des égo(s)ïsmes ; l'élaboration discursive d'une sociogouvernance intentionnelle.</p>						

ANNEXE 2 – Actions de valorisation : un colloque et un ouvrage collectif

Action 1 : Colloque *Participation créative, paysage et urbanisme durable : vers une évolution des pratiques professionnelles et de la gouvernance*, Aix-en-Provence, 5 et 6 décembre 2013 : programme et compte-rendu.

1. Programme

JEUDI 5 DECEMBRE 2013 – 9H30-18H30
9h00-9h30 – Accueil
9h30-10h30 – Ouverture du colloque : Y. Lazzeri (CNRS-AMU-Ceric) et B. Mésini (CNRS-Telemme)
9h30 Paysage et développement durable : questionnements et bilan de la recherche du MEDDE, <i>Y. Luginbühl (MEDDE-CNRS-Ladyss)</i>
10h00 Participation et créativité : de quoi parle t-on ? <i>Hélène Balu (AGAM) et Y. Lazzeri</i>
10h30-12h30 – Le paysage, c'est quoi ?
Animation : J.N. Consales (Université d'Aix-Marseille-Iuar) et M. Perron (CNRS-Université d'Aix-Marseille-Ceric)
10h30 Patrimoine, paysage et développement, <i>Juan F. Ojeda Rivera (Université Pablo de Olivade, Sevilla)</i>
11h00 Convention européenne du paysage, développement durable et participation : pour, avec, par le paysage, <i>H. Tudela (Université d'Aix-Marseille-Ceric)</i>
11h30 Comprendre le paysage, <i>S. Lalot (Paysagiste)</i>
12h00 – Débat avec la salle
<i>12h30-14h00 – Déjeuner (sur place)</i>
14h00-16h00 – Médiance, médiation, paysage
Animation : C. Giran-Samat (SciencesPo Aix-Cherpa) – Y. Lazzeri
14h00 Le projet de paysage comme art relationnel, <i>S. Kéravel (ENSP Versailles)</i>
14h30 Le bien-être et ses paysages comme territoires des infrastructures de transport terrestres, <i>G. Faburel (Université Lumière Lyon 2-Iul)</i>
15h00 Arts et paysages : des outils pour la participation et la traduction du regard des acteurs dans les projets de territoire, <i>C. Planchat (AgroParisTech-Metafort)</i>
15h30 – Débat avec la salle
<i>16h00-16h30 – Pause</i>
16h30-18h15 – Participation et parcs naturels
Animation : H. Balu – C. Gombert (Naturoscope/Parc national des Calanques)
16h30 Démarche de participation et engagement esthétique : le paysage vu sous le système de relations entre décideurs, habitants et espaces, <i>G. Désveaux (Pacte territoire)</i>
17h00 La concertation pour reconquérir les paysages (<i>L. Le Ny, Parc naturel régional du Luberon</i>)
17H20 Paysage, participation et concertation : le parc des Alpilles, <i>(A.C Privat-Madelin, PNRA Aménagement du territoire et urbanisme)</i>
17h45 – Débat avec la salle
<i>20h30 – Dîner de gala au restaurant « Les 2 Frères »</i>
<i>4 Rue de la Reine Astrid, Aix-en-Provence – Tel : 04 42 27 90 32</i>

VENDREDI 6 DECEMBRE 2013 – 8H30-17H30

8h30-10h45 – Expériences de participation : quelles innovations ?

Animation : A. Latz (Association CAP) – H. Balu

- 8h40 Art, artialisation dans la ville, pratique poétique de la vie,
D. Julien (Groupe artistique Les Pas Perdus)
- 9h00 Retour sur l'expérience du programme « quartiers créatifs » de Marseille-Provence 2013,
A. Lemaignan (Marseille Provence 2013)
- 9h20 Mobilisation citoyenne dans les projets urbains, *F. Chiappero (Association Collectif Etc.)*
- 9h40 Paysage urbain, Paysage de voisinage et développement durable : comparaison de démarches participatives dans deux territoires périphériques de Paris et New York,
E. Bailly et H. Duret (CSTB Paris)

10h00 – Débat avec la salle

10h30-11h00 – Pause

11h00-13h00 – Expériences de participation : quelles innovations ?

Animation : B. Mésini – M. Giovannangelli (CA du Pays d'Aubagne et de l'Étoile)

- 11h00 Étalement urbain et urbanisme durable : un outil participatif pour co-construire les petites communes métropolitaines européennes, *P. Zander (Université de Strasbourg, Sage)*
- 11h20 Participation des populations et renouvellement des pratiques paysagistes,
L. Leconte et E. Geisler (Agrocampus Ouest/UMR Espaces et Sociétés)
- 11h40 Objectiver le débat public des tours dans le paysage urbain : stratégies, arènes, expertises,
M. Appert et C. Montès (Université Lyon 2, Université de Lyon – IRG/ UMR 5600 EVS)
- 12h00 Participation créative et gouvernance, *A. Cadoret (Université d'Aix-Marseille-Telemme)*

12h30 – Débat avec la salle

13h00-14h30 – Déjeuner (sur place)

14h30-17h30 – TABLE RONDE – DEBAT

Ville, participation, créativité, nouveaux métiers et gouvernance

Animation : M. Chiappero – A. Latz

Table ronde 1 – Mutations des métiers et des formations

Table ronde 2 – Vers un changement de la gouvernance territoriale

E. Ballan (ENSP) – B. Bertoncetto (AMU-Iuar/Lieu) – J.N. Consales (AMU-Telemme) – C. De Gourcy (AMU-Lames) – J. Dubois (AMU-Iuar/Lieu) – S. Hanrot (ENSAM) – P. Simard (Agence d'urbanisme de l'Agglomération Lyonnaise) – P. Vignal (Adjoint au Maire de Montpellier et Député)

2. Compte-rendu

Participants

Le colloque a réuni 90 participants. La mixité (enseignants-chercheurs, praticiens, élus, institutions, associations, étudiants) et la pluridisciplinarité des participants (architectes, urbanistes, paysagistes, juristes...) ont permis de croiser et nourrir les thèmes du colloque et d'avancer sur les modalités de construction d'une participation créative.

Synthèse

Dans le champ du paysage et de l'urbanisme, des formes innovantes de participation voient le jour, marquées par la présence d'acteurs engagés sur la scène de la concertation – de l'espace public aux Parcs naturels – mais aussi par l'introduction de nouveaux thèmes de débats, la prise en compte de la conflictualité, l'ouverture au dialogue avec différentes composantes sociétales, l'évolution des positions et des solutions adoptées, voire la délégation de projets de puissance publique aux associations et populations. Elles constituent les prémisses d'une participation créative par laquelle l'individu ou le groupe acquiert tout à la fois les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper pour co-élaborer, co-décider, voire co-concevoir.

Cette forme innovante de participation questionne les politiques publiques (comment améliorer la maîtrise d'ouvrage, comment faire évoluer la commande publique, quel rôle pour la « maîtrise d'usage » ?...). Elle appelle à redéfinir les pratiques professionnelles des urbanistes, des architectes, des paysagistes, afin de remettre l'individu (habitant, usager, client, contribuable) au cœur des projets de territoire. Elle invite à engager une réflexion sur la gouvernance et la démocratie et aussi sur les façons de relayer les points de vue au moment de la prise de décision, de construire l'intérêt général, communautaire et local de l'action par la coopération....

Thèmes abordés :

- Le paysage, c'est quoi ?
- Médiante, médiation, paysage.
- Participation et parcs naturels.
- Expériences de participations : quelles innovations ?
- Une table ronde interroge l'évolution des pratiques professionnelles et la gouvernance territoriale.

Le paysage : produit de l'interaction entre la société humaine et l'écosystème (Y. Luginbühl). Il reflète les errements comme les belles actions. Toute rupture (ou crise) conduit à un ajustement social et politique et à une recomposition paysagère. Résultat de processus multiples croisés, le paysage mobilise une diversité de connaissances :

- Domaines disciplinaires (esthétique, écologique, social, économique, politique...).
- Diverses sphères cognitives (savante, profane, technique).

Deux valeurs principales sont accordées au paysage :

- Harmonies :
 - Sociale : harmonie des hommes entre eux ;

- Écologique : harmonie des hommes avec la nature ;
 - Esthétique : harmonie des formes.
- Liberté :
- D'accéder à la nature et d'en jouir ;
 - De transformer le paysage selon ses besoins et désirs.

Les composantes matérielles des paysages se transforment sous l'effet de politiques sectorielles (logement, agriculture, santé...) qui le façonnent davantage que les politiques paysagères qui, elles, en tempèrent les effets (classement des sites...). Cependant, les représentations sociales mettent du temps à enregistrer les changements dans le paysage, peut être parce que celui-ci relève du ressenti.

Le paysage commence avec l'émotion (G. Faburel, S. Keravel, J.F. Ojeda Rivera, H. Tudela).

C'est un concept oriental, taoïste, expression d'une relation entre un espace objectif et un sujet qui s'émotionne. Le paysage se fabrique à travers un champ de relations et renvoie à du sensible, des ressentis aménitaires. Il est source d'émerveillement, d'inspiration, un élément du cadre de vie, un trait commun entre ceux qui habitent, fréquentent ou travaillent dans un même territoire. Le paysage devient ainsi trajectif, entre mémoires et imagination. Il peut être porteur de bien-être voire de développement territorial par la reconnaissance communautaire de la valeur patrimoniale de ses paysages.

Dans les textes, il faut attendre la Convention européenne du paysage de 2000 (convention cadre mais avec des moyens limités), pour rompre avec la représentation artistique du paysage (qui devient banal, du quotidien) et introduire l'humain au cœur du paysage, avec la prise en compte des différentes perceptions des parties de territoire par les populations. Élément de cadre de vie, support géographique de projet, support de médiation, le paysage peut être aussi composante de la fabrication de l'espace urbain, voire créer du commun.

Un rapport émotionnel, sensoriel, poétique, au lieu non pris en compte dans les politiques publiques (E. Bailly et H. Duret). Une démarche comparée France (Île Saint Denis) et États-Unis (Bronx/Melrose à New York) souligne le décalage entre l'appréhension du paysage par les politiques publiques et les usages.

Pour les politiques publiques, la question du paysage est ramenée à la maîtrise des espaces aménagés. Elles travaillent sur des projets urbains, de paysage (aménagement des rives et berges...) avec des périmètres circonscrits, très différents des lieux habités, investis, porteurs de mémoires, de vécus.

Les habitants soulignent les besoins de lieux en marge, où ils peuvent se ressourcer. Les politiques publiques évoquent des lieux à aménager, à recomposer. Ce décalage traduit la nécessité de renouveler les modes de conception urbaine.

Comprendre le paysage pour fonder un projet de territoire participatif (S. Lalot). Le paysage peut donner sens à un projet de territoire participatif (classement de site, gare TGV...). Pour co-construire, trois conditions sont nécessaires :

- Co-voir (ou partager ce que l'on voit) : apprendre à voir son quotidien, montrer la réalité de la vision pour en faire du projet, élargir son territoire de projet, repérer et dessiner.
- Co-comprendre ou prendre conscience des modes de construction liés au « socle », aux usages et inscrits dans un processus évolutif.

- Co-partager sur le terrain, des usages et des attentes communs, des références communes (différentes selon les groupes : riverains, touristes...), un imaginaire commun, une hiérarchie d'enjeux communs.

Co-construire c'est aussi :

- Exprimer ce qui ne fait pas sens, imaginer ce qui pourrait faire sens, pour ensuite poser ce qui fonde la valeur commune du lieu pour tous les acteurs.
- Proposer des scénarios contrastés.
- Valoriser les composantes d'ambiances identitaires locales.

Bien évidemment il n'y a pas de recette miracle. Il faut faire avec le territoire donné.

Co-construire c'est aussi dépasser la recherche de compromis ou de consensus pour créer, par la participation, de nouvelles réalités.

Comprendre et traiter les points noirs paysagers : construction d'une méthode participative (L. Le Ny et C. Privat-Madelin). Les 6 parcs régionaux de Paca ont expérimenté une démarche participative sur 6 sites (dispositif méthodologique, administratif et financier).

- Diagnostic participatif auprès de la population et d'entreprises : phases de sensibilisation, d'échanges, de restitution/solution ;
- Construction avec les habitants d'un projet de requalification paysagère ;
- Forum paysage (avec témoignages d'entreprises et de collectivités).

La démarche assume la subjectivité de la notion de qualité du paysage et favorise un croisement des regards (élus, experts, entreprises, habitants, touristes...). Elle a bénéficié d'une mobilisation de moyens financiers et humains appropriés et dédiés, d'un temps suffisant pour permettre la participation, de méthodes diverses de participation (concours photos, animation avec intervention de clowns, blog dédié...).

Et demain ?

- À l'échelle du projet « inter-parcs » : conception d'une méthode, l'opération programmée d'amélioration du paysage (OPAP), qui donne une large place à la concertation et à l'intervention conjointe public-privé.
- À l'échelle du PNRL : lancement d'une expérimentation sur 3 communes de la mise en œuvre opérationnelle des « OPAP » : mobilisation de financements publics pour des opérations publiques et pour faire effet levier en vue de la mobilisation de financements privés.
- À l'échelle de Manosque : des propositions d'aménagement que la commune pourrait engager au cours de la prochaine mandature

Une participation citoyenne à construire (H. Balu et Y. Lazzeri). La participation, entendue comme la pratique de consulter et d'impliquer des membres de la société civile dans l'élaboration de politiques publiques, est un enjeu majeur du développement durable des territoires. Encouragées par la Convention d'Aarhus (1998) et la Convention européenne du paysage (2000), les démarches participatives se multiplient à toutes les échelles de territoire avec une grande diversité. Certains dispositifs, issus de la réglementation (débat public, concertation...), s'imposent bon gré mal gré aux acteurs locaux. Convenus et formatés, ils restent le plus souvent symboliques, plus en recherche d'une légitimation des actions proposées que d'une réponse aux exigences des citoyens ou des associations. D'autres

dispositifs sont endogènes au territoire, mis en place soit par les pouvoirs publics locaux hors de toute réglementation, soit par les citoyens (en marge ou dans le cadre d'une politique publique). Dans cette mouvance, prémisse d'un renouveau démocratique, sont nés des associations ou collectifs dont l'objectif est de faire en sorte que les citoyens (organisés ou simples individus, habitants, usagers, salariés, commerçants...) coproduisent de l'expertise et du débat avec des agents, des techniciens et des élus. Leurs méthodologies et leurs démarches nourrissent le concept de participation créative (au sens constructif), combinaison :

- d'un *processus* où il s'agit de mettre les populations en capacité d'imaginer, de construire, de mettre en œuvre un concept nouveau, une action ou projet nouveau, de découvrir une solution originale à un problème. L'attention est portée sur le déroulement de la participation ;
- et d'un *acte créateur (produit)*, résultat de la participation citoyenne, en termes de nouveaux modes de fonctionnement, outils, actions et projets. Dans cette optique, il s'agit de repérer les effets de la participation, qu'ils soient substantifs (produits de la démarche, orientation de la décision), procéduraux (sur le processus décisionnel), contextuels (sur le contexte social de la décision, les institutions, le territoire).

Cette forme de participation est celle du faire ensemble, de la coproduction à la co-conception des projets. Elle donne aux citoyens un rôle moteur dans la vie collective. Elle passe par une démocratisation de l'action publique. Les institutions doivent répondre par l'aménagement de procédures *ad hoc*. L'individu ou le groupe acquiert les moyens de renforcer sa capacité d'action, de s'émanciper et agit. Il *prend part, apporte une part et reçoit une part* en étant à la fois acteur, maître d'ouvrage, usager, partie prenante participante.

Des initiatives citoyennes innovantes. Des micro-expériences, non académiques, parfois très éphémères, produisent un moment de décadre, neutre et collectif, totalement orienté vers le dialogue, la production de solutions originales et ingénieuses, avec l'objectif d'amener les populations à porter un regard sur leur espace autrement que de la façon dont leur métier, leur culture, leurs habitudes les poussent à le regarder.

▪ Initiatives soutenues par la Fondation de France (A. Cadoret)

L'analyse de 300 Initiatives dans l'environnement et le développement durable soutenues par la Fondation de France de 2003 à 2007 révèle le foisonnement d'initiatives hors de toutes procédures prédéfinies, et qui sont porteuses d'innovation, de dialogue, de foisonnement d'idées.

Pour mobiliser, animer, faire dialoguer, les outils sont variés : les festivals (prétextes à la rencontre), le théâtre (support de dialogue), le boîtier de vote électronique (outil d'écoute et d'interprétation), les représentations cartographiques co-construites, les maquettes paysagères (représentations interactives, supports pour la construction de scénarii).

Les innovations sont à la fois méthodologiques (supports de participation, d'expression, de mobilisation) et institutionnelles (éco-labels, Charte de l'agriculture littorale...).

Ces initiatives favorisent un milieu territorial dialoguant, à même de construire ensemble une action commune. Elles témoignent des effets positifs du dialogue (Beuret et Cadoret, 2011) :

- Bénéfices environnementaux ;
- Économie de coût du conflit et de la non appropriation/non gestion ;
- Conciliation préservation et multi-usage de l'environnement ;
- Conciliation de l'action environnementale publique et privée (mise en réseau des acteurs, création d'espaces d'élaboration concertée des politiques, aller plus loin).

- Bénéfices croisés intéressants, aux bénéfices environnementaux, s'ajoutent des bénéfices économiques (nouveaux emplois et métiers) et sociaux (lien social, considération, estime de soi, citoyenneté active).

- **Changer le regard sur des lieux – Projets de quartiers créatifs de Marseille Provence 2013 (A. Lemaignan)**

Initié en 2011, le programme Quartiers créatifs a installé des artistes en résidence au cœur de 13 quartiers en mutation ou de relégation sociale des Bouches du Rhône (Marseille, Istres, Aubagne, La Ciotat, Arles), avec pour objectif d'en changer l'image. Les acteurs qui participent à la fabrique de la ville ont été associés (bailleurs, politique de la ville, animateurs...). Des collectifs aux compétences mixtes (cinéastes, chorégraphes, architectes, paysagistes, artistes de l'art de la rue...) ont développé des projets (2-3 ans) visant à créer la surprise, susciter des rencontres et générer de la convivialité (promenade, cuisine, cartographie, jardinage, bricolage). Ces projets participatifs, en plus de leur intérêt artistique propre, interrogent la capacité d'étonnement des habitants, développent tout un imaginaire poétique et peuvent induire un changement de regard sur l'environnement quotidien.

30-40 habitants ont constitué le noyau dur ; 300 personnes en moyenne ont été accueillies (majoritairement femmes, enfants, personnes âgées).

- **Changer le regard sur des lieux – Modalités de construction du lien entre artistes et population (D. Julien)**

- Créer un univers cohérent avec des individus autonomes, qui ne font pas au départ communauté. Il s'agit pour l'artiste, d'introduire une dimension poétique dans l'échange et mettre les individus en capacité de s'exprimer. Il s'appuie sur l'audace des non-artistes à rentrer dans la création, sur l'appétit pour l'insolence et la malice, et le sens pratique.

- S'immerger dans les lieux : s'installer physiquement, pour être ensemble et partager une expérience avec les habitants. Les artistes s'adressent aux gens, prennent des photos, se mêlent dans leur quotidien.

- Être tout de suite actif avec la population. Au départ, on ne connaît pas ce que l'on va construire... Quelques hypothèses au début qui vont être validées/invalidées au fur et à mesure...

- Être sur le registre de la plaisanterie : le fait de se lâcher favorise le dialogue... Plus les gens et artistes se provoquent comme dans un jeu et plus ils se rapprochent...

- Fabriquer une ou plusieurs fictions. Garder le rapport empirique dans la création... Un domaine où il n'y a pas d'attendu : tout est bienvenu.

- **Arts et paysages : des outils pour la participation et la traduction du regard des acteurs dans les projets de territoire en milieu rural (C. Planchat)**

Des ateliers participatifs mobilisent le paysage, à travers des médiums artistiques (musique, danse, photographie, théâtre, *Land Art*,...), pour révéler le(s) lien(s) entre acteurs, activités, et milieu rural (pratiques agricoles et biodiversité, projets d'aménagement...). Les ateliers participatifs ciblent en priorité une pluralité d'acteurs locaux, tous habitants d'un même territoire, mais dont les usages (professionnels ou non) et les échelles d'appropriation varient. La participation se construit en plusieurs étapes : tout d'abord individuelles (entretiens à partir d'une œuvre monumentale de *Land Art*, rencontres sur les places de marché, dans les petits commerces, à la sortie de l'école, ou chez soi...), puis collectives, avec un collectif d'artistes, un agriculteur, les élus, la maison de retraite, l'amical laïque (atelier d'écriture photographique le soir dans le café du village, spectacle co-construit, réalisation d'un dessin animé, réalisation d'un film pour le sommet de l'élevage...).

- **Un outil participatif pour co-construire les petites communes métropolitaines européennes – projet européen interreg IV (P. Zander)**

L'objectif du projet était de faire évoluer les cadres de pensées traditionnels, de produire des démarches innovantes et de nouvelles formes de travail en commun en matière de gestion foncière dans les petites communes. Un outil de médiation a été construit : exposition interactive « En-vie d'espaces ». Destiné à toute la chaîne d'acteurs (enfants, habitants, techniciens), il vise à favoriser la participation des habitants, la coopération de tous les acteurs et la mise en place d'une démarche originale et propre à chaque territoire. L'outil intervient en amont de toute démarche/projet.

L'exposition, conçue selon une démarche d'auto-apprentissage, au travers de réunions et de tables-rondes, se

décline en 9 panneaux (+1 présentation du projet). Elle est rythmée par 3 grandes phases :

- Phase 1 : comprendre les processus fonciers en cours dans la commune, observer les évolutions dont celle des paysages, y comprendre sa place et celle des autres = changer le regard sur le foncier dans la commune.
- Phase 2 : dans ce cadre qui évolue, définir ce qui est important aujourd'hui, qui doit être préservé à l'avenir (arbre à souhaits) = imaginer un avenir, faire émerger des idées, mieux connaître les approches et les regards, les pratiques de l'espace.
- Phase 3 : prendre connaissance de la richesse d'expériences entreprises ailleurs, non pour un copier-coller mais pour ouvrir des perspectives et des horizons nouveaux = donner envie d'agir, mettre en mouvement.

L'exposition a été rachetée par la DREAL et les Parcs.

- **Objectiver le débat public des tours dans le paysage urbain – Recherche Villes et Bâtiments Durables, ANR 2013-2016 (M. Appert et C. Montès)**

La recherche, portée par une équipe mixte et pluridisciplinaire, est justifiée par l'absence de conceptualisation du SKYLINE (silhouette de la ville), alors même qu'émergent et se multiplient des conflits autour de l'impact paysager des tours dans les villes européennes, que les aspirations de la société civile (population et parfois acteurs économiques) ne sont pas pris en compte, et que des collectivités envisagent de lever les plafonds de hauteur à travers des dérogations et des modifications de PLU.

Le projet propose de co-construire, structurer et alimenter le débat public sur le skyline, en visant deux objectifs :

- Engager et informer les chercheurs, praticiens, société civile : information « classique » (publications pour chercheurs, participation aux réseaux internationaux...); apport réflexif auprès des praticiens (publications dans revues professionnelles et des collectivités, participation à journées d'études organisées par les partenaires...); actions pour un *empowerment* citoyen (participation à des réunions auprès d'habitants, création d'un blog SKYLINE pour un public large).
- Outiller les acteurs pour un débat démocratique : identification des enjeux des skylines (usages, accès, conflits...); connaissance des représentations des promoteurs, des praticiens et du public (photo-questionnaires avec application pour smartphone et mesure géométrique des skylines pour objectivation des représentations mentales); développement d'un outil pour visualiser l'impact d'un projet de tour dans le paysage urbain (tours géoréférencées en 3D dans les paysages réels avec application pour smartphones et tablettes).

- **Inventer une conception urbaine qui laisse ouvert des espaces de liberté, de dialogue (F. Chiappero)...**

Des collectifs (Collectif Etc, Bruit du Frigo...) mobilisent des savoir-faire et des manières de faire pour favoriser la mise en œuvre de projets partagés. Ils interviennent de façon éphémère sur un territoire à la commande d'institutions publiques (collectivités territoriales, services publics, administrations sociales, associations). Ils bouleversent les codes établis dans la manière de penser la fabrique de la ville. Par leur production, ils questionnent les processus de projets (quelles réponses aux attentes des citoyens; quelle articulation du politique, de l'expert et du citoyen; comment mieux intégrer projet urbain et projet artistique...) et redéfinissent en même temps un système de valeurs dont ils sont porteurs (participation de l'architecte à la vie de la société, usager au cœur du projet d'architecte, partage...) et qu'ils tentent de mettre en application dans leurs manières de travailler, dans leur fonctionnement, et dans leurs projets.

Leur méthode d'intervention s'appuie sur l'expérimentation avec la population, basée sur le chantier ouvert comme vecteur de rencontre et propre à développer les capacités créatives de chacun.

La participation créative ou co-construire de nouvelles réalités plutôt que le compromis ou le consensus : une clé pour une nouvelle gouvernance ? (A. Cadoret, H. Balu et Y. Lazzeri).

La participation créative bouscule les modes opératoires de la décision publique. Elle appelle à une gouvernance coopérative, entendue comme une forme d'exercice du pouvoir, négociée et intégrant un éventail d'acteurs (dont « la société civile »). La gouvernance coopérative incarne donc l'idée de modernisation et d'assouplissement de l'action publique, où la concertation devient un volet à part entière de la conduite de projet. La concertation est entendue comme le processus mis en œuvre par le maître d'ouvrage (avec les maîtres

d'œuvre et d'usages) pour favoriser la participation citoyenne dans l'élaboration d'un projet. Cette concertation peut avoir plusieurs objectifs : faciliter l'appropriation du projet, définir son intention, construire son intentionnalité pour le coproduire. Il s'agit alors de favoriser une coordination entre élus, techniciens et citoyens. La confrontation de légitimités différentes suppose l'instauration de mécanismes délibératifs, permettant aux informations, aux arguments et aux expertises des techniciens et des citoyens (organisés ou pas), de s'échanger, sous peine d'être remises en question.

Participation citoyenne : vers une évolution des modes de faire (E. Ballan, B. Bertoncetto, J.N. Consales, C. De Gourcy, J. Dubois, S. Hanrot, P. Simard, P. Vignal).

Qu'en déduire ? Face à une ingénierie de gestion ou d'experts, on observe un nombre croissant d'initiatives porteuses de démarches alternatives. Elles s'inscrivent dans des logiques parallèles et revendiquent d'être au plus près des citoyens. Pour faire émerger cette créativité, on observe de multiples processus participatifs où l'imagination prend toute sa place. Les contributions du colloque montrent comment on est rentré dans la fabrication d'approches que l'on va qualifier de créatives pour mieux appréhender les besoins des personnes et tenter d'y élaborer les réponses au plus près des attentes. Mais reconnaître les gens tel qu'ils sont constitue le socle de l'approche participative car elle est porteuse de dignité et de respect.

Ainsi le processus participatif ne doit pas se limiter à une démarche entre habitants et spécialistes de l'aménagement, invoquant une prise de décision finale par les élus. Il se doit au contraire d'être considéré comme un travail collectif à trois parties, associant habitants, élus et spécialistes de la co-conception du projet.

Ces démarches se heurtent à un certain nombre d'obstacles :

- Sur la conception des démarches participatives : elles ne peuvent pas se résumer à une somme de décisions partagées. Deux logiques se croisent : logique participative structurée (comment la structurer et quels sont les enjeux de leur représentativité) et logique d'opportunité de « coup » (à l'occasion d'une opération d'aménagement).
- Une organisation technico-administrative descendante, garante de la légalité, où tout changement est souvent perçu comme une fragilisation remettant en cause leur pouvoir.
- Les attentes des élus et leurs marges de manœuvre.
- Et enfin l'appréhension technique de cet ensemble où on observe un déficit de compétence ou de qualification par l'absence de prise en compte de ces innovations dans les cursus de formation. On évoque ici les besoins de pluridisciplinarité des professionnels de la ville.

Face à la complexité de l'action publique et de l'hyperspécialisation, la concertation offre un moment de respiration... Elle peut éviter le rejet du projet et permettre des alternatives. Mais, du côté du politique, il y a le débat entre démocratie participative et représentative et les réticences à s'appuyer sur la première car elle nécessite une ingénierie renouvelée et donc des compétences techniques pour l'élaborer. Du côté de l'enseignement supérieur (écoles d'archi, paysage), la participation n'est pas au cœur des enseignements alors même qu'il y a un appétit des nouvelles générations sur les questions de participation. Par ailleurs, le système de reconnaissance professionnelle est sur le sachant et le système de

représentation des uns et des autres pèse sur les changements. Enfin, se pose la question de l'articulation des savoirs et savoir-faire dans les dispositifs de participation (rapport du politique à la connaissance, échelle des actions...).

Pourtant les modes de faire sont en cours de changement, en témoignent des évolutions dans les formes d'enseignement, les pratiques professionnelles notamment des nouvelles générations :

- Mise en place récente dans le master d'aménagement et d'urbanisme (IUAR/LIEU) de balades urbaines avec la population.
- Travail sur le terrain d'étudiants de différentes disciplines (construction d'objets qui rendent service à la population).
- Hybridation des disciplines (Master paysage et aménagement).
- Transformation de la professionnalité des paysagistes, avec le développement durable, amenant ces professionnels à repenser leurs relations avec les autres professions aménageuses et plus largement leurs apports au regard des nouvelles attentes sociétales. Leur approche (capacité à voir l'invisible, à décrypter le sens du territoire et par là même à anticiper sa transformation) permet d'inventer de nouveaux cadres esthétiques (exemple : éoliennes), de les faire apparaître comme patrimoine et faire ainsi le lien avec le développement durable.
- De nouveaux modes de faire chez les jeunes générations. Il y a une remise en cause du star système dans le projet. Les architectes n'ont pas le désir de faire les nouveaux Jean Nouvel. Les jeunes paysagistes, architectes, urbanistes ne cherchent pas à reproduire les formes d'entrepreneuriat classique, ils sont plutôt dans la création d'associations, de collectifs, de réseaux. On assiste à de nouvelles configurations de faire intéressantes : profondeur matérielle et capacité des jeunes à exercer leur métier dans les réseaux.
- Hybridation des métiers sur des nouveaux enjeux (nature en ville, trame verte et bleue...) avec présence de nouveaux acteurs tels que des écologues, des artistes... au côté des professions traditionnelles (architectes, urbanistes, paysagistes).
- Hybridation de professionnels (paysagistes, urbanistes, architectes) et de connaissances à l'échelle mondiale à travers des réseaux, créant une sorte de communauté mondiale entre le local et le global (exemple : agriculture périurbaine...).
- Mise en place de coordonnateurs de territoire à la Ville de Montpellier (replacer le citoyen au cœur des services municipaux).

Dans ce contexte de changement, il s'agit de trouver l'équilibre entre institutionnalisation et logique de projet mais aussi travailler le lien entre les processus ascendants et descendants.

Action 2 : ouvrage collectif (à venir)

La participation créative : vers une gouvernance renouvelée

**Balu H., Cadoret A., Chiappero M., Giran-Samat C., Latz A.,
Lazzeri Y., Mésini B., Tudela H., Perron M.**

Publication collection Espace et développement durable, PUAM&PUP, mi-décembre 2014

Le développement durable ne peut faire l'impasse sur les moments de construction partagée des projets de territoires qui permettent aux citoyens de vivre leur cadre de vie, leur(s) paysage(s), d'en être acteurs, et surtout acteurs créatifs. Le chemin est long, complexe... et l'attention, l'écoute, le partage, constituent un exercice à comprendre et apprendre collectivement. Parce que le paysage urbain ou naturel englobe des valeurs émotionnelles, esthétiques et fonctionnelles, il peut contribuer à faire partager, par tous les citoyens et tous les acteurs, la conscience des enjeux écologiques, économiques, sociaux et de leurs effets, qu'ils concernent la qualité de vie des citoyens (accès à l'eau, l'énergie,...) ou qu'ils portent sur le changement climatique, l'épuisement des ressources, la perte de biodiversité... Il est par là même un puissant facilitateur de démarches participatives, dans une perspective de développement durable. Ne faut-il pas oser une gouvernance plus coopérative et remettre le citoyen/habitant/usager au cœur des projets d'aménagement et développement ? Comment concevoir cette nouvelle adéquation des besoins, des moyens et des pouvoirs d'agir avec les ressources humaines et territoriales ?

Introduction

– *Participation et créativité : de quoi parle t-on ? Groupe d'Aix*

I – De l'injonction participative à la participation citoyenne : avec, par, pour le paysage

Déclaration de Rio, Convention d'Aarhus, Convention européenne du paysage... un ensemble de cadres législatifs, d'échelles mondiales, européennes et leurs déclinaisons nationales et locales, pose les bases d'une démarche participative. Qu'en est-il concrètement ? Dépasse-t-on le cadre de l'incantation pour tendre vers une réalité ? Qu'en est-il à cet effet du rôle du paysage, et des modalités d'intervention dans l'approche participative ? Le statut du citoyen acteur interroge. L'agir individuel et collectif, entrevu comme « pouvoir de » et « pouvoir avec », marque la capacité de transformation et de choix intentionnel de l'acteur-sujet. Le terme « pouvoir agir » emprunté à Yann Le Bossé vise « la nécessité de réunir les ressources individuelles et collectives à l'accomplissement de l'action envisagée ».

<i>Proposition d'articles</i>	<i>Auteurs</i>
<ul style="list-style-type: none">- <i>Participez !... Le cas de la CEP</i>- <i>La concertation pour reconquérir les paysages</i>- <i>Comprendre le paysage pour fonder un projet de territoire participatif</i>- <i>La participation dans le projet de paysage</i>- <i>Du paysage au bien-être paysager... la construction de nouveaux communs et de leur mise en politique</i>	<ul style="list-style-type: none"><i>H. Tudela (article)</i><i>L. Le Ny et A.C. Privat-Madelin (article+illustration)</i><i>S. Lalot (article+illustration)</i> <i>S. Keravel (article)</i><i>G. Faburel (article)</i>

II – De la contestation à la participation créative : vers une participation citoyenne renouvelée

Parfois contestataire, souvent passive quand il s'agit d'une information ou d'une consultation, la participation devient active lorsque l'individu s'implique, s'engage et s'investit dans l'action collective. Tout à la fois intentionnelle, cognitive, réflexive et commutative (qui oblige dans l'échange à rendre « autant » qu'on reçoit), la participation « créative », replace l'individu au cœur d'un projet partagé.

La participation créative s'entend comme un processus d'apprentissage imaginatif et expérientiel qui favorise la prise en compte des savoirs et des compétences de chacun, ainsi que la capacité à être et à faire ensemble. Dans ce schéma, actions individuelles et démarches collectives ou associatives se croisent pour tendre à la co-conception, co-construction et co-production des réalisations. En témoignent les « *comitati locali* » italiens qui de simples mouvements contestataires sont devenus des forces de proposition auprès de collectivités territoriales. En France, on trouve des collectifs d'habitants sur les modèles « Alliance citoyenne » à Grenoble, « Pouvoir d'agir »... et tout un foisonnement d'initiatives qui s'inscrivent dans des dynamiques originales, regroupées autour de trois mouvements :

- mobilisation citoyenne pour/par le paysage urbanisé ou naturel ;
- courant artistique, révélateur d'un territoire ;
- artialisation *in situ* avec des exemples français voire européens.

Ces expériences, non académiques, parfois très éphémères, produisent un moment de décadage, collectif, totalement orienté vers le dialogue, la production de solutions originales et ingénieuses, avec l'objectif d'amener les populations à porter un regard autre sur leur espace que celui que leur métier, leur culture ou leurs habits les poussent à voir ou conserver. La question de l'évaluation de ces expériences participatives est posée.

<i>Proposition d'articles/illustrations</i>	<i>Auteurs</i>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Comitati locali</i> - <i>Mobilisation associative EHPT pour la construction d'un écoquartier social à Aureille (13)</i> - <i>Objectiver le débat public des tours dans le paysage urbain (Recherche Villes et Bâtiments Durables, ANR 2013-2016)</i> - <i>Arts et paysages : des outils pour la participation et la traduction du regard des acteurs dans les projets de territoire en milieu rural</i> - <i>Paysage urbain, Paysage de voisinage et développement durable : comparaison de démarches participatives dans deux territoires périphériques de Paris et New York</i> - <i>Art, artialisation dans la ville, pratique poétique de la vie</i> - <i>Mobilisation citoyenne dans les projets urbains</i> - <i>Évaluation de la participation citoyenne : proposition d'une grille d'évaluation</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>M. Varotto (article)</i> <i>B. Mésini (article)</i> <i>Appert et Montès (article)</i> <i>C. Planchat (expérience+ illustration)</i> <i>E. Bailly et H. Duret (article)</i> <i>D. Julien (expérience + illustration)</i> <i>F. Chiappero (expériences + illustration)</i> <i>H. Balu, Y. Lazzeri, A. Latz, B. Mésini (expérience)</i>

III – Vers une gouvernance renouvelée ?

La participation créative pose le principe que le citoyen est « porteur d'expressions collectives et d'exigences citoyennes, qu'il s'agit de développer, de révéler, de faire entendre » (Carrel, 2013). Mais la participation ne va pas de soi, elle se construit petit à petit au moyen d'une ingénierie particulière, afin d'amener les individus, tout comme les institutions à évoluer.

L'accent est mis sur la capacité d'agir collectivement. Ce processus suppose que du temps, de l'argent et des dispositifs particuliers lui soient dédiés. Il invite aussi à s'interroger sur la transversalité disciplinaire, sur la conduite de projet participatif (décloisonnement des acteurs, mutualisation, appréhension des besoins et des usages...) et sur l'articulation des échelles de projet.

La participation créative en appelle à une gouvernance coopérative, entendue comme une forme d'exercice du pouvoir, négociée et intégrant une pluralité d'acteurs, plus globalement « la société civile ». La gouvernance coopérative incarne l'idée de renouveau et d'assouplissement de l'action publique, où la participation devient un volet à part entière de la mise en œuvre et de la conduite de projet. La confrontation de légitimités différentes suppose l'instauration de mécanismes délibératifs, permettant aux informations, aux arguments et aux expertises des techniciens et des citoyens (organisés ou pas), de s'échanger et d'être explicités, sous peine d'être remis en question.

La question de la coopération des savoirs pluridisciplinaires et multi-situés (savants/populaires, pratiques/ techniques/ politiques, idéalistes/ pragmatiques, empiriques/ théoriques) est réinvestie.

L'usager, le citoyen, l'habitant sont porteurs d'une connaissance singulière des territoires qui les conduit à mobiliser une expertise d'usages. Comment intégrer ces savoirs habitants dans la conception des projets ? Ne s'agit il pas de franchir toutes les étapes de la démarche projet avec les habitants ? Quelles évolutions des enseignements, des formations et des pratiques professionnelles sont nécessaires ?

<i>Proposition d'articles/illustrations</i>	<i>Auteurs</i>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>La participation créative : vers un nouveau concept opératoire?</i> - <i>Inventer une conception urbaine qui laisse ouvert des espaces de liberté, de dialogue</i> - <i>Participation créative et gouvernance</i> - <i>La contribution des paysagistes au développement durable</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Groupe d'Aix (article)</i> <i>F. Chiappero (article)</i> <i>A. Cadoret (article)</i> <i>C. De Gourcy (article)</i>
<i>Positionnement d'acteurs sur les pratiques professionnelles et la gouvernance</i>	<i>Auteurs</i>
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Paroles d'universitaires</i> - <i>Paroles d'élus</i> 	<ul style="list-style-type: none"> <i>S. Hanrot, JN Consalès, E. Ballan, B. Bertoncello</i> <i>M. Giovannangelli, J. Dubois, P. Vignal</i>